

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION
DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIE
À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018

DOSSIER : R-4018-2017 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me LOUISE ROZON
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 28 AOÛT 2018

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et
Me MARIE LEMAY LACHANCE et
Me VINCENT LOCAS
avocats d'Énergir

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG)

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD
avocate du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat pour Stratégies énergétiques et
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

Me CATHERINE ROUSSEAU
avocate de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 4) : Processus de consultation réglementaire Conditions de service, tarif de réception et prix de l'équilibrage (suite)	
PAOLO CERQUEIRA	
CAROLINE DALLAIRE	
CATHERINE SIMARD	
ISABELLE LEMAY	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CATHERINE ROUSSEAU	38
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	46
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	64
PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 5) : Dépenses d'exploitation, mise à jour des coûts marginaux de prestation de service long terme et traitement des coûts liés aux projets informatiques; Traitement réglementaire des coûts du PGEÉ	
MICHEL VACHON	
MARTINE BISAILLON	
JULES LANGLOIS	
ISABELLE LEMAY	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	71
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	73

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	80
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CATHERINE ROUSSEAU	90
RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	105
PREUVE D'ÉNERGIR (panel 6) : Développement des ventes et CASEP	
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	111
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	125
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CATHERINE ROUSSEAU	136
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	150
PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 7) : Suivi de décisions liées au PGEÉ et coûts évités (suite)	
VINCENT POULIOT	
BRUNO GOBEIL	
CAROLINE DALLAIRE	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	171
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	190
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	204
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	208

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-5 (Énergir) :	Pour l'ensemble des propositions d'Énergir, déterminer le nombre de dépôts actuellement détenu chez Énergir, déterminer le nombre de dépôts qui sera détenu si les propositions d'Énergir sont retenues, déterminer la valeur monétaire attribuée à ces dépôts (Par la FCEI)	16
E-6 (Énergir) :	Fournir le coût administratif relié à la gestion des dépôts et les coûts après la proposition faite à la Régie (Par la FCEI)	17
E-7 (Énergir) :	Indiquer, à l'intérieur des dépôts de 34 M\$, le montant total associé aux dépôts de moins de 1000 \$ pour les 2 années de référence (Par la FCEI)	23
E-8 (Énergir) :	Fournir un estimé des montants qui seraient comptabilisés dans le CFR si la Régie autorisait Énergir à cumuler les manques à gagner de l'année 2017-2018 pour chacune des composantes; et fournir un estimé des montants qui seraient comptabilisés dans le CFR pour l'année 2018, si la Régie autorisait la création du CFR et le cumul des manques à gagner seulement à compter du 20 juillet 2018 (Par la Régie)	53

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>	
A-0051 :	Extrait (pages 70 à 72) du rapport d'Econoler 2013 - Analyse comparative du coût des appareils au gaz naturel et des énergies concurrentes	153
C-ROEE-0026 :	Document GM-1, Document 1 du dossier R-4008-2017	172
C-ROEE-0027 :	Décision D-2017-094	180

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-huitième
2 (28e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-huit (28)
8 juin deux mille dix-huit (2018), dossier R-4018-
9 2017 Phase 2 : Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter
12 du 1er octobre 2018. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, rebonjour. Bon matin à vous toutes et tous.
15 Nous allons poursuivre avec le Panel 4. Juste
16 avant, Maître Locas, j'aurais un petit message à
17 vous faire pour compléter nos audiences d'hier.

18 J'avais parlé, lors du mot d'ouverture, de
19 la onzième demande réamendée, mais je ne sais pas
20 si c'est à vous ou à maître... oui, Sigouin-Plasse,
21 je vais vous appeler « Maître » quand j'ai un
22 problème de... maître Cardinal. Oui. Vous aviez
23 déposé une onzième demande réamendée qui portait
24 sur l'échéance de l'obligation de conserver des
25 capacités de transport LH et analyse des

1 alternatives possibles.

2 Alors, concernant le traitement procédural,
3 nous allons demander à tous les intervenants,
4 c'est-à-dire tous les participants, c'est-à-dire à
5 Énergir et les intervenants, de commenter dans leur
6 plaidoirie le traitement procédural que vous
7 souhaiteriez, à savoir : est-ce qu'il doit y avoir
8 des demandes de renseignements, est-ce que vous
9 avez l'intention de tenir des audiences ou sur
10 dossier ou quoi que ce soit, pour qu'on puisse être
11 mieux guidés quant à vos intentions.

12 Alors, on peut poursuivre avec le Panel 4
13 ou vos représentations sur les engagements, je
14 présume.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Exactement, vous lisez dans mon esprit, Monsieur le
17 Président. Bon matin. Vincent Locas pour Énergir.
18 Effectivement, une petite note au niveau des
19 engagements 2, 3 et 4. Pour les engagements 3 et 4
20 devraient être déposés d'ici la fin de la journée.

21 Pour l'engagement 2, on va vous revenir
22 avec un échéancier. Celui-ci est un peu plus
23 élaboré. Il se décline en quatre questions, en
24 fait, c'est un engagement en quatre sous-sections,
25 donc on devrait être fixé au courant de la journée

1 sur le moment où on pourra le déposer.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci bien.

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Merci à vous. Donc, on va pouvoir poursuivre avec
6 les contre-interrogatoires du Panel 4.

7 LE PRÉSIDENT :

8 De maître Turmel. Plus facile à retenir, ce nom.

9

10 PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 4) : Processus de
11 consultation réglementaire Conditions de service,
12 tarif de réception et prix de l'équilibrage (suite)

13

14 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-huitième
15 (28e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

16

17 PAOLO CERQUEIRA

18 CAROLINE DALLAIRE

19 CATHERINE SIMARD

20 ISABELLE LEMAY

21

22

23 LESQUELS, SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE,
24 déposent et disent :

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :
2 C'est tellement un beau nom. Alors, bonjour,
3 Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames les
4 Régisseurs. Bonjour au Panel. Alors, donc on est en
5 forme ce matin pour aborder donc, le contre-
6 interrogatoire sur notamment la politique de dépôt.
7 Alors, on a déjà mis à l'écran la présentation
8 PowerPoint d'hier. Alors, si on veut tourner la
9 page, si vous voulez bien aller à la page 2.

10 Q. **[1]** Alors, bonjour au Panel. Hier, dans votre
11 représentation et sur la page 2 intitulée
12 « Proposition de la FCEI, ajout à l'article 8.4 des
13 Conditions de service des CST », vous avez
14 notamment indiqué à l'égard que la proposition
15 d'Énergir que vous vous en remettiez à la Régie,
16 mais que vous avez quelques caveats, là, eu égard
17 un peu, je dirais, au 'timing', à la chronologie
18 des actions.

19 Donc, est-ce qu'on doit comprendre de vos
20 propos d'hier et de ce qui apparaît à l'écran qu'il
21 n'y a pas de contrainte réelle à cette proposition-
22 là, tel qu'il appert à la page 2, au-delà que
23 simplement les caveats, de mettre ça à partir de
24 deux mille dix-neuf (2019) et non pas deux mille
25 dix-huit (2018), et de modifier le libellé tel que

1 vous le proposez?

2 PAOLO CERQUEIRA :

3 R. Oui, vous avez la bonne compréhension.

4 Q. **[2]** Parfait. Maintenant, si on tourne la page, et
5 nous allons à la page donc 3 de cette présentation
6 relative au seuil minimal à partir duquel un dépôt
7 est réclamé. Vous indiquez que le fait et je cite :

8 Imposer un cadre strict uniforme,
9 alors que l'évaluation de crédit se
10 fait au cas par cas, limite la
11 capacité d'Énergir à atténuer les
12 risques de mauvaises créances.

13 Donc, vous parlez un peu, je comprends, de
14 flexibilité recherchée. Pouvez-vous nous donner un
15 exemple dans le quotidien, de l'évaluation d'un
16 dossier, comment le tout s'incarne pour cette
17 flexibilité-là?

18 (9 h 07)

19 R. Bien, on a un processus qui détermine le risque
20 potentiel d'un client. Ce risque-là, c'est un
21 conseiller au crédit qui, en bout de ligne, peut
22 demander des informations supplémentaires au
23 client, tels que des états financiers, des
24 informations bancaires, pour déterminer si, oui ou
25 non, nous devons maintenir notre demande de dépôt.

1 Q. **[3]** Et dans les faits vous proposez une série de
2 modifications à la Régie à l'égard de dépôts qui va
3 faire en sorte que, avant la proposition à la
4 Régie, vous aviez X nombres de dépôts - comment
5 dire - maintenus chez vous, et après, si la Régie
6 adopte votre proposition, vous aurez X moins Y de
7 dépôts. Aujourd'hui, on parle de combien de dépôts
8 vous aviez en main avant proposition et combien
9 après? Bref, pour faire un peu la distinction entre
10 maintenant et ce que vous proposez.

11 R. Le chiffre exact, je ne l'ai pas.

12 Q. **[4]** En termes de nombre absolu? Un ordre de
13 grandeur si vous l'avez?

14 R. Écoutez, en termes de montant d'argent, je pense
15 qu'on n'est pas loin du trente-quatre millions
16 (34 M\$) qu'on a dans un compte, mais en termes de
17 montant, nombre de dépôts, je n'ai pas le montant
18 précis. Le nombre précis, je pourrais regarder pour
19 le sortir, mais je ne l'ai pas précisément ici.

20 Q. **[5]** Bien, ce que je veux simplement savoir, donc si
21 vous avez huit mille (8000) dépôts, je dis un
22 chiffre comme ça, et qu'après la proposition vous
23 en avez sept mille (7000), j'aimerais être capable
24 de mesurer, bref, l'impact de vos propositions sur
25 le nombre de dépôts détenu. Est-ce que c'est

1 possible pour vous de prendre un engagement, de
2 vérifier, on en a X aujourd'hui et on en aurait Y
3 avec les propositions?

4 R. Oui, on serait capable de le sortir.

5 Q. **[6]** D'accord. Donc engagement numéro 5.

6 Mme ISABELLE LEMAY :

7 R. On se comprend que ça serait une estimation, bien
8 évidemment.

9 Q. **[7]** Oui, oui. On n'en est pas à un chiffre près,
10 là. Donc, c'est de déterminer le nombre de dépôts
11 actuellement détenu chez Énergir, ainsi que le
12 nombre de dépôts qui sera détenu si les
13 propositions d'Énergir sont retenues. Pour être en
14 mesure de constater quel est ce nombre et aussi
15 quelle est la valeur monétaire attribuée à ces
16 dépôts.

17 R. Si vous me permettez peut-être de demander une
18 clarification.

19 Q. **[8]** Oui.

20 R. Donc, vous recherchez pour l'ensemble de nos
21 propositions quel est l'impact sur le nombre de
22 dépôts, pas uniquement sur...

23 Q. **[9]** Non.

24 R. Parfait.

25 Q. **[10]** Sur l'ensemble. Parce qu'il y a plusieurs

1 autres propositions dans lesquelles vous avez fait
2 oeuvre utile et pour lesquelles on trouve que c'est
3 de bonnes propositions, là. C'est l'ensemble de vos
4 propositions avant et après. C'est bon.

5 Dans la logique de cette information-là
6 qu'on aura, peut-être vous le savez déjà, c'est
7 combien monétairement allez-vous remettre en dépôts
8 suite à ces modifications. Vous dites à peu près
9 trente-quatre millions (34 M\$) que vous avez, plus
10 ou moins. Est-ce que ça signifie un million de
11 remises aux clients ou quatre millions (4 M\$)?
12 Encore là, un ordre de grandeur, ce serait
13 souhaitable.

14 M. PAULO CERQUEIRA :

15 R. Oui, on va être capable de le sortir.

16 Q. **[11]** Est-ce qu'on fait un engagement 5B? Dans le
17 même.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Juste en guise de précision. Si je comprends bien,
20 le premier engagement, c'est le nombre et la
21 valeur?

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Le nombre et la valeur avant et après.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Donc, en faisant la soustraction, on a ce qui

1 si les propositions d'Énergir
2 sont retenues, déterminer la
3 valeur monétaire attribuée à ces
4 dépôts (demandé par FCEI)

5
6 Q. **[14]** Là, on a parlé des montants des dépôts.
7 Maintenant, l'impact sur le coût administratif de
8 cette gestion-là, aujourd'hui, ça coûte X opérer
9 cette gestion-là. Et après vos propositions si
10 elles sont acceptées, est-ce que c'est le même coût
11 ou il y a une réduction?

12 R. Avec ce qu'on a proposé, il n'y a pas
13 nécessairement une réduction par rapport à notre
14 coût d'opération.

15 (9 h 12)

16 Q. **[15]** O.K. Quel est ce coût d'opération, si vous
17 l'avez, là, à portée de la main associé à la
18 gestion des dépôts.

19 R. Associé strictement à la gestion de dépôts, je ne
20 l'ai pas sous la main, mais il y a peut-être moyen
21 de le sortir.

22 Q. **[16]** Encore là, si c'est disponible, simplement le
23 coût associé à la gestion des dépôts, qu'on puisse
24 retrouver quelque part dans le coût de service
25 d'Énergir. Puis après ça, la question qu'on va se

1 poser, c'est, puis je vous pose une question, donc,
2 si vous le savez, si ça coûte quatre millions de
3 dollars (4 M\$), c'est un chiffre que je lance comme
4 ça, avant, après les propositions, est-ce que c'est
5 encore quatre millions de dollars (4 M\$) à votre
6 avis ou si c'est un peu plus ou un peu moins? Si
7 vous êtes capable de nous le dire, ça serait bien
8 garant de fournir, dans la même logique qu'on a
9 pris pour l'autre engagement.

10 R. On serait capable de vous le donner.

11 Q. **[17]** D'accord. Engagement 6, donc fournir le coût
12 administratif relié à la gestion des dépôts
13 avant... bien le coût actuel, pardon, et les coûts
14 après la... pas la réforme, là, mais la proposition
15 faite à la Régie.

16
17 E-6 (Énergir) : Fournir le coût administratif
18 relié à la gestion des dépôts et
19 les coûts après la proposition
20 faite à la Régie (par la FCEI)

21
22 Q. **[18]** Ça, est-ce que vous savez combien de dépôts
23 entre deux cent cinquante (250) et mille dollars
24 (1000 \$) vous exigez à chaque année, encore là?

25 R. Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

1 Q. **[19]** Vous appliquez une politique de dépôts
2 actuelle, une pratique, est-ce que vous savez, dans
3 vos statistiques, là, combien de dépôts entre deux
4 cent cinquante (250) et mille dollars (1000 \$) vous
5 exigez à chaque année?

6 R. Nous avons fait une analyse pour les deux dernières
7 années, oui, nous avons ce montant.

8 Q. **[20]** Est-ce qu'on l'a ce montant-là, non, hein?

9 R. Je ne pense pas qu'il a été déposé. Il a été
10 discuté lors de nos discussions en PCR, mais je ne
11 crois pas qu'il a été déposé dans notre dossier.

12 Q. **[21]** O.K. Un instant. C'est ça, on confirme que le
13 nombre de dépôts n'a pas été déposé, mais est-ce
14 que vous pourriez le fournir également? C'est tout
15 de l'information que vous avez simple à fournir, si
16 c'est possible.

17 R. Entre deux cent cinquante (250) et mille dollars
18 (1000 \$)?

19 Q. **[22]** Oui.

20 R. Pour on a l'analyse qui est sur l'année deux mille
21 quinze-deux mille seize (2015-2016).

22 Q. **[23]** D'accord.

23 R. Ainsi que deux mille seize-deux mille dix-sept
24 (2016-2017). Donc, pour deux mille quinze-deux
25 mille seize (2015-2016), en bas de cinq cents

1 dollars (500 \$), il y a eu quatre-vingt-un (81)
2 dépôts et entre cinq cents (500) et mille (1000),
3 il y en a eu pour cent vingt et un (121) dépôts.

4 L'année suivante, encore là, la braquette
5 en bas de cinq cents (500), il y a eu cent (100)
6 dépôts et entre cinq cents (500) et mille (1000),
7 il y en a eu cent vingt-cinq (125).

8 Q. **[24]** O.K. Là, j'ai une question, les coûts associés
9 au traitement de ces dépôts, mais encore là, on va
10 avoir les chiffres que vous allez nous fournir, il
11 y a combien de personnes qui travaillent à cette
12 gestion des dépôts là, ou de temps-personnes, tout
13 de TC, ou de TP?

14 R. Précisément, j'ai un conseiller crédit qui est à
15 temps plein sur les dépôts, puis à l'intérieur de
16 la gestion de recouvrement des comptes à recevoir,
17 bien, tous mes employés sont polyvalents. Ça fait
18 qu'ils peuvent faire toutes les tâches en même
19 temps, mais je dirais qu'on a pour un équivalent
20 d'à peu près deux TP supplémentaires avec le
21 conseiller. Ça fait qu'en tout, ça serait trois
22 personnes.

23 Q. **[25]** Donc, un ETP en amont, je dirais, de mettre en
24 place des dépôts et deux ETP en aval pour un peu...

25 R. C'est le conseiller qui est celui qui prend la

1 décision finale, comme on a expliqué tantôt dans
2 les cas par cas, puis les deux autres personnes qui
3 sont plus au volet administratif de corriger les
4 factures, envoyer les factures, annuler les
5 factures de dépôts dans certains cas.

6 Q. **[26]** D'accord. O.K. Si on revient donc à la page 3
7 de la présentation PowerPoint, le dernier point,
8 vous dites, et je cite :

9 Le cadre strict et uniforme proposé
10 par la FCEI ne permet pas de générer
11 des économies suffisantes pour
12 neutraliser un impact financier
13 associé à la hausse des mauvaises
14 créances.

15 Quand vous dites « ne permet pas de générer des
16 économies suffisantes », pouvez-vous élaborer là-
17 dessus?

18 (9 h 18)

19 R. Ce qu'on a été capable de déterminer avec nos
20 analyses, que j'ai parlé tantôt, c'est
21 l'augmentation du montant possible des mauvaises
22 créances en ne pas demandant de dépôt sous ces
23 seuils-là. En ayant des personnes-ressources qui
24 travaillent à corriger les factures, à envoyer des
25 factures, je n'ai pas suffisamment de nombres de

1 dépôts qui ne seront plus demandés, donc je n'ai
2 pas... je ne récupère pas, dans mes opérations,
3 assez pour pouvoir libérer, mettons, un poste à
4 temps plein.

5 Donc, dans les trois ressources que je
6 viens de nommer, en augmentant les seuils, tout ce
7 que ça fait, c'est augmenter le taux de mauvaises
8 créances, mais je ne récupère pas, au niveau
9 administratif, assez pour pouvoir baisser l'impact
10 de ce taux de mauvaises créances.

11 Q. **[27]** Ça, c'est une hypothèse que vous posez ou
12 c'est une analyse chiffrée que vous avez faite?

13 R. En ayant le montant, le nombre de dépôts dans les
14 « brackets » que je vous ai présentées, on avait
15 aussi le montant total...

16 Q. **[28]** Associé à...

17 R. ... qui serait associé à ces dépôts-là. Et, en
18 pouvant voir le... parce que ce n'est pas un nombre
19 énorme de dépôts qui ne seraient plus demandés en
20 dessous de ces seuils-là, donc ce n'est pas assez
21 pour dire, bien, j'ai une ressource... je n'ai pas
22 une ressource à temps plein qui s'occupe juste de
23 ces dépôts-là. Ça fait que, oui, l'analyse est
24 approfondie à niveau-là pour pouvoir déterminer
25 qu'on n'aurait pas suffisamment de pouvoir dégager

1 le temps ressources.

2 Q. **[29]** Quand vous dites que ce n'est pas un nombre
3 énorme associé à ces dépôts-là, on parle des dépôts
4 de moins de mille dollars (1000 \$), là, c'est ça?

5 R. Exactement. Les chiffres que j'ai présentés.

6 Q. **[30]** Parfait. Et tout à l'heure vous avez parlé,
7 grosso modo, bon an mal an, vous aviez autour de
8 trente-quatre millions (34 M\$), on verra les
9 chiffres en détail, là, de dépôts actuels, c'est
10 ça?

11 R. Je n'ai pas dit que, bon an mal an... c'est ce
12 qu'on a en compte.

13 Q. **[31]** Oui.

14 R. Mais, comme le dépôt est maintenu pour trois ans,
15 ce n'est pas, à chaque année il y a trente-trois
16 millions (33 M\$) qui arrivent des dépôts.

17 Q. **[32]** O.K. C'est un montant...

18 R. C'est un montant qui... exactement. Ça fait que,
19 d'une année à l'autre, il peut varier. Mais ce
20 n'est pas, à chaque année, on demande trente-trois
21 millions (33 M) de dépôts à notre clientèle.

22 Q. **[33]** Et savez-vous, dans ce trente-quatre millions
23 (34 M) là, la portion relative à... dans le mille
24 dollars (1000 \$) et moins relatif aux dépôts, est-
25 ce qu'il y en a pour un million (1 M) ou quinze

1 millions (15 M)? Est-ce que c'est une portion
2 importante, une portion restreinte?

3 R. Je n'ai pas le montant précis ici, mais...

4 Q. **[34]** On l'aura, j'imagine.

5 R. Ah! je peux vous le fournir aussi.

6 Q. **[35]** Oui, simplement pour comprendre, en bas de
7 mille dollars (1000 \$), est-ce que... Donc, je ne
8 sais pas si on peut le... c'est un engagement, oui,
9 on va prendre un engagement. Donc, à l'intérieur
10 des dépôts de trente-quatre millions de dollars
11 (34 M\$), indiquer le montant associé aux dépôts de
12 moins de mille dollars (1000 \$), le total.

13 R. Parfait. Pour les mêmes deux années de référence
14 qu'on a utilisée.

15 Q. **[36]** Oui, tout à fait, vous avez l'information.

16 R. Parfait.

17

18 E-7 (Énergir) : Indiquer, à l'intérieur des
19 dépôts de 34 M\$, le montant total
20 associé aux dépôts de moins de
21 1000 \$ pour les 2 années de
22 référence (Par la FCEI)

23

24 Q. **[37]** Juste pour revenir donc sur, toujours le petit
25 bout de phrase, là, les économies. Vous trouvez

1 qu'on ne génère pas des économies suffisantes. Vous
2 avez parlé d'ETP, mais on a parlé de trois ETP
3 totales, les économies suffisantes associées à ça,
4 est-ce que c'est un demi-ETP ou un quart d'ETP,
5 est-ce que vous avez vraiment fait l'analyse ou
6 simplement une règle du pouce, là, que vous avez
7 effectuée?

8 R. Bien, on a le montant qui serait perdu en mauvaises
9 créances en n'ayant pas... en augmentant le seuil
10 par rapport à l'économie du temps...

11 Q. **[38]** ETP.

12 R. ... on l'évalue à peu près à un quart d'économies.

13 Q. **[39]** Donc, un quart d'ETP face au montant, là. O.K.
14 Pour bien clarifier, tout à l'heure, vous m'avez
15 dit que, par année, vous avez les donné les
16 chiffres associés à deux mille quinze - deux mille
17 seize (2015-2016), quatre-vingt-un (81) dépôts en
18 bas de cinq cents dollars (500 \$), sauf erreur, et
19 cent vingt et un (121) dépôts en bas de mille
20 (1000). Et pour deux mille seize - deux mille dix-
21 sept (2016-2017), c'était cent (100) et cent vingt-
22 cinq (125). Mais donc, ça, ce sont des... est-ce
23 que c'est ces chiffres-là que vous avez utilisés
24 dans la confection du tableau qui apparaît à la
25 pièce GM-T, document 3, page 20, dans la DDR, à la

1 question 6.1?

2 (9 h 23)

3 R. Oui, c'est les mêmes chiffres.

4 Q. **[40]** O.K. Parfait. Et donc, le nombre...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Turmel.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 C'est ici en avant.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Pour nous aider...

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 J'entendais une voix.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Pour nous... c'est bien... c'est bien moi. Pour

19 nous aider, vous avez nommé des pièces.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Mais on n'est pas capable de les trouver. Ce serait

24 très important qu'on ait... puis je rappelle à...

25 j'en profite pour rappeler à tous les participants

1 ici de donner la cote Régie, le numéro de pièce
2 Régie. Ça va aider également le travail de notre
3 greffière, qui les affiche d'après ce que je vois.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui. B-245.

6 LE PRÉSIDENT :

7 B-245. Merci.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Page 20, question 6.1

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Q. **[41]** Mais donc, sur ces montants-là que vous avez
14 donnés, est-ce que le cent (100) et le quatre-
15 vingts (80) c'était les chiffres totaux des dépôts?
16 Il y en a plus que ça dans l'année, là, je veux
17 dire. Ça, vous m'avez donné seulement les dépôts de
18 ces années-là pour les montants moindres que mille
19 (1000) et moins de cinq cents (500), mais comment
20 dire, sur ce cent vingt et un (121)-là, dans
21 l'année il y en avait quatre cents (400) autres en
22 haut de mille (1000). J'essaie de comprendre un peu
23 l'ordre de grandeur.

24 R. Oui, puis ces chiffres-là c'est pour tout ce qui
25 est en bas de mille dollars (1000 \$).

1 Q. **[42]** O.K. Et le reste en haut de mille dollars
2 (1000 \$), on est à combien par année plus ou mois
3 de dépôt? On parlé de trente-quatre millions
4 (34 M\$), mais en termes absolus. Peut-être que vous
5 ne l'avez pas encore avec vous, là.

6 R. C'est l'engagement que j'ai pris, de vous
7 présenter.

8 Q. **[43]** D'accord. O.K. Bon. Si on revient en deux
9 mille quinze-deux mille seize (2015-2016), vous
10 avez dit en bas de cinq cent quatre-vingt-un (581)
11 et en bas de mille cent vingt et un (1121), ça,
12 est-ce que ce sont les montants de dépôt qui ont eu
13 des mauvaises créances ou c'est le total des dépôts
14 demandés?

15 R. De mémoire, c'est le total des dépôts parce que si
16 on n'en demandait plus à partir de ces seuils-là,
17 c'est le montant qu'on n'aurait pas eu en argent
18 pour protéger nos sommes.

19 Q. **[44]** O.K. Et donc, comme c'est le total des dépôts,
20 c'est l'ensemble des dépôts, donc c'est pas très
21 nombreux et de ces quatre-vingt-un (81)-là et de ce
22 cent vingt-cinq (125)-là, il y en a combien qui ont
23 eu des défauts de paiement?

24 R. Nous n'avons pas fait cette analyse-là.

25 Q. **[45]** O.K. Est-ce que vous pouvez fournir

1 l'information pour ces années-là? Pour ces années-
2 là.

3 R. Bien, c'est parce que c'est... on peut fournir
4 l'information, on peut fournir l'information, oui.

5 Q. **[46]** Parce que je pense que ça compléterait le
6 tableau, puis je terminerais avec ça, donc
7 l'engagement 8.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Juste pour les fins d'information, je comprends que
10 les témoins ont répondu qu'ils sont en mesure de
11 fournir l'information. On est mardi sur une
12 audience qui termine techniquement jeudi, je veux
13 juste m'assurer en termes de temps - et je ne veux
14 pas poser nécessairement une question, je veux
15 juste m'assurer, là - on est mesure certes, mais
16 est-ce qu'on est en mesure de le faire dans des
17 délais qui permettent de respecter le calendrier
18 fixé par la Régie pour les audiences de la cause?
19 Parce que là, on est rendus à l'engagement numéro
20 8, là, ça fait quatre engagements pour ce panel-ci
21 puis il y a déjà eu beaucoup de DDR, puis il y a
22 déjà eu un processus de consultation élémentaire
23 là-dessus. Puis je ne reviendrai pas sur
24 l'historique, l'année dernière aussi on a eu
25 beaucoup de questions. Je veux juste m'assurer

1 qu'on soit en mesure de traiter toute cette
2 information-là dans les temps, là.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Et s'assurer également, Maître Turmel de l'utilité
5 et de la pertinence de tout ça.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bien sûr. Alors, évidemment, avec égard, vous
8 permettez de faire une onzième demande réamendée.
9 Bien, le dossier évolue et là, on pose des
10 questions, on est rendus à huit engagements.
11 Parfois il y a des dossiers où on a vingt-cinq (25)
12 engagements. On est dans un dossier tout à fait de
13 politique de dépôts, on a une demande. Vous dites
14 oui à certains, non à d'autres. On veut bien
15 mesurer. Vous nous dites : il n'y a pas des
16 économies suffisantes. Bien, on veut bien
17 comprendre le... où vous voyez le fait qu'il n'y a
18 pas des économies suffisantes et c'est pour ça
19 qu'on demande, on cherche de l'information chiffrée
20 pour mesurer ces économies qui ne sont pas
21 suffisantes. Alors, ça m'apparaît tout à fait
22 pertinent. Et je pense que juste depuis tout à
23 l'heure, monsieur le témoin ne cesse de dire qu'il
24 a l'information, qu'il va nous le donner. Voilà.
25 R. C'est juste parce que par rapport à la dernière

1 demande.

2 Q. **[47]** Oui.

3 R. J'essaye juste de comprendre la pertinence, de
4 savoir le montant associé à des pertes dans ces
5 braquettes-là parce que la demande est d'augmenter
6 le seuil. Du moment où le seuil est augmenté, bien
7 il n'y aurait pas de dépôt en bas de ces seuils-là,
8 ça fait que ce serait toute une perte. Ça fait que
9 d'aller sortir... on est capable de sortir
10 l'information, mais il faut y aller cas par cas
11 puis faire une évaluation, de savoir : est-ce qu'il
12 y a eu une perte? Est-ce qu'il n'y a pas eu de
13 perte? Pour quelle raison il y a eu une perte?
14 Parce que c'est pas nécessairement tout le temps
15 facile à voir, il faut vraiment rentrer dans chaque
16 cas.

17 (9 h 30)

18 Mais dans la demande actuelle, si on le
19 seuil avait été augmenté, tout aurait été une
20 perte. Ça fait que de voir la distinction pour ces
21 deux années-là, qui qui a vraiment causé une perte,
22 j'essaie de la comprendre, je ne vois pas la
23 pertinence de faire ce travail-là présentement.

24 Q. **[48]** Écoutez, probablement, peut-être que vous ne
25 voyez pas la pertinence, mais nous on pense que

1 c'est pertinent. On ne vous demande pas pourquoi
2 qu'il y a eu des... On ne demande pas pourquoi puis
3 on ne demande pas qui. On veut savoir, on nous dit
4 qu'il y a eu des dépôts, des demandes de dépôts
5 pour quatre-vingt-un (81) et cent vingt-cinq (125),
6 en deux mille quinze (2015), deux mille seize
7 (2016). Et de ça, combien en nombre, ont comment
8 dire, déclenché l'utilisation du dépôt. Ça, on
9 devrait le savoir là. Ça m'apparaît pertinent. Ce
10 n'est pas une analyse très, très détaillée. Ce
11 quatre-vingt-cinq (85), de moins de cinq cents
12 (500), est-ce qu'il y a eu douze (12) demandes de
13 dépôts? Douze (12), comment dire? Déclenchement de
14 l'utilisation de dépôts. Ça nous apparaît
15 pertinent. On veut voir l'imp... Est-ce que
16 c'est... Est-ce que les dépôts de cette nature-là
17 sont tels que c'est quatre-vingt-dix pour cent
18 (90 %) qu'il y a eu des déclenchements de dépôts?
19 C'est ça qu'on cherche à savoir.

20 R. Bien, en ce qui a trait, le déclenchement de
21 dépôts, c'est le nombre total. Les quatre-vingt-un
22 (81), ils ont tous eu des dépôts.

23 Q. **[49]** Oui. Non. Non, mais je veux dire...

24 R. C'est...

25 Q. **[50]** Quand on demande... Excusez-moi. Admettons,

1 quand on demande un dépôt, on demande un dépôt
2 parce qu'on voit qu'il y a un risque. O.K.? Et là,
3 la question, c'est de voir est-ce que la, comment
4 dire, là, l'application du dépôt. Comment on
5 appelle ça? Un défaut de paiement ou... Bref, le
6 risque s'est-il réalisé ou pas, à l'égard de ces
7 gens-là? C'est juste ça que je veux savoir. Donc,
8 engagement numéro 8.

9 LE PRÉSIDENT :

10 R. Bien. Je n'ai pas eu la réponse à savoir... Vous
11 avez fait un signe de tête. Ça veut dire quoi? Vous
12 êtes capable de le faire? C'est très long? Je me
13 questionne, également, sur la pertinence, toujours
14 sur la pertinence, Maître Turmel, dans le sens
15 qu'on s'écarte des modifications qui sont
16 suggérées, alors qu'il y a eu des séances de
17 travail ou un processus réglementaire sur ce thème-
18 là, et en plus, il y a eu des DDR amplement. Et là,
19 vous avez des précisions additionnelles sur
20 plusieurs éléments qui concernent la nouvelle
21 proposition. Et sur ces dernières questions-là, cet
22 engagement-là s'écarte des sujets.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Bien, avec égard, Monsieur le Président, dans leur
25 présentation, eux nous disent : « Ça ne génère pas

1 des économies suffisantes », mais il m'apparaît
2 raisonnable de les interroger là-dessus.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous l'avez fait. Bon. Effectivement.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. **[51]** Et là, donc, je termine la série de questions
7 par ma dernière question pour mesurer ce dernier
8 aspect.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Donc, le dernier engagement n'existe pas pour
11 l'instant, là, l'engagement numéro 8. C'est ce que
12 je comprends?

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Bien. Là, on essaie de comprendre...

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K. Allez-y.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Qu'est-ce qu'on peut faire...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Essayons de comprendre. Allez-y.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[52]** O.K. Un instant.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 R. Monsieur le Président, sauf respect, je pense que
25 la réponse a été donnée à une ou deux reprises

1 par... C'est ça qui arrive ici. Tant au niveau de
2 la pertinence que de l'explication là, du nombre de
3 dépôts et, sauf respect pour mon collègue, on joue
4 un peu la même cassette d'année en année là. On est
5 rendu... On a eu le même phénomène l'année
6 dernière. On a eu un an complet de plus qu'une
7 rencontre de processus de consultation
8 réglementaire sur cette question-là. On a eu, par
9 la suite, une autre proposition. Et, par le fait
10 même, ce n'est pas ce qui est nécessairement
11 proposé en ce moment. On s'entend, ce n'est pas la
12 proposition qui est sur la table, en ce moment. Si
13 la FCEI a une proposition, je suis sûr que ça va
14 faire plaisir à Énergir de l'étudier dans un cadre
15 d'un processus de consultation réglementaire, mais
16 ce n'est pas ce qui est soumis, en ce moment,
17 devant la Régie. Et là, suite à d'autres demandes
18 de DDR dans le cadre du présent dossier, on a
19 d'autres engagements. Là, on en a déjà pris trois.
20 Je pense qu'on a fait preuve de bonne foi là-dedans
21 puis ça semble être des informations qu'on est
22 capable de donner dans les prochains jours, les
23 prochaines heures. Mais là, ça commence à être...
24 il y a un poids à tout ça.

25 Et il faut comprendre aussi, l'effet domino

1 qui vient en arrière de ça là. Je présume que mon
2 confrère va prendre cette information-là, il va
3 bâtir sa preuve, présenter quelque chose demain.
4 Peut-être qu'on va vouloir... On va argumenter là-
5 dessus. On va vouloir, peut-être, faire une contre-
6 preuve. C'est plusieurs éléments dans un court
7 délai. Tout ça, en plus, avec le chapeau de la
8 question de la pertinence que vous avez déjà
9 mentionnée. Donc, je me questionne. Si les témoins
10 sont capables de répondre, et je pense qu'ils ont
11 déjà répondu à deux reprises là, sur cette
12 question-là, je ne pense pas que l'engagement soit
13 nécessaire ni pertinent là.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Turmel a dit qu'il avait une dernière
16 question pour, peut-être, clore le tout. C'est ce
17 que j'ai saisi.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Q. **[53]** Oui. Simplement pour répondre à mon confrère,
20 si les engagements... Ce n'est pas parce qu'on a
21 fait trois engagements, que vous n'aimez pas ça
22 puis qu'on dit qu'on en fait huit (8), mais qui
23 sont pertinents. Probablement, la FCEI a une preuve
24 au dossier, a une proposition, O.K., alors, comme
25 intervenante, elle peut poser des questions eu

1 égard à la preuve que vous commentez. Alors,
2 écoutez, ça, là-dessus, je pense que ce
3 commentaire-là, de votre part, n'était pas
4 nécessaire, un.

5 Deux, finalement, oui, on a eu la réponse à
6 notre... Finalement, dans tout cet échange-là, on
7 me dit qu'on a la réponse. Donc, je n'ai pas besoin
8 de prendre le dernier engagement, finalement. Mais
9 je voudrais quand même qu'Énergir ne prenne pas
10 l'habitude de nous dire que : Ah! Ils ont pris
11 trois engagements, quatre engagements. Les
12 dossiers, on en prend vingt-quatre (24)
13 engagements, si c'est nécessaire. Alors, je veux
14 quand même juste remettre les pendules à l'heure.
15 (9 h 35)

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est sur un autre point, j'espère, parce que je
18 pense que le débat a été...

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Je ne veux pas m'inscrire dans ce débat-là qui ne
21 m'appartient pas. Je ne veux pas... Parce que, là,
22 on nous fait la leçon sur ce qu'on peut prendre
23 comme engagement ou pas dans un processus comme
24 celui-là, puis je me sens interpellé. Je ne devrais
25 peut-être pas.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mais, Maître Sigouin-Plasse, je pense que ça a été
3 bien départagé de part et d'autre.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Je suis d'accord, mais... Me permettez-vous juste
6 une petite intervention, Monsieur le Président?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui, allez-y!

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Quand on dit « on peut prendre des engagements »,
11 certes les engagements peuvent être discutés quant
12 à leur pertinence. Hier, on a pris un engagement.
13 J'ai eu un échange avec maître Gertler. On peut
14 toujours prendre des engagements. On peut toujours
15 se rendre disponible pour faire... C'était pour
16 déterminer la proportion du GNR d'une année à
17 l'autre. Il suffisait de faire une division. Un
18 analyste pouvait faire le calcul. On nous a demandé
19 de prendre un engagement. On est toujours super
20 volontaire pour prendre des engagements, mais à un
21 moment donné, oui, on peut se lever puis dire, est-
22 ce que c'est nécessaire? Est-ce que
23 l'intervenant... C'est de bonne guerre qu'il pose
24 des questions, mais est-ce que l'intervenant peut
25 lui-même faire un travail sur la base

1 d'informations qu'on lui fournit? Puis je pense
2 qu'il y a beaucoup de cas où c'est possible pour
3 l'intervenant de faire ce genre de travail-là.

4 Alors, on ne veut pas faire, on ne peut pas
5 faire un blocage aux demandes d'engagements de la
6 part des intervenants. Ce n'est pas ça notre rôle.
7 Mais je pense qu'il est de bonne guerre de
8 questionner la plus-value des engagements, parce
9 que ça tire - si vous me permettez l'expression -
10 ça tire sur les équipes. Là, on s'en va. Après ça,
11 on se retire puis on formule, on va travailler sur
12 les engagements. Donc, je pense que c'était
13 pertinent de questionner l'engagement même et de sa
14 nécessité. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci. Alors, on poursuit.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Alors, ça termine nos questions, Monsieur le
19 Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci bien, Maître Turmel. Selon ma mémoire, nous
22 passions directement à l'UMQ. Bonjour, Maître
23 Rousseau.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CATHERINE ROUSSEAU :

25 Bonjour à tous. Catherine Rousseau pour l'Union des

1 municipalités du Québec. Bonjour aux membres du
2 panel.

3 Q. [54] Alors, pour ma part, ça sera très court ce
4 matin. J'ai, en fait, des questions qui concernent
5 la nouvelle proposition relativement au PCR, la
6 proposition qui a été présentée hier, donc la cote
7 Régie est la B-0269. Pour Énergir, c'est le GM-G,
8 Document 5. Alors, ma première question, j'imagine
9 que vous avez pris connaissance, en fait, vous
10 l'avez mentionné hier, vous avez pris connaissance
11 des preuves des intervenants, évidemment, ça inclut
12 celle de l'UMQ, j'aimerais savoir quelle est la
13 différence en fait avec votre nouvelle proposition,
14 celle que vous nous avez présentée hier, et la
15 proposition qui figure au mémoire de l'UMQ? Parce
16 que j'ai quand même remarqué beaucoup de
17 similitudes, mais en même temps, j'aimerais
18 peut-être avoir certaines précisions sur votre
19 nouvelle proposition.

20 Mme ISABELLE LEMAY :

21 R. Alors, en effet, il y a des similitudes parce que
22 lorsqu'une idée est bonne, bien, on se questionne à
23 l'interne puis on voit s'il y a des manières de
24 faire autrement. Donc, dans la proposition, le
25 formulaire comme tel à proprement dit, bien, c'est

1 pour nos usages internes, ce n'est pas pour dépôt à
2 la Régie, ce n'est pas pour encadrer vraiment de
3 manière formelle et réglementaire les échanges.
4 Alors, c'est peut-être une différence qu'on
5 pourrait vous nommer. Je pense qu'on se rejoint
6 quand même au niveau de l'UMQ sur le côté
7 intéressant d'avoir un formulaire pour capter les
8 positionnements intéressants pour Énergir, mais à
9 notre usage exclusif.

10 Q. [55] Moi, j'ai une petite question au niveau du
11 positionnement global des intervenants. Je
12 comprends qu'il n'y aura pas de dépôt de fiches de
13 positionnement pour chacun des intervenants. Mais
14 comment vous voyez ça le dépôt du positionnement
15 global des intervenants? Comptez-vous, par exemple,
16 je ne sais pas si vous avez réfléchi à la question,
17 mais est-ce que, par exemple, ce serait une liste
18 de toutes les suggestions? Parce que je vois dans
19 votre exemple de formulaire au bas de la
20 présentation qu'il y a quand même une possibilité
21 de faire des commentaires par les intervenants sur
22 les sujets qu'Énergir souhaiterait amener devant la
23 Régie.

24 Donc, je me demandais comment vous voyez ça
25 le positionnement global puisque l'UMQ, elle, de

1 son côté, propose de déposer chacune des fiches de
2 positionnement parce qu'on considère que c'est
3 assez clair. C'est plus clair de cette façon-là.

4 (9 h 40)

5 R. Oui. Alors, j'expliquerai comment on le voit. Oui,
6 on y a effectivement réfléchi. On l'avait déjà
7 mentionné à la Régie, vous savez, nous participons
8 avec TransCanada dans un processus qui est un peu
9 similaire qui s'appelle le TTF. Je ne vous donnerai
10 pas le détail parce qu'on est... même chose, on est
11 protégé par la confidentialité, ou en tout cas, les
12 échanges sont protégés. Donc, on a aussi une
13 expérience hors du spectre québécois avec... pour
14 un type d'échanges comme ça.

15 Maintenant, comment faire, supposons,
16 comment utiliser les propositions? On l'a déjà
17 fait, par le passé, dans des dossiers que je ne
18 peux vous nommer puisque dans le processus
19 antérieur, on ne nommait pas qu'est-ce qui avait
20 été discuté au PCR à part, bien, les dépôts. Durant
21 les rencontres, il est arrivé que des intervenants
22 nous fassent des suggestions sur : « De la manière
23 que vous apportez ça, ce n'est pas clair. » Et,
24 ou : « Vous devriez ajuster telle ou telle chose,
25 pour qu'on comprenne davantage. » Et on a ajusté, à

1 ce moment-là, notre preuve. Donc, ce n'est pas
2 mentionné dans la preuve, à l'heure actuelle, et ça
3 ne le sera probablement pas non plus, dans le
4 futur, puisque le positionnement va nous servir à
5 vraiment savoir, à avoir la confirmation que le
6 mandant est d'accord avec la position adoptée par
7 son représentant. Et à ce moment-là, nous, on peut
8 faire un ajustement ou encore le mentionner les
9 différentes positions, bien, pas les différentes
10 positions, pardon.

11 Si je prends l'exemple, supposons, du TTF.
12 Lorsqu'on est à l'ONE, on donne une saveur sur
13 globalement, les intervenants sont en faveur ou on
14 dit qu'il y a eu... On peut dire... Ouais, pas
15 nous, mais le TCPL peut dire : « Il y a eu une
16 forte opposition de la part des intervenants. Et
17 voici pourquoi nous maintenons notre demande. »
18 C'est un peu comme ça qu'on ferait. Donc, il n'y
19 aurait pas de nominatif. On ne nommerait pas
20 personne, mais si on arrivait avec une position,
21 par exemple, une proposition qui ne rencontre pas
22 les attentes et qu'on le dira à la Régie que c'est
23 possible qu'il y ait une opposition. Mais pour
24 Énergir, c'est important parce que. Alors, dans la
25 preuve, il y aura une façon, pour la Régie,

1 d'apprécier, d'avoir une certaine lecture de ce qui
2 est à venir.

3 Mais dans bien des cas, quand la
4 communication fonctionne très bien, dans bien des
5 cas, les propositions vont être intégrées à même la
6 preuve, sans que la Régie n'en soit... ne voit
7 d'évolution dans la réflexion d'Énergir.

8 Q. [56] O.K. Je comprends mieux. Je comprends bien
9 votre position, mais j'ai maintenant une petite
10 question, peut-être plus... Bien, ça concerne votre
11 exemple, en fait, pour le formulaire, je me
12 questionnais. Je ne sais pas si vous avez copie du
13 document pas très loin de vous?

14 R. Vous parlez de quoi?

15 Q. [57] Bien. En fait, l'ajustement de la proposition.
16 C'est la pièce GMG, Document 5.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Numéro?

19 Q. [58] Oui. C'est ça. Excusez-moi. Votre numéro,
20 c'est B-0269.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci.

23 R. Alors, c'est ce qui est présenté à l'écran?

24 Q. [59] Exactement. Je n'ai pas fait attention. Je
25 pensais qu'on était encore avec l'autre

1 présentation.

2 R. Pas de problème.

3 Q. **[60]** Au point 4, on indique : « Divulgation du
4 positionnement de la Régie ». En fait, on a deux
5 positionnements. On a, à deux positionnements de
6 l'intervenant, bon, on a pris la proposition
7 opposée, prononce... Puis ensuite, on
8 a : « Divulgation du positionnement à la Régie ».
9 Je voulais juste, peut-être, vous entendre, peut-
10 être une explication additionnelle. Je ne comprends
11 pas vraiment pourquoi on fait la distinction entre
12 les deux ou...

13 R. O.K. On expliquait, dans notre preuve, qu'on ferait
14 la mention d'un positionnement global si l'ensemble
15 des participants au PCR sont en accord avec une
16 telle divulgation. Donc, si un intervenant était en
17 désaccord, par conséquent, on ne le mentionnerait
18 pas dans notre preuve.

19 Q. **[61]** Parfait. Puis ma dernière question, en fait,
20 ce que je comprends de vos explications, en fait,
21 la nouvelle proposition d'Énergir, en quoi ça
22 viendrait aider l'allégement réglementaire?

23 R. Vous voulez dire la nouvelle... Entre maintenant et
24 celle qu'on a déposée il y a un certain temps?
25 Quand vous parlez de « nouvelle »?

1 Q. **[62]** Non. Moi, je me concentre sur la nouvelle
2 proposition là.

3 R. D'accord.

4 Q. **[63]** Celle qui ne tient plus, ça va. La
5 proposition, la nouvelle là, celle qu'on a,
6 qu'Énergir présente, en quoi le dépôt d'un
7 positionnement global parce que c'est
8 principalement là-dessus, enfin, pour moi, la
9 majeure, le plus gros changement, en quoi cette
10 nouvelle proposition vient alléger le processus
11 réglementaire? Dans quelle mesure ça a...

12 R. Bien, dans la mesure où l'ensemble des intervenants
13 sont d'accord à ce qu'on dévoile. Bien, l'ensemble
14 des participants au PCR, je devrais dire, sont
15 d'accord à ce qu'on dévoile le positionnement
16 global. Cependant, on est en mesure de donner à la
17 Régie, comme je vous le disais, une saveur sur ce
18 qui est à venir. Également, d'utiliser un
19 formulaire de positionnement et de donner quelques
20 semaines pour les intervenants, pour les
21 représentants des intervenants de s'adresser ou de
22 valider avec leurs mandants leur position. Selon
23 nous, va également contribuer au niveau des
24 échanges et de la suite du dossier devant la Régie
25 puisque nous aurons une meilleure compréhension du

1 positionnement de l'intervenant à proprement dit,
2 là, donc du mandat de l'intervenant. Parfois, dans
3 les cadres des discussions des PCR, on nous
4 mentionnait que c'était l'individu qui se
5 représentait alors que là, ça va être l'organisme
6 qui va nous donner sa position.

7 (9 h 45)

8 Q. **[64]** Très bien, je vous remercie, ça complète.

9 Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Rousseau. Alors, vous étiez la
12 dernière de la part des intervenants, nous passons
13 maintenant aux questions de la Régie par
14 l'intermédiaire de maître Cardinal.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Merci. Vous avez eu mon nom cette fois-ci, c'est
17 bien.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On me l'a écrit en gros ici.

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 C'est parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. **[65]** Bonjour membres du panel, ma première question

1 va porter sur une demande d'Énergir qui apparaît à
2 compter de sa neuvième demande réamendée au
3 paragraphe 67, et par la suite, il apparaît au
4 paragraphe 69 dans la onzième demande réamendée,
5 entre autres. Mais Énergir demande à la Régie
6 d'approuver la modification des taux du tarif de
7 transport de la Ville de Saint-Hyacinthe pour
8 l'année deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
9 (2017-2018). Dans cette même section de la demande,
10 Énergir demande aussi d'approuver un ajout à
11 l'article 15.5.2 des Conditions de service, puis
12 cette modification-là, cet ajout-là, en fait, se
13 lirait tel que :

14 Le tarif de réception peut être ajusté
15 périodiquement pour refléter le coût
16 réel en fonction de la demande.

17 Croyez-vous qu'il serait plus précis de parler à
18 cet ajout, à l'article 15.5.2, du taux de tarif de
19 réception? Donc, ça se lirait plutôt :

20 Les taux du tarif de réception peuvent
21 être ajustés périodiquement pour
22 refléter le coût réel.

23 Mme CATHERINE SIMARD :

24 R. Je pense qu'on pourrait parler de taux, en effet.

25 Q. [66] Et puis aussi, selon Énergir, le fait, pour la

1 Régie, de fixer des taux pour le tarif de réception
2 pour l'année deux mille dix-sept-deux mille dix-
3 huit (2017-2018), est-ce que ça contreviendrait aux
4 principes de non-rétroactivité tarifaire?

5 R. On ne considère pas que c'est de la rétroactivité,
6 considérant que le client n'avait pas commencé à
7 injecter encore dans le réseau d'Énergir, donc sa
8 facturation n'avait pas commencé encore.

9 (9 h 54)

10 Pour nous, la rétroactivité c'est vraiment
11 la notion de revenir en arrière et de corriger des
12 factures, par exemple, à des taux qui auraient déjà
13 été appliqués. Au moment où les taux ont été
14 révisés, il n'y avait pas encore de factures qui
15 avait été émise pour la ville de Saint-Hyacinthe à
16 ces taux-là en tant que tel. Donc, nous, on a voulu
17 profiter de l'opportunité qu'on avait de mettre à
18 jour les taux, étant donné les coûts finaux
19 d'investissement qui sont vraiment le plus gros
20 intrant du tarif de réception pour tarifier de la
21 meilleure façon le client.

22 Q. [67] En fait, oui, c'est ça, Maître Locas, j'ai
23 posé la question au panel, mais évidemment, je
24 crois que ce serait une belle question pour vous,
25 que vous puissiez répondre en argumentation.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Encore une fois, il y a une communauté d'esprit
3 ici. Effectivement, on parle ici de l'application
4 d'un principe, celui de la non-rétroactivité
5 tarifaire. Je pense que ça pourrait être adéquat
6 d'en traiter en argumentation et de pouvoir laisser
7 le tout, là, entre les mains des procureurs.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bien reçu, merci.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Q. **[68]** Ensuite, toujours par rapport au même sujet,
12 Énergir demande d'autoriser la création d'un CFR
13 hors base portant intérêt, dans lequel seront
14 cumulés les manques à gagner réalisés au cours de
15 l'année deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
16 (2017-2018) associés à la ville de Saint-Hyacinthe
17 et de l'inclure à la base de tarification au
18 dossier tarifaire deux mille dix-neuf-deux mille
19 vingt (2019-2020). En fait, cette demande-là
20 apparaît à compter de la neuvième demande réamendée
21 d'Énergir, qui a été déposée le vingt (20) juillet
22 deux mille dix-sept (2017). Est-ce qu'on doit
23 comprendre qu'Énergir demande la création de ce
24 CFR-là à compter du vingt (20) juillet deux mille
25 dix-huit (2018)?

1 R. Oui, c'est à compter du vingt (20) juillet, mais
2 dans la mesure où le client n'avait pas encore
3 commencé à être facturé, bien il n'y avait pas
4 de... il n'y aurait rien dans ce compte avant la
5 date de facturation.

6 Q. [69] Ma prochaine question, en fait, je vous
7 l'adresse encore une fois, mais j'imagine que ce
8 serait bien pour votre procureur d'en prendre note
9 aux fins de l'argumentation. C'était que, en fait,
10 dans l'éventualité où la Régie autorisait à compter
11 justement du vingt (20) juillet deux mille dix-huit
12 (2018) la création du CFR, est-ce que, selon
13 Énergir, le fait de comptabiliser les manques à
14 gagner réalisés au cours de l'année deux mille dix-
15 sept-deux mille dix-huit (2017-2018) pour le tarif
16 de réception constituerait de la rétroactivité?

17 Mme CAROLINE DALLAIRE :

18 R. Donc, je pense qu'on va laisser notre procureur
19 effectivement répondre à cette question-là de
20 rétroactivité.

21 Q. [70] Parfait, je vous remercie.

22 Me VINCENT LOCAS :

23 C'est bien noté.

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. [71] Puis pouvez-vous fournir un estimé des

1 montants qui seraient comptabilisés dans le CFR si
2 la Régie autorisait Énergir à cumuler les manques à
3 gagner de l'année deux mille dix-sept-deux mille
4 dix-huit (2017-2018)? En fait, ce serait pour
5 chacune des composantes : revenus, dépenses.

6 Mme CATHERINE SIMARD :

7 R. C'est quelque chose qu'on peut calculer, mais on va
8 prendre l'engagement plutôt que de vous donner un
9 chiffre qu'on ne serait pas certain.

10 Q. **[72]** Parfait. Donc, je vais formuler l'engagement.
11 C'est l'engagement numéro 8, si je ne me trompe
12 pas, donc ce serait de fournir un estimé des
13 montants qui seraient comptabilisés dans le CFR si
14 la Régie autorisait Énergir à cumuler les manques à
15 gagner de l'année deux mille dix-sept-deux mille
16 dix-huit (2017-2018) pour chacune des composantes.
17 Et je devance, là, mais je crois que ma prochaine
18 question pourrait faire l'objet également de la
19 suite de cette demande d'engagement, ma question
20 c'est, en fait, ce serait si Énergir pouvait
21 fournir un estimé des montants qui seraient
22 comptabilisés dans le CFR pour l'année deux mille
23 dix-huit (2018), si la Régie autorisait sa création
24 et le cumul des manques à gagner, mais seulement à
25 compter du vingt (20) juillet deux mille dix-huit

1 (2018). Et encore une fois pour toutes les
2 composantes.

3 R. On pourra le faire dans la même réponse.

4 Q. **[73]** Dans la même réponse à l'engagement.

5 R. Oui.

6 Q. **[74]** Parfait. Donc, simplement pour être plus
7 claire, je vais reformuler cette deuxième partie de
8 l'engagement, qui est de fournir un estimé des
9 montants qui seraient comptabilisés dans le CFR
10 pour l'année deux mille dix-huit (2018), si la
11 Régie autorisait la création du CFR et le cumul des
12 manques à gagner seulement à compter du vingt (20)
13 juillet deux mille dix-huit (2018).

14

15 E-8 (Énergir) : Fournir un estimé des montants
16 qui seraient comptabilisés dans
17 le CFR si la Régie autorisait
18 Énergir à cumuler les manques à
19 gagner de l'année 2017-2018 pour
20 chacune des composantes; et
21 fournir un estimé des montants
22 qui seraient comptabilisés dans
23 le CFR pour l'année 2018, si la
24 Régie autorisait la création du
25 CFR et le cumul des manques à

1 R. Je voudrais juste donner une spécification. La
2 facture n'est pas émise encore, mais le processus
3 de facturation est débuté en ce sens où la facture
4 n'a pas été terminée encore, mais c'est vraiment
5 pour refléter la période de facturation du premier
6 (1er) juillet au trente et un (31).

7 Q. [77] Je m'excuse. Pouvez-vous simplement répéter?
8 J'ai manqué la dernière partie de votre réponse.
9 Donc, c'est du premier (1er) juillet au?

10 R. Au trente et un (31) juillet.

11 Q. [78] O.K. Et sur cette facturation-là, quels taux
12 ont été appliqués?

13 R. Ce sont les taux proposés sujets à modification si
14 la Régie en décidait autrement.

15 Q. [79] Et ce sont les taux proposés pour chacune des
16 composantes?

17 R. Oui.

18 Q. [80] Ma dernière question va porter sur la méthode
19 de calcul des facteurs A, H et P. À cet égard-là,
20 je vais vous référer à la pièce B-0320, qui est
21 GM-T, Document 12, qui est la réponse à la demande
22 de renseignements numéro 2 de la FCEI, à la page
23 31. En réponse à la question 7.1, Énergir soumet
24 que :

25 Pour la Cause tarifaire 2018-2019, la

1 méthode a été raffinée comparativement
2 à la cause tarifaire précédente.

3 L'information par client étant
4 disponible, les paramètres A, H et P
5 par clients ayant un taux personnalisé
6 ont pu être utilisés.

7 Donc, Énergir parle de raffinement de méthode en
8 réponse à la FCEI. Est-ce que la Régie comprend
9 bien que ce raffinement de méthode consiste en fait
10 entre un changement de méthode de calcul des taux
11 unitaires, des tarifs d'équilibrage, des facteurs
12 de pointe et d'espace?

13 Mme CAROLINE DALLAIRE :

14 R. Alors, la méthode reste la même. En fait, c'est
15 exactement la même méthode qu'avant. C'est juste
16 qu'on avait plus d'informations pour mieux calculer
17 les paramètres A, H et P d'un groupe de clients
18 précis et on a cru bon d'utiliser cette meilleure
19 information-là, et donc de raffiner notre façon de
20 faire. Mais la méthode en tant que telle pour le
21 calcul des paramètres pointe et espace est demeurée
22 la même qu'est-ce qui avait déjà été approuvé. On
23 n'a rien changé de ce qui avait déjà été approuvé
24 par la Régie.

25 Q. [81] Vous mentionnez dans votre réponse que vous ne

1 considérez pas que c'est un changement par rapport
2 à ce qui avait été approuvé par la Régie. Pouvez-
3 vous élaborer davantage? Pouvez-vous élaborer en
4 quoi ce raffinement-là n'aurait pas dû être
5 approuvé par la Régie?

6 R. En fait, la Régie a approuvé la méthode de calcul
7 du tarif d'équilibrage depuis quelques années déjà.
8 On a le même tarif depuis un certain temps. Et
9 cette méthode-là passe par l'utilisation des
10 paramètres A, H et P pour chacun des clients,
11 chacun des... dépendamment à quel tarif de
12 distribution ils sont. Donc, vous avez
13 l'information des paramètres A, H et P pour le
14 tarif D1, D3, D4 et D5.

15 Maintenant, ce que nous avons raffiné,
16 c'est au niveau du D1 pour les clients qui sont,
17 eux, assujettis à un taux moyen d'équilibrage. On
18 avait une information globale. Il fallait venir
19 estimer le paramètre P de ces clients-là et on y
20 allait par régression. Alors, que cette année, on a
21 réussi à avoir une information plus précise pour
22 venir évaluer donc directement les paramètres A, H
23 et P. Mais ce que l'on fait ensuite avec ces
24 paramètres-là, la façon dont ils sont utilisés pour
25 calculer le tarif n'a pas, c'est vraiment selon

1 nous, les paramètres sont plus exacts que peut-être
2 ce qu'on pouvait avoir par le passé. Donc, on
3 essaie toujours de se raffiner, je vous dirais.

4 (10 h 04)

5 Q. **[82]** Je vais vous référer dans la même pièce à la
6 réponse à la question 7.2 à la demande de
7 renseignements de la FCEI. Donc, Énergir dit que :

8 Les données réelles utilisées afin de
9 déterminer les facteurs A, H et P pour
10 la cause tarifaire 2018-2019 ont été
11 extraites au 28 février 2018 et celles
12 pour 2017-2018 au 31 décembre 2016.

13 Les données réelles sont pour les 12
14 mois à partir de la date d'extraction.

15 Donc, les données réelles sont issues
16 de périodes différentes.

17 En quoi l'utilisation d'une période de référence
18 différente de celle de l'année civile, soit du
19 premier (1er) janvier au trente et un (31) décembre
20 pour la détermination des facteurs A, H et P, ne
21 constitue pas un changement qui aurait dû être
22 approuvé par la Régie?

23 R. Le moment où on extrait les paramètres A, H, P, en
24 fait, il faut comprendre le tarif d'équilibrage est
25 basé, quand on le calcule, je vous dirais, dans la

1 vraie vie, au moment où on vient calculer vraiment
2 les taux aux clients, on calcule au trente (30)
3 septembre les paramètres A, H et P des clients pour
4 les douze (12) derniers mois. Puis c'est ce qui va
5 être facturé aux clients, c'est ce qui va être
6 utilisé pour calculer le taux réel applicable aux
7 clients.

8 Maintenant, lorsqu'on fait la cause
9 tarifaire, on n'est pas rendu au trente (30)
10 septembre encore, il faut y aller d'un estimé. Et
11 ce qu'on fait c'est qu'on se dit : au moment où on
12 fait le calcul, on fait l'extraction pour le mois
13 le plus récent et les douze (12) mois, en fait, la
14 période des douze (12) derniers mois se calculant
15 au moment où on fait l'extraction et pour avoir les
16 paramètres les plus près de ce qui va s'appliquer
17 au trente (30) septembre. Donc, ça dépend à quel
18 moment on produit notre cause tarifaire, à quel
19 moment on fait les calculs, mais on essaie toujours
20 d'avoir la meilleure estimation possible.

21 Donc, ce qui va, dans les faits,
22 s'appliquer aux clients n'a pas été changé, ça
23 c'est vraiment les calculs au trente (30) septembre
24 tel que stipulé dans les Conditions de service et
25 tarifs, mais c'est vraiment pour évaluer le tarif

1 ou on y va avec des estimés. Et de mémoire, cette
2 façon de faire-là a peut-être été discutée, mais je
3 ne pense pas qu'elle a été approuvée par le passé
4 par la Régie, mais c'est une façon de faire
5 courante qu'on applique à chaque année.

6 Q. **[83]** Vous avez parlé de la façon dont vous
7 l'appliquez par rapport aux Conditions de service
8 et tarifs, mais pour les coûts globaux qui sont
9 transférés directement aux clients, est-ce que ce
10 ne serait pas plus adéquat de se baser sur la
11 période qui est prévue aux Conditions de service,
12 soit du premier (1er) octobre au trente (30)
13 septembre de l'année précédente?

14 R. Juste une précision pour être sûre qu'on se
15 comprend bien. Quand vous dites « vous devriez
16 peut-être », est-ce que ce serait une bonne idée
17 d'utiliser l'année financière, donc la période du
18 premier (1er) octobre au trente (30) septembre,
19 est-ce que vous parlez de la période, par exemple,
20 lorsque j'établissais mes tarifs pour deux mille dix-
21 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), je prendrais
22 la période qui se termine au trente (30) septembre
23 deux mille dix-sept (2017)?

24 Q. **[84]** Oui, c'est ça.

25 R. En fait, à ce moment-là, le pourquoi qu'on déroge,

1 en fait, de l'année financière c'est pour avoir...
2 les paramètres qui ont le plus d'influence, je vous
3 dirais, sur le tarif d'équilibrage des clients,
4 c'est les paramètres H et P, donc la moyenne
5 d'hiver et la pointe du client. Maintenant, si
6 l'hiver a été très froid ou un peu plus chaud ou
7 normal, ça va avoir une grande influence sur ces
8 paramètres-là. Alors, on essaie de prendre l'hiver
9 le plus près du calcul pour se rapprocher de la
10 réalité que le client, de ce qu'il va se faire
11 facturer pour l'année suivante.

12 (10 h 10)

13 Et lorsque, par exemple, cette année on a
14 extrait les données au mois de mars, donc on avait
15 presque le dernier hiver complet. Lorsque le client
16 va se faire facturer ensuite, quand on va calculer
17 ses vrais paramètres au trente (30) septembre,
18 c'est cet hiver-là qui va être utilisé, donc on va
19 être très près de sa réalité de facturation. Et
20 c'est pour ça qu'on essaie toujours de prendre...
21 d'avoir un douze (12) mois qui couvre tous les mois
22 puis le douze (12) mois le plus rapproché de la
23 période où on fait les calculs.

24 Il faut se rappeler que tout ça est fait
25 pour calculer des taux d'équilibrage, donc pour

1 trouver le taux de pointe et d'espace qui va être
2 appliqué dans le tarif. Ensuite, la façon dont ces
3 taux-là vont s'appliquer aux clients, ça va
4 vraiment être calculé au trente (30) septembre pour
5 chacun des clients.

6 On se perd peut-être dans les dates, là, je
7 ne sais pas si j'ai été claire.

8 Q. [85] Oui, ça va. Merci. Je vais vous référer à la
9 pièce B-0119 qui est GM-Q, document 4. En fait, ma
10 prochaine question fera sans doute l'objet d'un
11 engagement. Ça serait de redéposer les tarifs
12 d'équilibrage deux mille dix-huit-deux mille dix-
13 neuf (2018-2019) de la pièce B-0119 calculés à
14 partir de la méthode utilisée pour la cause
15 tarifaire deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
16 (2017-2018), notamment en utilisant comme période
17 de référence, les données réelles extraites à
18 partir de l'année civile soit du premier (1er)
19 janvier au trente et un (31) décembre.

20 R. En fait, on ne pense pas qu'on serait capable de le
21 faire sans une certaine programmation, et là, je ne
22 pense pas qu'on serait capable de vous revenir
23 avant la fin des audiences. Parce qu'on lance un
24 programme pour sortir l'ensemble des paramètres A,
25 H et P des clients des douze (12) derniers mois à

1 un moment précis, mais là, aller dans une date
2 ultérieure, on n'est pas certain qu'on... que c'est
3 possible de le faire.

4 Ceci étant dit, je veux juste préciser
5 qu'inévitablement, ça veut dire que j'utiliserais
6 l'année, de ce que je comprends de votre question,
7 l'année du premier (1er) janvier deux mille dix-
8 sept (2017) au trente et un (31) décembre deux
9 mille dix-sept (2017), donc l'année calendrier
10 passé, la dernière année complète. Et, à ce moment-
11 là, si, par exemple, cet hiver-là a été très chaud,
12 on s'éloigne complètement de la réalité de ce que
13 le client va être facturé réellement lorsque je
14 vais arriver à mon année deux mille dix-neuf (2019)
15 qui, elle, va être basée sur l'hiver deux mille
16 dix-huit (2018). Puis là, on a un grand risque de
17 créer des trop-perçus ou des manques à gagner.
18 C'est pour ça que la dernière année est très, très
19 importante dans notre méthode. L'année la plus
20 rapprochée. Il faut se rapprocher le plus possible
21 de la réalité de ce que les clients vont vivre,
22 sinon nos tarifs ne seront carrément pas les bons.
23 Alors, voilà.

24 Q. [86] L'année dernière, dans la cause tarifaire, si
25 je ne me trompe, c'est l'année deux mille seize

1 (2016) qui a été utilisée. Donc, à ce moment-là,
2 pour quelle raison, c'est cette année-là qui a été
3 utilisée?

4 R. L'année dernière, c'est l'année calendrier qui a
5 été utilisée, mais si on remontait à deux mille
6 quinze (2015) ou deux mille quatorze (2014) ou deux
7 mille treize (2013), vous verriez des dates
8 différentes. C'est toujours à quel moment ces
9 données-là ont besoin de... le calcul est fait, et
10 là, on prend la période de douze (12) mois la plus
11 récente.

12 Donc, je vous dirais que c'est par hasard
13 que ça tombe sur le trente et un (31) décembre,
14 l'année passée, là. Si on reculait plus loin, on
15 verrait d'autres dates. Des fois c'est en mars, des
16 fois c'est en février, dépendamment à quel moment
17 on dépose notre cause tarifaire et à quel moment je
18 vais calculer les tarifs avec mon équipe. Alors,
19 c'est cette date-là qui est toujours, toujours
20 utilisée depuis, je pense qu'on pourrait retourner
21 très loin en arrière, là.

22 Q. [87] Parfait. Merci. Donc, ça va compléter mes
23 questions et, par le fait même, la demande
24 d'engagement ne tiendra pas. Merci.

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

2 LE PRÉSIDENT :

3 Q. **[88]** Ça m'amène à un complément de question par
4 rapport à ce que vous avez répondu. J'ai compris
5 que la période de l'année civile était déjà prévue
6 dans le cadre d'une disposition des conditions de
7 service, est-ce que c'est exact?

8 R. C'est l'année financière, en fait, là, qui est
9 prévue.

10 (10 h 16)

11 Q. **[89]** L'année financière. Est-ce qu'il y aurait
12 lieu, si j'ai bien suivi les échanges, de modifier
13 cette disposition-là pour refléter plus la réalité?

14 R. Je pense que non, en fait, ça ne serait pas adéquat
15 de changer la période aux CST, c'est vraiment... il
16 faut utiliser... Lorsqu'on commence la nouvelle
17 année financière au premier (1er) octobre, quand le
18 client a un changement tarifaire, il faut vraiment
19 prendre la dernière année complète de consommation
20 pour calculer les paramètres A, H, P, je pense que
21 c'est l'essence même du tarif d'équilibrage, là,
22 qui est fait comme ça.

23 Q. **[90]** Merci. Pas de questions? Alors, ça complète le
24 tout. J'en libère une partie, du tout, donc
25 Monsieur Cerqueira, vous êtes libéré, ainsi que

1 Madame Simard. Madame Lemay et Madame Dallaire,
2 vous restez, vous êtes habituée, Madame Lemay,
3 hein, du début jusqu'à la fin.

4 Mme ISABELLE LEMAY :

5 R. Non, non, non, pas jusqu'à la fin.

6 Q. [91] Alors, nous allons prendre une pause de quinze
7 (15) minutes avec le Panel 5 au retour. Donc,
8 quinze (15) minutes, ce qui nous mène à et demie.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LE PRÉSIDENT :

13 Tout le monde est prêt, d'après ce que je constate.
14 Un message aux intervenants, il est possible que
15 nous devancions le tout, ça fonctionne très bien,
16 en fait, alors pour cet après-midi, nous avons
17 l'ACIG. Vous êtes prêts cet après-midi? Si nous
18 procédons cet après-midi? Maître Sarault, je
19 comprends qu'il y aurait un problème?

20 Me GUY SARAULT :

21 Mon analyste me dit qu'il aurait préféré, en autant
22 que faire se peut, bénéficié de la soirée pour
23 peaufiner sa préparation, mais je vais le
24 reconsulter pour voir si on peut accélérer les
25 choses.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Ou pendant le Panel 5, s'il y a des sujets qui
3 vous interpellent moins, peut-être discuter avec
4 vos collègues, s'il ne pourrait pas y avoir une
5 substitution de présentation?

6 Me GUY SARAULT :

7 Encore.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ou encore.

10 Me GUY SARAULT :

11 Ça pourrait être une possibilité.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfois, ça peut aider certains dans leur agenda.

14 Me GUY SARAULT :

15 O.K.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci.

18 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

19 Oui, bonjour, Marie Lemay Lachance, Énergir. Peut-
20 être une courte intervention avant de laisser la
21 parole au Panel 5. Donc, hier, en milieu de
22 journée, on confirmait que les questions portant
23 sur le traitement réglementaire du PGEÉ pourraient
24 être dirigées, donc, aux membres du Panel 5. À ce
25 sujet-là, je voulais vous dire, en fait, donc, la

1 proposition d'Énergir, quant au traitement
2 réglementaire du PGEÉ, bon, elle est contenue dans
3 la correspondance du vingt-huit (28) juin deux
4 mille dix-huit (2018) de maître Sigouin-Plasse à la
5 Régie, là, c'est la cote B-0198. C'est une
6 correspondance qui avait été transmise en cours de
7 rencontre préparatoire qui avait eu lieu, donc le
8 vingt-huit (28) juin. J'ai remarqué que la requête
9 d'Énergir méritait probablement d'être ajustée pour
10 refléter plus adéquatement, en fait, les
11 conclusions recherchées. On s'est déjà fait dire
12 qu'on amendait souvent nos requêtes, alors je
13 m'apprêtais à amender la requête pour ajouter deux
14 conclusions qui ne seront pas une surprise,
15 évidemment, qui reprennent essentiellement ce qui
16 est dans la correspondance de maître Sigouin-
17 Plasse. Mais avant de ce faire, je me disais :
18 « Peut-être que la Régie ne jugera pas à propos que
19 je fasse un tel amendement. » Alors, voilà. Mais
20 essentiellement, les conclusions qui seraient
21 ajoutées, ça serait sans surprise de maintenir
22 l'offre des programmes en efficacité énergétique
23 deux mille (2000), donc basés sur les programmes
24 qui étaient en cours pendant l'année en cours, là,
25 donc approuvés dans la dernière décision de la

1 Régie, et de reconduire, pour la prochaine année
2 tarifaire, les budgets approuvés dans cette même
3 décision-là, donc la D-2017-094. Donc, je préférais
4 le souligner. Si vous me dites que vous préférez
5 que je n'amende pas, il n'y a pas de problème, je
6 pense que la proposition est assez claire, de toute
7 façon. Autrement, bien, à des fins de
8 clarification, j'aurais amendé la requête.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Ce n'est pas nécessaire.

11 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

12 Parfait.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci.

15 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

16 Merci, alors je vais laisser, donc, la parole au
17 panel.

18 (10 h 34)

19 Me LOUISE ROZON :

20 Maître Lemay Lachance...

21 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

22 Oui.

23 Me LOUISE ROZON :

24 ... juste vous dire toutes nos félicitations.

25

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Merci, c'est gentil.

3 Me LOUISE ROZON :

4 On ne pouvait pas faire semblant qu'on ne l'avait
5 pas vu.

6 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

7 Merci. Merci beaucoup. L'année passée, vous m'avez
8 souhaité félicitations pour mon mariage qui s'en
9 venait.

10 Me LOUISE ROZON :

11 Oui.

12 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

13 Cette année, c'est le bébé, alors...

14 Me LOUISE ROZON :

15 Oui.

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 Merci, c'est gentil.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et l'an prochain?

20 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

21 Ah! Là, l'an prochain... l'an prochain, j'aimerais
22 être encore en congé de maternité à cette période-
23 ci. Merci.

24 Me LOUISE ROZON :

25 Maître Turmel m'avait dit qu'il n'avait pas

1 remarqué, mon collègue.

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 Alors, bonjour, Monsieur le Président. Alors, pour
4 le Panel numéro 5, il y aura trois témoins à
5 assermenter, monsieur Vachon, madame Bisailon et
6 monsieur Langlois qui n'avait pas été annoncé dans
7 la planification d'audience, Monsieur le Président.
8 Ce qui a fait en sorte que ce matin, nous déposons
9 une version amendée des curriculum vitae. Donc,
10 vous retrouverez dorénavant, à la page 15 de la
11 pièce B-0271, le curriculum vitae de monsieur
12 Langlois. Donc, si jamais il devait y avoir des
13 questions associées à la rémunération, on jugeait à
14 propos que monsieur Langlois puisse être présent
15 pour rendre plus fluide les échanges. Alors, je
16 laisse madame la greffière procéder à
17 l'assermentation.

18

19 PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 5) : Dépenses
20 d'exploitation, mise à jour des coûts marginaux de
21 prestation de service long terme et traitement des
22 coûts liés aux projets informatiques; Traitement
23 réglementaire des coûts du PGEÉ

24

25 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-huitième

1 (8e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

2

3 MICHEL VACHON, directeur comptabilité
4 réglementaire, ayant une place d'affaires au 1717,
5 rue Du Havre, Montréal (Québec);

6

7 MARTINE BISAILLON, chef de service à la
8 comptabilité réglementaire, ayant une place
9 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
10 (Québec);

11

12 JULES LANGLOIS, directeur des relations de travail,
13 ayant une place d'affaires au 1717, rue Du Havre,
14 Montréal (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 ISABELLE LEMAY

20

21 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et
22 dit :

23

24 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Merci, Madame la Greffière. Alors, comme annoncé

1 dans la planification de l'audience, Monsieur le
2 Président, les témoins sont disponibles. Il n'y a
3 pas de présentation de prévue, donc les témoins
4 sont disponibles afin de répondre aux questions que
5 la Régie ou les intervenants pourraient avoir.

6 Évidemment, le Panel numéro 5, c'est un
7 panel où on recoupe plusieurs sujets dont les
8 dépenses d'exploitation, la mise à jour des coûts
9 marginaux de prestations de service long terme, les
10 projets infonuagiques et le traitement
11 réglementaire relatif aux coûts du SPEDE.

12 Alors, voilà! Je laisse donc les témoins
13 répondre aux questions, le cas échéant. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Alors, j'avais dans mon calendrier maître
16 Sarault, mais je crois que je l'ai fait fuir. Je ne
17 le vois plus, mais on reviendra à tout événement.
18 FCEI, Maître Turmel, une minute.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Pas de questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Pour le GRAME, vous avez des questions?

23 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

24 Bonjour.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 Q. **[92]** Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME. Une
5 seule question, donc ça ne devrait pas être trop
6 long. Concernant le traitement réglementaire
7 justement qui est requis étant donné que la
8 présente formation a cessé l'examen des PGEÉ. Le
9 GRAME avait évoqué dans son rapport la possibilité
10 d'utiliser un compte de frais reportés hors base
11 pour traiter les écarts entre la fixation des
12 tarifs qui va avoir lieu dans le présent dossier et
13 l'apport financier des programmes qui sera
14 éventuellement autorisé dans le dossier 4043, le
15 dossier TEQ.

16 Bien sûr, le fait d'utiliser un compte de
17 frais reportés ça comporte un certain risque pour
18 Énergir puisque les budgets ne seraient pas
19 autorisés et, compte tenu du début de l'année
20 financière au premier (1er) octobre deux mille dix-
21 huit (2018), donc le GRAME se demandait quelle est
22 la perception d'Énergir de ce risque? Est-ce que
23 c'est un risque que vous seriez prêt à prendre si
24 on utilisait ce traitement réglementaire?

25 (10 h 39)

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. Bien, je pense que votre question nécessite la
3 clarification des traitements qui sont déjà en
4 vigueur. Alors, vous vous rappellerez, l'année
5 dernière... Bien, je présume que vous vous en
6 rappelez, mais nous, on s'en rappelle très bien.
7 L'an dernier, on a demandé à la Régie
8 l'autorisation d'intégrer dans la base de
9 tarification, les aides financières pour les
10 programmes du PGEÉ et initialement, dans notre
11 demande, on demandait un CFR pour capter les écarts
12 de base de tarification et on demandait la
13 reconduction du CFR, spécifique au PGEÉ, pour les
14 dépenses d'exploitation.

15 Et la Régie, dans son évaluation, a statué
16 que le CFR qu'on demandait pour les modifications à
17 la base de tarification, donc les aides
18 financières, n'étaient pas nécessaires puisque les
19 impacts étaient plutôt faibles. On se rappellera
20 que lorsqu'on intègre les aides financières à la
21 base de tarification, elles sont amorties sur dix
22 (10) ans, donc l'impact tarifaire est plutôt
23 moindre.

24 Et, par conséquent, pour répondre à votre
25 question : « Est-ce qu'il y a un risque? » Il n'y a

1 pas de risque puisqu'il y a déjà une mécanique
2 réglementaire qui existe, qui fait en sorte qu'on
3 peut aller de l'avant avec cette solution-là, sans
4 qu'il y ait de risque de perte de revenus. Les CFR
5 existent déjà et ce qu'on va capter, dans la base
6 de tarification, c'est la valeur réelle de ce qu'on
7 va avoir versé comme aide financière. Donc, à ce
8 compte-là, il n'y a pas de risque pour Énergir ni
9 pour la clientèle.

10 Q. **[93]** Un petit instant, s'il vous plaît. Je veux
11 juste apporter une précision. Je ne suis pas
12 certaine si on s'est bien comprises. La proposition
13 que le GRAME fait, c'est dans le fond, les dépenses
14 qui seraient engagées en matière d'efficacité
15 énergétique en attendant la décision dans 4043,
16 seraient portées dans un CFR hors base portant
17 intérêt, donc qui ne seraient pas autorisées. Avec
18 un risque qui est, peut-être, hypothétique, peut-
19 être réel là, ça dépend des attentes qu'on a par
20 rapport à la décision dans le 4043, donc que ces
21 dépenses-là ne fassent pas l'objet d'une
22 autorisation et donc, ne puissent pas être
23 récupérées auprès de la clientèle. Dans ce cas-là,
24 le risque, si je comprends bien, serait porté par
25 Énergir. Mais, encore une fois, l'évaluation du

1 risque dépend de notre perception par rapport à ce
2 qui sera décidé en 4043 là. Est-ce que ça vous
3 précise un petit peu?

4 R. O.K. Alors, je vais clarifier. Je pense... Si me
5 permettez d'apporter un... Il peut y avoir un petit
6 risque là. C'est un risque de rendement, du côté
7 d'Énergir, s'il y avait un grand écart entre les
8 sommes qui auront été versées et les sommes que
9 nous seront autorisées à récupérer. Comme je vous
10 le mentionnais, ce qu'on intègre à la base de
11 tarification, ce sont les valeurs réelles. Donc,
12 advenant que la Régie devait refuser, disons,
13 certains ajustements, là, oui, il y aurait un
14 risque. Mais nous, on présumait, par notre
15 proposition que compte tenu que la Régie s'était
16 déjà penchée sur le dossier en deux mille dix-huit
17 (2018) et avait autorisé, on présumait qu'il n'y
18 aurait pas d'écart. En tout cas, on proposait que
19 la Régie était en mesure de l'autoriser puisqu'elle
20 l'avait déjà autorisée une fois.

21 Si on devait, toutefois, dès maintenant,
22 commencer à ajuster nos programmes, disons, qu'on
23 disait les écarts vont aller... on intègre selon la
24 demande deux mille dix-neuf (2019), la demande
25 initiale qu'on avait déposée, si on mettait déjà,

1 déployait déjà nos programmes comme ça, bien, ça
2 serait à la Régie... Il faudrait, à ce moment-là, à
3 la suite d'une décision dans le dossier 4043, il y
4 aurait, fort possiblement, une discussion à avoir
5 avec la Régie pour pouvoir récupérer ces sommes-là,
6 là. Donc, dans le CFR, la disposition de sommes
7 inutiles ou inutilisées ou plutôt non autorisées
8 par le dossier 4043, devrait faire l'objet d'une
9 proposition à la Régie pour qu'Énergir soit en
10 mesure de récupérer ces sommes-là.

11 Donc, si on appliquait votre proposition,
12 c'est-à-dire qu'on continue avec la proposition
13 initiale de déploiement de nos programmes, tels
14 qu'initialement proposés, ça pourrait se faire.
15 Mais, à ce moment-là, sur une décision, dans un
16 dossier autre, Énergir devrait, à ce moment-là,
17 s'adresser à la Régie pour pouvoir être en mesure
18 de récupérer l'écart.

19 (10 h 45)

20 Q. **[94]** Je vous demanderais un autre petit instant,
21 s'il vous plaît. Une autre précision. Je veux juste
22 être certaine que vous compreniez bien la teneur et
23 l'intention derrière la proposition du GRAME avec
24 le CFR. En fait, ce serait d'éviter que la Régie,
25 dans le présent dossier, ait à se prononcer sur le

1 budget, donc ait à en faire un examen complet, afin
2 de réserver cet examen-là au dossier 4043 pour ne
3 pas doubler les choses. Donc, êtes-vous ouvert à
4 une telle stratégie, donc via l'utilisation d'un
5 CFR, éviter d'avoir à examiner le budget dans le
6 présent dossier et uniquement l'examiner dans le
7 4043?

8 R. Alors, si, disons, je mettais en chiffres pour être
9 sûr qu'on se comprenne.

10 Q. [95] Oui.

11 R. Votre proposition, c'est de prendre la proposition
12 initiale d'Énergir qui était la valeur du PGEÉ,
13 c'était dix-huit millions (18 M\$) d'aide
14 financière. Et là, j'y vais de mémoire. Il faudrait
15 que je sorte les chiffres, mais trois millions
16 (3 M\$) de dépenses d'exploitation, grosso modo.
17 Alors, votre proposition, c'est, prenons l'ensemble
18 de cette demande-là, mettons-la dans un CFR et
19 lorsque le 4043 sera rendu, à ce moment-là, vous
20 saurez quoi faire. Nous, il faut qu'on opère
21 pendant ce temps-là. Donc, on utilise un CFR
22 pour... alors, peut-être clarifier.

23 Si c'était ça votre intention, de dire,
24 soustrayons le PGEÉ, la valeur du PGEÉ de
25 l'exercice tarifaire, puis gérons-le dans un CFR...

1 en fait, dans mes tarifs cette année, dans nos
2 tarifs, dans le domaine tarifaire, je n'ai pas
3 d'apport financier pour ces montants-là, si je
4 comprends bien votre proposition d'exclure
5 carrément un dossier, une demande budgétaire. À ce
6 moment-là, ça ne serait pas approprié.

7 Q. [96] O.K.

8 R. Ça ne serait pas approprié, en fait, c'est que la
9 récupération tarifaire auprès des participants se
10 ferait dans deux ans. Alors, qu'on tente de se
11 rapprocher le plus possible d'une récupération
12 tarifaire synchronisée avec l'aide financière.

13 Q. [97] Parfait. C'est assez précis. Donc, une
14 question s'est transformée en trois. Je vous
15 remercie beaucoup. C'est tout.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Thibault-Bédard. Maître Sarault,
18 j'avais pris pour acquis que vous n'aviez pas de
19 questions suite à votre déclaration d'hier que tout
20 était concentré dans le Panel 2.

21 Me GUY SARAULT :

22 J'avais des questions sur les investissements
23 pluriannuels.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

1 Me GUY SARAULT :

2 Et je regarde la description du calendrier pour le
3 Panel 5, puis je ne vois pas ce sujet-là dans le
4 calendrier pour le Panel 5. Alors, est-ce que c'est
5 le bon panel? Est-ce que c'est le mauvais panel? Je
6 ne le sais pas.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Bien, écoutez, je crois que c'est... Bien, enfin,
9 je n'anticipe pas les questions que vous pourriez
10 avoir, mais le sujet, le grand sujet se prêterait
11 mieux au Panel 6 à mon avis.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Panel 6. Merci. Maître Gertler pour le ROÉÉ.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Merci, Monsieur le Président. Franklin Gertler pour
16 le ROÉÉ. Juste pour une question d'intendance avant
17 de commencer. Bonjour à tout le monde. Mes
18 analystes, mes témoins m'indiquent qu'on pourrait
19 possiblement devancer notre preuve puis la faire
20 cet après-midi. Alors, ils vont peut-être me
21 confirmer, mais je pense que ce serait possible si
22 ça viendrait peut-être accommoder la Régie puis
23 permettre de faire avancer le dossier.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est fort apprécié. Merci.

1 (10 h 51)

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Q. [98] Maintenant, bonjour aux témoins. J'ai juste un
4 petit sujet, c'est par rapport au programme de
5 flexibilité tarifaire pour le mazout et la
6 biénergie. Et alors, je vais me référer au document
7 B-0042.

8 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

9 Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Oui.

12 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

13 C'est le Panel 6 qui porte sur ce sujet-là.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Excusez-moi. Je pensais que vous étiez tellement
16 rapides, que vous étiez rendus... Bon.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Mais là, ça va être rapide, là, vraiment.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Bon, bien...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, on passe...

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 On n'a pas eu de vacances d'été, alors je voulais
25 voir si on pouvait faire un peu de récréation avant

1 de... Excusez-moi, c'est un classique, là. Les
2 témoins ne collaborent pas clairement, là, ils sont
3 hostiles. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Neuman.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. **[99]** Bonjour, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bonjour.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. **[100]** Bonjour, Mesdames les Régisseurs. Dominique
12 Neuman pour Stratégies énergétiques et
13 l'Association québécoise de lutte contre la
14 pollution atmosphérique. Bonjour, Messieurs et
15 Mesdames du panel. Je vous inviterais à jeter un
16 coup d'oeil à notre rapport qui est la pièce SÉ-
17 AQLPA-2, Document 1 en page 25, et je vais vous
18 donner tout de suite la cote de la Régie, qui est
19 la pièce C-SÉ-AQLPA-0023. Il y a un erratum 0025,
20 mais c'est pas de... il ne concerne pas notre
21 sujet. Donc, à la page 25.

22 Nous avons examiné à travers les années les
23 écarts entre les ajouts à la base de tarification
24 prévus et ceux qui se sont effectivement réalisés
25 et nous avons constaté d'abord qu'il y a des grands

1 écarts à la fois pour les petits projets, c'est-à-
2 dire ceux de moins d'un virgule cinq millions de
3 dollars (1,5 M\$) et ceux de plus de un virgule cinq
4 millions de dollars (1,5 M\$). Et plus
5 particulièrement, nous avons constaté que dans le
6 cas des petits projets, moins de un virgule cinq
7 millions de dollars (1,5 M\$), que de façon
8 systématique il y a une sous-estimation d'environ
9 dix pour cent (10 %) par rapport à leur valeur
10 réelle qu'on constate dans les prévisions. D'abord,
11 est-ce que vous avez un commentaire à faire là-
12 dessus avant que je continue?

13 M. MICHEL VACHON :

14 R. En fait, on voit les écarts sauf que le mot
15 « systématique », à notre point de vue, on ne fait
16 pas exprès, autrement dit, pour créer des écarts.

17 Q. [101] Je n'ai pas dit que vous faisiez exprès, mais
18 c'est une constante qu'on constate.

19 R. Je vais attendre la question.

20 Q. [102] Est-ce que vous avez un commentaire sur cet
21 écart que l'on retrouve au moins pour les années
22 mentionnées dans le tableau qui se trouve à la page
23 25?

24 R. Oui. En fait, il faut comprendre que le processus
25 de la cause tarifaire, lorsqu'on élabore la cause

1 tarifaire au niveau des investissements, on est
2 souvent un an, un an et demi avant le début des
3 activités, donc il faut comprendre qu'il y a quand
4 même un haut degré d'estimation dans ces éléments-
5 là. À travers les années, en un an et demi, il peut
6 se passer beaucoup de choses, donc les exigences
7 réglementaires peuvent changer, la complexité des
8 travaux peut évoluer, les règles entourant SST ou
9 ce genre de choses-là peuvent également évoluer.
10 Donc, en étant un an à l'avance, un an et demi même
11 à l'avance, c'est sûr que ça amène une certaine...
12 peut amener un certain écart.

13 L'autre chose qu'on constate et qu'on a
14 constatée à travers les années, lorsqu'on fait, par
15 exemple, la rentabilité a posteriori, on se rend
16 compte à l'occasion que les coûts de construction
17 sont plus élevés pour des choses que je viens de
18 nommer, donc, on prend acte lorsqu'on prend ce
19 constat-là. Donc, évidemment il y a un certain
20 délai compte tenu que les causes tarifaires on est
21 souvent un an, un an et demi à l'avance, comme je
22 disais tantôt, et le moment où est-ce qu'on fait
23 ces constats-là. Donc, il y a une multitude
24 d'explications qui peut, dans le fond, venir
25 expliquer ces écarts-là qui d'ailleurs expliqué

1 lorsqu'on fait les rapports annuels à la Régie.

2 (10 h 56)

3 Q. **[103]** Cet écart que l'on constate quant à la
4 prévision du coût des petits projets, du groupe des
5 petits projets, est-ce que vous pouvez indiquer un
6 peu un ordre de grandeur, dans quelle mesure elle
7 est davantage attribuable à la variation des coûts
8 par projet ou davantage attribuable au fait que des
9 petits projets additionnels viennent s'ajouter qui
10 n'avaient pas été prévus initialement?

11 R. Je vous référerais, dans le fond, à chaque rapport
12 annuel où est-ce qu'on donne le constat sur ces
13 écarts-là. Donc, chaque rapport annuel, on vient
14 expliquer les écarts avec qu'est-ce qui avait été
15 prévu. Dans certains cas, puis je n'ai pas de
16 proportions, dans certains cas, c'est des écarts de
17 coûts de construction; dans d'autres, comme je
18 disais tantôt, ça peut être des exigences diverses
19 qui sont arrivées en cours de route; dans d'autres,
20 ça peut être à l'occasion des ajouts de projets qui
21 n'étaient prévus initialement. Donc, je vous
22 référerais, dans le fond, aux différentes pièces du
23 rapport annuel.

24 Q. **[104]** Selon vous, est-ce qu'il y a quelque chose
25 qui peut être fait par Énergir pour améliorer la

1 prévision des coûts de ces investissements?

2 Mme ISABELLE LEMAY :

3 R. Alors, je vous rappellerais qu'il y a eu, cet été,
4 la décision D-2018-080 dans le dossier 3867, la
5 phase 3B, dans laquelle les prévisions, justement,
6 ont été abondamment discutées. Et, en suivi de
7 cette décision-là, la Régie nous demande de
8 revenir, d'ici au vingt-huit (28) septembre, avec
9 différentes catégories au niveau des projets et une
10 présentation future à soumettre, laquelle sera
11 discutée en groupe de travail.

12 Donc, est-ce qu'il y a des améliorations?

13 Oui. Mais est-ce qu'on va les nommer maintenant?

14 Non, parce qu'on est en train d'y travailler.

15 Alors, on devance un petit peu les travaux qui vont
16 être... pour lesquels la Régie nous a déjà demandé
17 de travailler.

18 Q. **[105]** Oui, mais ma question ne portait pas tant sur
19 la catégorisation, le regroupement, la
20 présentation, mais plus sur la qualité, en fait,
21 les montants de la prévision des coûts de ce groupe
22 d'investissements. C'est à ce niveau-là que je
23 voudrais voir si, d'après vous, il y a des choses
24 qui peuvent être améliorées?

25

1 M. MICHEL VACHON :

2 R. Mais, en fait, c'est un peu déjà le cas. Avant de
3 faire des changements, par exemple, au niveau des
4 coûts, il faut observer la tendance. Puis des fois,
5 dans une année donnée, on va observer que les
6 coûts, par exemple, de branchement augmentent. Pour
7 dégager une tendance il faut avoir un certain
8 historique puis ce n'est pas un historique, des
9 fois, d'un an qui nous permet de dégager cette
10 tendance-là.

11 Mais clairement, nos équipes sont à
12 travailler sur améliorer les processus en continu.
13 Et le constat que vous faites, on l'a également
14 fait à l'interne, donc évidemment, les équipes
15 travaillent actuellement pour essayer d'améliorer
16 le processus, travaillent avec nos équipes de
17 construction, entre autres, pour mieux estimer les
18 coûts moyens de construction pour les différents
19 types de construction.

20 Je vous donnerais un exemple. Il y a à
21 peine quelques années, lorsqu'on faisait des
22 branchements, c'était des branchements résidentiels
23 de maisons unifamiliales avec un certain type de
24 coût de branchement. Depuis un certain temps, on le
25 voit à Montréal avec la construction des tours à

1 condos, bien, les coûts évoluent, les coûts
2 changent. Donc, évidemment, les équipes doivent
3 ajuster les estimations, par exemple, pour les
4 coûts de branchement, si je peux faire un lien avec
5 qu'est-ce qu'on a dit tantôt.

6 Et, oui, les équipes travaillent
7 constamment pour améliorer le tout, pour essayer
8 d'être le plus précis possible, mais je réitère
9 quand même qu'il reste que les prévisions sont
10 faites un an et demi en avance et que les facteurs
11 divers externes évoluent à travers le temps.

12 Q. [106] D'accord, je vous remercie. Je vais passer à
13 un autre aspect, un aspect sur lequel nous vous
14 appuyons, qui consiste à intégrer à la base de
15 tarification tous les coûts initiaux de
16 configuration et de personnalisation du Projet
17 infonuagique et leur amortissement sur une période
18 de dix (10) ans. Bon.

19 On a des références, des références que
20 vous citez, à l'effet que certaines autorités
21 réglementaires appuient cette approche de
22 capitalisation de ces coûts. Ce que j'aimerais un
23 peu connaître de vous, dans quelle mesure c'est
24 devenu la norme actuellement, c'est-à-dire est-ce
25 que vous faites figure, en proposant ça, et c'est

1 une proposition que nous appuyons de, je ne sais
2 pas comment dire, de précurseur ou est-ce que c'est
3 déjà généralisé dans l'industrie de traiter ces
4 coûts, et je veux prendre le terme exact, de
5 configuration et de personnalisation de projets
6 infonuagiques en les capitalisant, alors?

7 (11 h 02)

8 Mme ISABELLE LEMAY :

9 R. J'inviterai peut-être mes collègues à compléter au
10 besoin, mais dans notre preuve, on a mentionné
11 qu'on était précurseur, c'est-à-dire que la
12 réflexion était bien amorcée, mais nous, on
13 s'adressait à la Régie dès maintenant plutôt que
14 d'attendre, on s'adressait à la Régie dès
15 maintenant. Mais c'est en mouvance partout, là, ça
16 c'est un fait indéniable.

17 Q. [107] Oui. Non, on constate ça et... O.K. Non, ça
18 répond à ma question. O.K. Je vous remercie
19 beaucoup.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Neuman.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Merci à la Régie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 L'Union des municipalités du Québec, avec maître

1 Rousseau.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CATHERINE ROUSSEAU :

3 Q. **[108]** Bonjour, Catherine Rousseau pour l'Union des
4 municipalités du Québec. Rebonjour aux membres du
5 panel. Alors, deux volets pour moi, deux lignes de
6 questions, en fait. La première va concerner
7 rémunération directe des employés, donc merci pour
8 le membre additionnel du panel, j'ai senti que
9 c'était peut-être en raison de notre annonce dans
10 la lettre, merci beaucoup, c'est très apprécié. Et
11 le deuxième volet concernera les dépenses
12 d'exploitation.

13 Donc, on va commencer par la rémunération
14 directe. En fait, les pièces que je vais utiliser
15 sont les... bien, premièrement, B-0149. Il va
16 également y avoir les réponses à la DDR numéro 1 de
17 l'UMQ et c'est la cote B-0169, pour vous, CGMN
18 document 3 et GM-T document 8.

19 Alors, on va commencer par la pièce qui a
20 été déposée, la B-0149. En fait, il est mentionné
21 que le balisage révèle qu'Énergir se positionne en
22 milieu de peloton des entreprises qui ont été
23 balisées en matière de rémunération directe de ses
24 employés et que, finalement, ça correspond
25 parfaitement à l'objectif global d'Énergir

1 d'attirer et de retenir une main-d'oeuvre de
2 qualité, qualifiée et compétente en lien,
3 évidemment, avec la mission du Distributeur. Jusque
4 là ça va? Et je vous amène maintenant à l'autre
5 pièce, la B-0169, à la page 3, en réponse à la
6 question 5 de la DDR numéro 1 de l'UMQ. Est-ce que
7 vous l'avez pas trop loin?

8 Mme ISABELLE LEMAY :

9 R. Question 3?

10 Q. **[109]** 5. C'est à la page 3.

11 R. Parfait.

12 Q. **[110]** Alors, Énergir, en réponse à la question qui
13 vise à savoir : « Est-ce que l'objectif d'attirer
14 et de retenir le personnel a été mesuré en termes
15 d'écart de coûts? » Énergir nous indique qu'elle
16 n'a pas procédé à une telle évaluation
17 quantitative. Ma question est dans la mesure où il
18 n'y a pas eu d'évaluation quantitative par rapport,
19 là, à l'objectif global d'Énergir. Comment
20 justifie-t-elle la nécessité d'un écart de coûts de
21 l'ordre de trois point huit pour cent (3,8 %)?

22 M. JULES LANGLOIS :

23 R. En fait, peut-être une petite précision quand on
24 parle d'écart de coûts de trois point huit pour
25 cent (3,8 %), on demeure dans ce qu'on appelle la

1 zone de compétitivité par rapport au fait d'être à
2 la médiane du marché de l'emploi, en termes de
3 rémunération. Donc, c'est important de le préciser,
4 on est dans la bonne zone pour être en milieu de
5 peloton. En fait, comme nous étions également une
6 volonté d'être en milieu de peloton par rapport aux
7 bénéfices sociaux, aux avantages sociaux, le
8 balisage de l'an dernier qui a révélé également
9 qu'on était à la bonne place.

10 (11 h 07)

11 Lorsqu'on parle de nécessité de rester dans
12 cette position-là, évidemment, cette position-là
13 est également négociée avec nos partenaires
14 syndicaux. On a soixante pour cent (60 %) de notre
15 main-d'oeuvre qui est syndiquée, soixante pour cent
16 (60 %) de notre main-d'oeuvre aussi pour laquelle
17 les syndicats ont également des attentes en termes
18 d'une recherche, d'une équité interne. Donc nous,
19 on est toujours à la recherche d'un équilibre entre
20 cette équité interne là, mais également dans
21 l'équité externe par rapport, encore une fois, à
22 notre marché de référence. Donc, le but étant de
23 demeurer à la place dans laquelle nous sommes
24 depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire
25 vraiment dans les deux pelotons.

1 On sait aussi qu'évidemment, le marché de
2 l'emploi, actuellement, est hautement compétitif et
3 on n'a pas de raison de croire que de sortir de
4 cette place-là nous placerait dans une position
5 favorable, au contraire. On demeure convaincu que
6 pour attirer les bonnes ressources, et aussi garder
7 nos bonnes ressources qui, encore une fois, nous
8 sommes rendus dans des activités où nos emplois
9 sont très spécialisés où la formation est très
10 importante, donc retenir nos ressources, ça reste
11 fondamental pour nous.

12 Q. [111] Je vais maintenant, je reste toujours dans le
13 même document donc, B-0169. La question suivante,
14 qui est la question 6. Je vais vous amener à la fin
15 de la réponse, en fait, d'Énergir, où on mentionne,
16 bon :

17 Une rareté de la main-d'oeuvre se fait
18 de plus en plus sentir.

19 Là, vous avez déjà commencé à aborder là, le sujet.
20 J'aimerais, si possible, que vous précisiez cette
21 partie de votre réponse, en indiquant comment
22 Énergir en est-elle venue à cette conclusion? Et si
23 possible, nous indiquer, pour quelles catégories
24 d'emplois spécifiquement, le commentaire
25 s'applique-t-il? Et quand je dis « catégories

1 d'emplois », je vais le préciser tout de suite, je
2 fais référence au document, à la preuve là, du
3 Distributeur. Alors, je vous redis la cote, B-0149.
4 Il y a un tableau qui figure à l'annexe 1, qui est
5 à la page 5, quand je parle de « catégories
6 d'emplois », c'est les groupes d'employés, en fait.

7 R. Bien, en fait, je vous dirais qu'on est dans un
8 contexte où la rareté de main-d'oeuvre se fait
9 sentir dans toutes les catégories d'emplois, toutes
10 catégories d'emplois confondues. On le mesure et on
11 peut le mesurer, aussi, intuitivement, lorsqu'on
12 affiche des postes. Je vous dirais, le nombre de CV
13 pour chacun des postes est de plus en plus à la
14 baisse de ce que nous recevons. On remarque aussi
15 qu'il y a une tendance, aussi, à ce que nos
16 employés sont davantage sollicités par le marché de
17 l'emploi. C'est des choses qu'on mesure également
18 là, dans le quotidien, dans nos activités. Puis on
19 est une entreprise qui n'agit pas en vase clos par
20 rapport aux autres entreprises, c'est documenté
21 amplement, de façon publique. On est en plein
22 emploi ou à peu près, au Québec, et ça, ça touche
23 toutes les catégories d'emplois, alors.

24 Q. **[112]** Très bien. Et dites-moi, dans le passé, est-
25 ce que c'est déjà arrivé qu'Énergir ait été

1 confronté à une problématique, justement, de
2 recrutement de personnel qui serait lié à une
3 rémunération directe trop basse? Et si oui, pour
4 quelles catégories d'emplois, encore une fois?

5 R. Écoutez, oui, ça peut arriver et je n'ai pas un
6 nombre d'exemples, mais ça arrive que dans certains
7 postes... J'ai en tête des cas, par exemple, à
8 l'ingénierie, par exemple, dans des emplois plus
9 spécialisés, des emplois de cadres spécialisés où
10 on a eu des enjeux de recrutement reliés à notre
11 offre monétaire. Évidemment, il n'y a pas que ça
12 dans l'offre d'emploi, il y a l'ensemble des
13 conditions, mais oui, il y a ce type d'emplois-là
14 où parfois on est confronté à cet enjeu-là.

15 Q. **[113]** Et ma dernière question qui s'adresse, pour
16 vous, je reviens dans le tableau 2, à l'annexe 1.
17 Vous ne l'avez pas trop loin? Page 5. Si on regarde
18 les données, là, dans la colonne de droite,
19 « rémunération directe », on voit qu'il y a quand
20 même une certaine variation, indépendamment des
21 groupes d'employés qui sont identifiés.
22 Considérant, disons, la variabilité des données
23 qu'on trouve à ces tableaux-là, est-ce qu'Énergir a
24 une stratégie particulière en matière de
25 rémunération directe, pour chacune des catégories

1 d'emplois ou... Évidemment là, dans le but
2 d'atteindre, toujours, son objectif, ou est-ce que
3 c'est vraiment général pour toutes les catégories
4 d'emplois?

5 R. En fait, t'sais, la stratégie, il faut bien se
6 comprendre aussi, là. T'sais, nous, on a des
7 objectifs. On est également, encore une fois, on
8 est dans un univers hautement syndiqué. Nous, on
9 est à la recherche, toujours, de l'équilibre pour
10 faire en sorte d'arriver au renouvellement de nos
11 conventions collectives avec une certaine paix
12 industrielle, sans conflit. Donc, cette recherche
13 d'équilibre là est très importante pour nous, hein,
14 parce qu'on est très content de pouvoir dire qu'on
15 assure un renouvellement de convention collective,
16 un maintien des emplois puis également un respect
17 de la place où le marché, en termes de talent
18 médian, tout ça sans ralentissement de travail,
19 sans conflit et de façon correcte avec nos
20 syndicats. Ça, c'est un élément.

21 (11 h 12)

22 Et je vous dirais, on le voit plus souvent
23 maintenant les enjeux vraiment de recrutement et de
24 pénurie de main-d'oeuvre, là. Il y a une tendance
25 vraiment vers ça. Ça fait que toutes les catégories

1 d'emploi, ça va être très important pour nous qu'on
2 soit vraiment minimalement en milieu de peloton
3 pour assurer que notre bassin de main-d'oeuvre
4 puisse se renouveler, qu'on puisse maintenir la
5 main-d'oeuvre que nous avons en place. Parce que,
6 encore une fois, les enjeux opérationnels sont
7 importants par rapport à ça.

8 Mais, oui, nos stratégies visent l'ensemble
9 de nos catégories d'emploi.

10 Q. **[114]** Merci. Ça complète pour ce volet, ce volet de
11 mon interrogatoire, on va changer maintenant de
12 sujet. Dépenses d'exploitation. Alors, le document
13 qu'on va possiblement avoir besoin, c'est le
14 document B-0104, et pour vous, c'est le GM-N,
15 Document 11.

16 Bon. Dans sa preuve, de manière générale,
17 le Distributeur demande une hausse des dépenses
18 d'exploitation qui nous apparaissent, en fait,
19 largement supérieure à l'inflation, là. On parle de
20 cinq point un pour cent (5,1 %) ou cinq point huit
21 (5,8 %) dépendamment de la manière dont on le
22 calcul. De son côté, l'UMQ est prête à accorder,
23 bon, deux pour cent (2 %), c'est ce qui figure dans
24 le mémoire de l'UMQ.

25 Dans son mémoire également, l'UMQ s'est

1 intéressée à certains tableaux qui avaient été
2 fournis dans la preuve du Distributeur, donc dans
3 la pièce à laquelle je réfèrais tout à l'heure. Et
4 notamment par rapport à l'augmentation des dépenses
5 d'exploitation qui semble être assez constante, là,
6 au fil des années. On s'est questionné pour
7 comprendre un petit peu comment cela se pouvait-il.
8 Et on s'est aperçu que, évidemment, la constance
9 des dépenses, de l'augmentation plutôt des dépenses
10 d'exploitation prend en considération qu'il y a une
11 augmentation de trois point trois pour cent (3,3 %)
12 au niveau de la clientèle. Jusque-là, ça va?
13 C'était tout expliqué dans le mémoire de l'UMQ. Ma
14 question, c'est : est-ce que le Distributeur peut
15 expliquer en quoi le marché actuel et prévisible
16 lui permet d'espérer une telle croissance du nombre
17 de ses clients?

18 Si je peux peut-être me permettre avant que
19 vous répondiez, on se demandait aussi si cette
20 croissance-là était prédite sur plus d'une année?

21 M. MICHEL VACHON :

22 R. Pouvez-vous juste répéter la première question?

23 Juste être certain qu'on réponde correctement.

24 Q. **[115]** Oui. Pardon! Absolument. En fait, comme je
25 disais tout à l'heure dans le mémoire de l'UMQ,

1 j'imagine que vous en avez pris connaissance. Bon.
2 Ce volet-là, on constatait qu'il y avait
3 l'augmentation des dépenses d'exploitation était
4 constante et on s'est questionné comment se
5 faisait-il. Et en faisant un calcul assez simple en
6 prenant, en fait, votre tableau qui figure à la
7 page 6 de 8 de la pièce à laquelle je réfèrais tout
8 à l'heure, on a voulu faire l'exercice... En fait,
9 on a calculé quel était le dénominateur puis c'est
10 là qu'on s'est rendu compte que la constance de
11 l'augmentation était due au fait que Énergir prend
12 pour acquis qu'il va y avoir une augmentation du
13 nombre de clientèles qui équivaut à un trois point
14 trois pour cent (3,3 %). En nombre de clients, je
15 crois que nous l'avons également mentionné, six
16 point six huit huit (6,688) sur le nombre total de
17 clients.

18 (11 h 18)

19 R. En fait, je dirais, un des éléments, oui, il y a
20 une croissance au niveau de la clientèle puis on
21 l'observe dès cette année, là. Vous allez le voir
22 au courant du rapport annuel que le nombre de
23 clients a augmenté cette année.

24 L'autre chose que je dirais, c'est que les
25 dépenses d'exploitation ne sont pas nécessairement

1 toutes liées à l'augmentation de la clientèle.
2 Tantôt, on faisait référence, entre autres, en
3 fait, dans notre preuve plutôt, on fait référence
4 au projet infonuagique, entre autres. Projet
5 infonuagique amène une augmentation au niveau des
6 dépenses d'exploitation, comme notre preuve le
7 démontre, mais probablement à long terme une
8 diminution au niveau des CAPEX qui vont être
9 investis. La composante, dans le fond, OPEX est
10 plus importante. Puis le reste de l'augmentation,
11 je pense qu'on la décrit bien dans notre pièce
12 initiale, elle provient d'où puis elle n'est pas
13 totalement liée à la hausse du nombre de clients.
14 Disons, que c'est un ratio qu'on regarde,
15 évidemment, parce qu'on ne veut pas non plus faire
16 supporter un fardeau trop important à la clientèle,
17 on est très sensibles à l'augmentation tarifaire,
18 comme Sophie le disait hier dans son mot
19 d'ouverture. On n'a rien à gagner d'augmenter les
20 dépenses d'exploitation, d'augmenter le tarif puis
21 de devenir moins concurrentiel.

22 Q. [116] Très bien pour le deuxième volet. Je
23 comprends que, bon, le ratio ne comprend pas
24 uniquement l'augmentation de la clientèle. Vous
25 m'avez répondu qu'il y avait quand même une

1 augmentation qui avait été observée. Est-ce que
2 c'est prévisible sur plus d'une année? Parce que si
3 on regarde, disons, l'augmentation de la clientèle
4 au cours des années précédentes, il y a quand même
5 une bonne différence, là, par rapport à ce que vous
6 nous présentez cette année. Donc, je me demandais
7 si c'était prévisible pour plus d'une année, cette
8 fameuse augmentation de trois point trois pour cent
9 (3,3 %).

10 R. En fait, c'est ce qu'on constate aujourd'hui. On
11 pense que la vigueur de l'économie fait en sorte
12 que... explique en grande partie l'augmentation au
13 niveau du nombre de clients. Par contre, je ne peux
14 pas savoir exactement dans un an, dans deux ans,
15 dans cinq ans à combien on va être de clients. On
16 pense qu'actuellement l'économie va aussi bien ou
17 est à un niveau similaire à l'année passée qu'on a
18 observée et à l'année en cours. Donc, je ne peux
19 pas trop m'avancer là-dessus, mais on pense que ça
20 va se poursuivre.

21 Mme ISABELLE LEMAY :

22 R. Mais je me permettrais d'ajouter, si vous
23 permettez. Alors, aujourd'hui, on vient vous voir
24 avec le dossier tarifaire de l'année deux mille
25 dix-neuf (2019). Évidemment, on reflète ces

1 données-là. Dans le prochain panel, il y aura
2 monsieur Marc-Antoine Bellavance qui serait en
3 mesure peut-être de vous apporter des informations
4 au niveau de prévision de... bien, en fait, le
5 développement des ventes va être adressé là, donc
6 vous pourrez adresser vos questions à ce niveau-là.
7 Mais la demande tarifaire qu'on vous fait, c'est
8 une demande qui est fondée pour deux mille dix-neuf
9 (2019), c'est pas une demande qu'on projette.
10 Alors, quand on s'est penché sur l'exercice deux
11 mille dix-neuf (2019), on s'est vraiment, on se
12 rappellera que ça faisait quatre ans qu'on était en
13 allégement, alors leur équipe ont fait une superbe
14 job pour revenir et documenter, mais on s'est
15 concentré sur deux mille dix-neuf (2019).

16 Q. [117] Parfait. Alors, j'avais un troisième sujet,
17 mais j'ai été informée que mes questions par
18 rapport au « cross bore » seraient peut-être plus
19 appropriées pour le Panel 6, donc je reviendrai
20 tout à l'heure. Merci beaucoup.

21 R. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci bien, Maître Rousseau, et on n'est pas très
24 loin du Panel 6. Je vous vois...

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui, bien, en fait, si vous permettez avant...
3 parce que je comprends que... en fait, j'ai présumé
4 que vous alliez annoncer qu'on avait fait le tour
5 des intervenants et qu'on est prêt à passer aux
6 questions de la Régie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est ça.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Puis je veux juste me permettre en lien avec la
11 direction que j'ai donnée pour des questions
12 éventuelles au Panel 6 pour la planification
13 pluriannuelle des investissements, c'est mon
14 impression, mais on va peut-être signaler que des
15 témoins, sans évidemment avoir eu des contacts très
16 détaillés avec les témoins, qu'il y aurait peut-
17 être des questions auxquelles elles pourraient être
18 répondues par ce panel-ci.

19 La difficulté que j'ai eue tout à l'heure
20 en réagissant à la question de maître Sarault,
21 c'est : vous savez, quand est venu le temps de
22 planifier cette audience-ci avec notre lettre du
23 sept (7) août, nous avons pris soin d'identifier
24 les sujets pour lesquels nous allions fournir des
25 témoins. Et la planification pluriannuelle n'était

1 pas identifiée dans cette communication-là du dix-
2 sept (17) août dernier, donc la pièce B-249. Alors,
3 bon, ceci dit, on s'ajuste, là, il y a des besoins,
4 je comprends qu'il y a un besoin.

5 (11 23)

6 Ce que je pourrais faire, c'est que si
7 jamais maître Sarault, en l'occurrence, ou d'autres
8 personnes désirent poser des questions sur la
9 planification pluriannuelle à ce banc-ci, si les
10 questions ne sont pas pertinentes pour ce banc-ci,
11 bien là, on se tournera vers le Panel numéro 6.
12 Mais je ne voudrais pas qu'on dise : « Bien, on ne
13 m'a pas donné l'occasion de poser une question »
14 puis là, finalement, on se rend compte que ce n'est
15 pas le banc 6 non plus, ou le Panel 6. Bref, de là
16 mon intervention.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, est-ce que c'est un accommodement
19 raisonnable, Maître Sarault?

20 Me GUY SARAULT :

21 La réponse est oui, c'est un accommodement
22 raisonnable. Cependant, j'ai vu que, d'abord, en
23 cours de contre-interrogatoire de ce panel, qu'il y
24 a des questions qui ont été posées sur le suivi des
25 prévisions des projets d'investissement et

1 d'extension de réseaux. C'est un sujet qui est
2 abordé dans la preuve de monsieur Paquin, le
3 mémoire de l'ACIG. Et après avoir entendu les
4 réponses aux questions et avoir consulté monsieur
5 Paquin, je pense que c'est un sujet qu'il va lui-
6 même aborder au cours de son témoignage. Et à ce
7 stade-ci, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de
8 contre-interroger le Panel 5, ni le Panel 6,
9 d'ailleurs, sur la ligne de questions que j'avais à
10 l'esprit.

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est bien. Merci. Maître Cardinal, aviez-vous des
13 questions?

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Non, je n'ai pas de questions, merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. Alors, je vois qu'il y a un
18 réinterrogatoire?

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Voilà. C'est rare, mais ça peut arriver à certaines
21 occasions.

22 RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Q. **[118]** J'ai une question à poser à monsieur
24 Langlois. Monsieur Langlois, je vous amène, ça
25 c'est suivant la ligne de questions de ma consœur

1 qui présente l'UMQ où elle vous a questionné sur
2 les données qui apparaissent au tableau 1 de
3 l'annexe 1a) de la pièce B-0149. Ou maître
4 Rousseau, je crois, vous questionnait sur les
5 différents résultats qui apparaissent en fonction
6 des catégories, ou en fait, des groupes qualifiés
7 comme étant des groupes d'emploi. Et dans la
8 réponse que vous avez donnée à maître Rousseau,
9 vous avez fait état de la paix industrielle. Est-ce
10 que je comprends de cette question... le souci de
11 l'entreprise de maintenir une paix industrielle,
12 est-ce que je comprends que le souci de maintenir
13 cette paix industrielle là, j'aimerais ça savoir
14 comment ça s'incarne par rapport aux résultats qui
15 apparaissent à ce tableau-là? Est-ce que le fait de
16 jouer sur un des résultats spécifiques à un groupe
17 d'emploi, ça pouvait être susceptible d'entraîner
18 un déséquilibre au niveau de ce que vous appelez
19 être la paix industrielle ou pas?

20 (11 h 26)

21 M. JULES LANGLOIS :

22 R. Oui, absolument, parce que si on voulait, tout en
23 sachant qu'au niveau global, nous sommes vraiment
24 dans la zone où nous voulons être en termes... à la
25 médiane dans la zone de compétitivité, si on

1 regarde le tableau, bien, on pourrait avoir le
2 réflexe de dire, bien, on va ajuster le salaire,
3 par exemple, des cols bleus pour les augmenter,
4 puis on va réduire des salaires du côté de nos
5 employés SEPB, employés de bureau, pour arriver à
6 un parfait équilibre en termes de marchés externes.
7 Cependant, évidemment, comme nos syndicats, on vise
8 la paix industrielle, de négocier ou d'arriver à
9 une entente pour tenter de baisser les salaires
10 pour qu'au final, cependant, on soit à la même
11 place en termes de résultats globaux, ça nous
12 apparaît très téméraire et placerait les syndicats
13 dans une position de refus et de voir, trouver
14 peut-être d'autres moyens pour arriver à maintenir
15 leur position actuelle.

16 Q. [119] Parfait. Sans nécessairement aller dans le
17 détail, parce que je comprends que ce genre de
18 question-là peut donner lieu à une réponse très
19 longue, mais si on perd cette paix industrielle-là,
20 pouvez-vous nous donner une saveur, c'est quoi le
21 coût associé à ça?

22 R. Bien, évidemment, il y a les coûts. Nous sommes une
23 utilité publique. On doit donc assurer un service à
24 nos clients. La paix industrielle, ça nous permet,
25 entre autres, que dans tout le processus de

1 négociation que nous avons actuellement, on n'est
2 pas face à des ralentissements de travail, on n'est
3 pas face à des moyens de pression qui fait en sorte
4 qu'on peut assurer un service adéquat à notre
5 clientèle. Donc il y a des coûts. Évidemment, il y
6 a des coûts de contingence. Hein, un conflit de
7 travail lorsque la paix industrielle est menacée,
8 que nous devrions assumer pour assurer notre
9 service. Il y a toute la question de la motivation
10 puis de la mobilisation de nos ressources. Il faut
11 avoir connu des endroits où la paix industrielle
12 n'existe pas pour savoir c'est quoi l'impact que ça
13 peut avoir sur nos ressources. On n'est pas dans
14 cet univers-là. Et encore une fois, se mettre à
15 risque pour arriver au final à un résultat où,
16 globalement, nous sommes à l'endroit où nous
17 sommes, ça nous apparaîtrait très téméraire.

18 Q. [120] Je vous remercie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Je comprends que ça complète. Alors, on peut
21 libérer...

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Tout à fait, on peut libérer les témoins, Monsieur
24 le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 On peut libérer les témoins. Merci à tout le panel.

3 Vous êtes disponible pour procéder avec le
4 prochain?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Oui. En fait, on me demande... Me donnez-vous deux
7 minutes, question que je consulte mes gens?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Parce que je ne vois pas tout le monde dans la
12 salle.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui. O.K.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Il nous manqu...eait un témoin. Il sera là dans
17 cinq minutes au plus tard. Peut-être on peut
18 ajourner le temps de...

19 LE PRÉSIDENT :

20 On pourrait ajourner jusqu'à moins vingt-cinq.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Moins vingt-cinq. Merci.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 PREUVE D'ÉNERGIR (panel 6) : Développement des
4 ventes et CASEP

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors, tout le monde est présent, Maître Sigouin-
8 Plasse?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Oui, tout le monde est présent. Donc monsieur
11 Goyette. Monsieur Bellavance a été assermenté hier.
12 Donc monsieur Goyette peut être assermenté.

13

14 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-huitième
15 (28e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

16

17 MARC-ANDRÉ GOYETTE, économiste, ayant une place
18 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
19 (Québec);

20

21 MARC-ANTOINE BELLAVANCE, (sous la même affirmation
22 solennelle);

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Alors, Monsieur le Président, donc comme annoncé
3 dans la lettre de planification d'audience et dans
4 le calendrier d'audience, ce panel se concentrera
5 sur la question du développement des ventes et du
6 CASEP et autres... j'ajouterais autres sujets
7 connexes, parce qu'il faut faire preuve de
8 flexibilité. Les témoins sont disponibles pour
9 répondre aux questions, Monsieur le Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. Maître Sarault, vous aviez dit que vous
12 n'aviez plus de questions pour le panel numéro 6.
13 C'est bien ça?

14 Me GUY SARAULT :

15 C'est bien ça.

16 LE PRÉSIDENT :

17 J'ai une bonne mémoire. FCEI? Pas de questions
18 également. Le GRAME? Rebonjour.

19 (11 h 38)

20 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 Rebonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 Q. **[121]** Bonjour au panel. Mes premières questions
24 touchent la méthode de calcul d'établissement de
25 l'aide financière et l'attribution à des montants

1 pour le CASEP, est-ce que c'est la bonne façon de
2 le dire, CASEP? Oui. Alors, dans la preuve
3 d'Énergir, on identifie quelques facteurs qui sont
4 tenus en compte dans le calcul de l'aide financière
5 et les règles d'attribution des montants du CASEP.
6 Est-ce que vous pouvez nous préciser, de façon un
7 peu plus pratico pratique, de quelle façon ces
8 facteurs-là sont intégrés dans... avez-vous une
9 méthodologie par laquelle vous tenez compte des
10 facteurs et vous effectuez le calcul des montants
11 de l'aide?

12 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

13 R. Merci de la question. Monsieur le Président, on va
14 profiter un peu de la question, en fait, pour juste
15 peut-être faire une petite mise en contexte sur le
16 CASEP et englober le plus possible et répondre le
17 plus directement possible à votre question.

18 Comme vous le savez, dans le cadre du
19 dossier tarifaire deux mille dix-huit (2018), donc
20 celui de l'année passée, il y avait un suivi qui
21 avait été demandé par la Régie au niveau du CASEP
22 et on a tenu une rencontre donc de travail, en
23 février, avec les intervenants, avec la Régie.

24 Et on a un peu la prétention de penser, en
25 tout cas à tout le moins, qu'on a rassuré les gens

1 sur : est-ce que le Programme CASEP est un
2 programme... un fonds qui est pertinent?

3 On a démontré que les clients, les
4 participants étaient nombreux. On a démontré
5 également que les taux d'aide financière en cent
6 par mètre cube étaient continuellement en
7 décroissance depuis deux mille onze (2011). On a
8 démontré qu'on réussit à convertir encore beaucoup
9 de clients du mazout vers le gaz naturel. Et ça à
10 un coût, au niveau de la tonne de GES évité, qui
11 est avantageusement comparable à ce qu'on voit
12 ailleurs, on parle de dix-neuf dollars (19 \$) la
13 tonne de GES évité.

14 On a aussi, dans le cadre de cette
15 rencontre technique là, expliqué un peu comment
16 fonctionnent les modalités d'attribution, la
17 détermination des aides financières pour le CASEP.
18 Et ce qu'on a dit, en fait, c'est que ça dépend de
19 différents facteurs. Ça dépend, premièrement, est-
20 ce que c'est le marché résidentiel, commercial?
21 Donc, du type de marché. Est-ce que c'est sur
22 réseau ou hors réseau, donc est-ce que c'est une
23 extension ou c'est un client qu'on reconnaît, qu'on
24 fait un branchement directement sur nos conduites
25 principales? Est-ce que...

1 Ça dépend également, bien sûr, des
2 opportunités qu'on a hors réseau. Ça dépend aussi
3 de la connaissance... en fait on calibre les aides
4 financières en fonction de la connaissance qu'on a
5 du marché autant au niveau de la force de vente
6 interne qu'externe, ce qu'on appelle, chez nous,
7 les PCGN.

8 Donc, c'est un ensemble de facteurs qui
9 vient estimer, en fait, les aides financières qu'on
10 va donner puis comment qu'on va gérer ça à travers
11 l'année.

12 Puis, en fait, on pense que c'est vraiment
13 une bonne façon d'avoir un peu cette flexibilité
14 opérationnelle là, je vous dirais, d'ajuster les
15 aides financières. Pourquoi? Parce que le marché
16 est en mouvance à travers les années. Je vous donne
17 un exemple. Les positions concurrentielles
18 changent, donc les économies annuelles du gaz
19 naturel vers d'autres sources d'énergie peuvent
20 changer. Donc, il y a toutes sortes de choses qui
21 peuvent changer dans une année qui font en sorte
22 que ça vaut la... que c'est mieux pour nous
23 d'utiliser cette expertise, cette connaissance-là
24 pour fixer les aides financières. Puis,
25 honnêtement, jusqu'à présent, je pense que ça a

1 donné des bons résultats.

2 Q. **[122]** Je vous remercie. Vous avez réitéré les
3 facteurs qui sont tenus en compte, vous en faisiez
4 d'ailleurs état dans votre preuve. Mais je me
5 demandais, est-ce que... je reviens à la charge,
6 est-ce que ces facteurs-là sont examinés dans une
7 séquence logique, qui va faire qu'on va commencer
8 par... il y en a un qui va être d'abord regardé, on
9 va donc éliminer certaines options, on va
10 poursuivre? Ce qui m'intéresse, c'est vraiment de
11 savoir, les gens qui travaillent chez vous et qui
12 doivent faire l'application de ces facteurs-là,
13 comment le font-ils, quels... est-ce qu'il y a des
14 aides à la tâche, des directives qui les guident
15 dans l'application des facteurs? Et si vous pouvez
16 peut-être... je ne sais pas, là, mettons que vous
17 êtes un analyste, vous les appliquez, comment vous
18 faites ça au travail?

19 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

20 R. Je vous dirais qu'il y a deux approches
21 principales. Donc, il y a toujours l'approche au
22 cas par cas, qu'on a discuté, pour les projets
23 d'extension de réseau pour lesquels il y a vraiment
24 une analyse de chaque cas de figure qui va
25 s'imposer. À savoir, le client est dans quelle

1 situation? Donc, quel équipement au mazout qui
2 devrait être converti? L'extension à faire, donc
3 les coûts nécessaires à aller connecter le client
4 potentiel. Donc, évidemment, toute cette analyse-là
5 se fait à l'intérieur des barèmes, des paramètres
6 du programme CASEP.

7 (11 h 43)

8 Donc, à priori c'est les premiers
9 paramètres qui englobent la décision d'affaires.
10 Donc maintenant, à l'intérieur de ces paramètres-
11 là, dans l'approche au cas par cas que je viens de
12 mentionner, c'est vraiment une discussion avec le
13 client, puis en connaissance des enjeux du client
14 et des coûts qui doivent être exportés par lui. Le
15 CASEP a pour but, tu sais, autant de rentabiliser,
16 de façon juste et raisonnable, l'investissement du
17 client et de favoriser le déplacement des énergies
18 polluantes et pour aller vers le gaz naturel. Donc
19 l'idée, c'est de trouver le juste milieu pour aller
20 chercher le plus d'économie de GES le plus
21 rapidement possible. Donc ça, c'est pour l'approche
22 au cas par cas.

23 Au niveau de l'approche qui est plus de
24 masse, où on définit des montants plus fixes d'aide
25 financière, donc encore là, comme on l'a mentionné,

1 et comme a mentionné monsieur Goyette, il y a
2 beaucoup de l'expérience terrain, autant interne
3 qu'externe, qui vient nourrir l'évaluation et la
4 détermination des montants d'aide financière.

5 C'est certain, aussi, au fil des années on
6 a testé des montants, on a essayé des montants
7 d'aide financière, on est capable d'évaluer la
8 performance de nos actions en fonction des ventes
9 qui ont été générées par les différentes offres de
10 CASEP. Et on s'ajuste aussi en fonction des
11 surcoûts, de la position concurrentielle qui
12 évolue.

13 Mais c'est de l'ensemble facteur qui est
14 pris de façon globale, et on regarde ça sur la
15 table, on met tout sur la table et on l'expose,
16 mais on croit que pour cette année, par exemple, le
17 montant juste et raisonnable pour le CASEP devrait
18 être du montant X et ceci devrait nous permettre de
19 maximiser le nombre de ventes au minimum de coûts
20 possibles pour la clientèle, pour être certain
21 qu'on puisse avoir le plus de ventes possibles à
22 l'intérieur de l'enveloppe autorisée du CASEP.

23 Q. **[123]** Merci. Un instant s'il vous plaît. Quelques
24 petites questions de suivi s'il vous plaît. Par
25 rapport au deuxième cas de figure... non, le

1 premier... attends, je me mélange, premier cas de
2 figure que vous avez présenté, quand vous parliez
3 des paramètres qui englobent les différents cas que
4 vous analysez, est-ce que ce sont les paramètres
5 que monsieur Goyette a mentionnés avant, ou pouvez-
6 vous nous rappeler exactement les paramètres qui
7 vont vous permettre d'établir le carré de sable,
8 là, pour l'analyse au cas par cas?

9 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

10 R. En fait, les paramètres, là, juste pour être
11 certain de la bonne nomenclature, Monsieur le
12 Président, les paramètres qui ont été définis et
13 autorisés par la Régie dans le cadre du CASEP sont
14 relativement simples, donc ça doit respecter des...
15 des... voyons, des... un certain pourcentage de
16 dépenses admissibles. Ça doit également, lorsqu'on
17 est au cas par cas, l'aide CASEP doit servir à
18 diminuer le montant de l'investissement, donc des
19 immobilisations, de manière à réduire
20 l'investissement par le client, donc, ou son besoin
21 de contribution, mais d'un autre... en
22 contrepartie, nous permettre d'avoir une vente qui
23 est rentable.

24 Donc, c'est comme une enveloppe qu'on
25 utilise comme une contribution externe alors qu'au

1 niveau de la masse, l'aide financière vient aider à
2 convertir le client, donc vient en support aux
3 aides commerciales qu'on a, par exemple, comme le
4 PRC, donc vient en s'ajoutant à ces aides-là pour
5 vraiment créer un incitatif supplémentaire à
6 convertir de l'énergie plus polluante vers le gaz
7 naturel, mais sans impacter la rentabilité du
8 marché. Donc c'est vraiment comme ça que sont
9 définies les modalités qui avaient été autorisées à
10 l'époque, là, par le programme CASEP, par le fonds
11 CASEP.

12 Q. [124] D'accord. Et vous avez fait référence aussi,
13 dans le deuxième cas de figure dont vous avez
14 parlé, à une analyse qui est faite de façon plus
15 globale annuellement, dans le fond. Est-ce qu'il y
16 a des documents qui font état de cette analyse-là
17 qui est faite pour différentes années? Et est-ce
18 que c'est possible d'avoir accès à un tel document
19 pour comprendre la nature de l'analyse?

20 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

21 R. Non, il n'y a pas de document d'analyse CASEP
22 détaillé, là, comment on arrive au montant
23 déterminé. Comme je l'ai mentionné, donc, il y a
24 différents intrants qu'on utilise, il y a une
25 analyse de surcoûts qu'on dépose à l'occasion au

1 niveau de la Régie qui vient évaluer les surcoûts
2 des équipements, entre autres, qui vient déterminer
3 les positions concurrentielles, il y a d'autres
4 informations qu'on dépose aussi de façon annuelle
5 au niveau des positions concurrentielles face aux
6 énergies concurrentes, là, que ça soit le mazout
7 lourd ou le mazout léger.

8 Donc c'est tous ces facteurs-là mis
9 ensemble sur lesquels on se fait une tête en
10 groupe, là. Donc, je ne veux pas le caricaturer,
11 mais on se met dans une salle, on pense, on
12 réfléchit : Est-ce que la situation concurrentielle
13 s'est améliorée, s'est détériorée? Est-ce qu'on
14 voit qu'il y a d'autres facteurs qui viennent faire
15 qu'un client, avec telle aide financière, viendrait
16 ou ne viendrait pas au gaz naturel et quitterait le
17 mazout? Que ça soit des données sur les durées de
18 vie des équipements qu'on considère le « feedback »
19 du terrain, une rétroaction du terrain au niveau
20 des expériences passées et des discussions avec les
21 clients qui ont eu lieu. De dire : « Bien, tel
22 client aurait converti s'il avait eu cinq cents
23 dollars (500 \$) de plus parce que ça aurait ramené
24 son retour sur l'investissement à X nombre
25 d'années. » Donc c'est l'ensemble, cette

1 intelligence collective là qu'on prend pour
2 déterminer le meilleur montant possible pour
3 s'assurer, encore là, de réaliser la vente mais
4 toujours en... On sait qu'on est à l'intérieur
5 d'une enveloppe autorisée. Donc, le but, c'est
6 d'être capable de donner le juste montant pour se
7 garder le plus de marge possible pour convertir le
8 maximum de clients possibles pour, en bout de
9 ligne, réduire le plus de GES possibles.

10 (11 h 49)

11 Q. **[125]** Parfait. Je vous remercie. Prochaine
12 question. Au sujet des programmes PRRC et PRC, la
13 Régie vous avait questionné sur la possibilité de
14 standardiser la méthode de détermination des aides
15 financières pour ces deux programmes. Vous avez
16 répondu à cette demande en précisant votre approche
17 au cas par cas, disant qu'elle faisait référence au
18 fait qu'il n'existait pas de standard pour certains
19 types de clientèles là, à certains égards, mais que
20 néanmoins, vous vous assuriez toujours de
21 travailler à l'intérieur des balises établies par
22 la Régie. On se demandait si... Bon. Vous faites
23 références au fait qu'il n'existe pas de standard.
24 Est-ce que c'est possible d'en établir, des
25 standards? Est-ce qu'Énergir est favorable ou

1 défavorable à la standardisation de ses aides
2 financières?

3 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

4 R. Monsieur le Président, il faut comprendre qu'encore
5 là, il y a deux approches au niveau des aides
6 financières, PRC et PRRC. Donc, tout d'abord, il y
7 a l'approche de masse qui, somme toute, on peut
8 considérer l'aide financière standardisée d'où les
9 degrés d'aides financières sont déterminés pour un
10 volume donné, dans un marché donné, pour un
11 équipement donné. Donc, encore là, c'est des aides
12 financières relativement standards. Donc, pour un
13 volume X, avec un équipement X, dans un marché X,
14 voici le montant à donner.

15 Donc, je pense que pour l'approche de
16 masse, on peut considérer que c'est déjà des aides
17 financières standardisées. Où on fait référence, où
18 c'est difficile de venir standardiser les aides
19 financières, c'est pour l'approche au cas par cas,
20 qui est principalement pour les clients de plus
21 grande taille. Donc, on parle encore là, des
22 comptes... ce qu'on appelle, soit des comptes
23 majeurs, des clients, principalement des clients
24 commerciaux de plus grande envergure pour lesquels,
25 encore là, il est très difficile de standardiser

1 parce que rendu à une certaine taille, la grosseur
2 des bâtiments, les équipements, les applications
3 sont de tout acabits.

4 Donc, il devient là difficile de venir
5 dire : « Bien. Un client qui consomme cent
6 cinquante mille mètres cube (150 000 m),
7 automatiquement, va avoir un tel type de
8 configuration puis il va y avoir tel longueur de
9 tuyaux à poser à l'intérieur, puis avoir telle
10 configuration, ce qui va amener tels coûts. » c'est
11 très difficile. Je pense que c'est plus raisonnable
12 de le faire pour les « plus petits clients », entre
13 guillemets, et venir dire : « Bien. En général, un
14 bâtiment de vingt mille mètres cubes (20 000 m),
15 c'est telle grosseur, il y a telle longueur de
16 tuyauterie, en moyenne. Donc, voici les coûts
17 associés. » C'est pour ça qu'on peut se permettre
18 de standardiser la masse de la clientèle.

19 Mais ce qui est de l'approche cas par cas,
20 on pense que c'est important de la conserver pour
21 s'adapter au contexte de chacun des clients. Être
22 en mesure d'offrir l'aide financière qui nous
23 permet d'aller chercher la vente.

24 Q. [126] D'accord. Et pour cette approche au cas par
25 cas, donc des plus grands clients, en l'absence

1 d'une standardisation, est-ce que vous avez
2 d'autres mécanismes en place pour vous assurer que
3 les montants d'aide financière, pour assurer une
4 équité entre les différents clients là, dans
5 l'attribution des montants?

6 R. Je pense qu'il y a plusieurs éléments dont un, puis
7 vous l'avez mentionné d'entrée de jeu. Il y a des
8 balises comme telles du programme PRC là. On se
9 rappelle, il y a les... Il y a toutes les règles
10 qui entourent le programme, dont le... Il faut
11 respecter... Il faut que le montant génère une
12 vente rentable là, qui est au-dessus du coût en
13 capital prospectif. Qu'on ne dépasse pas les
14 dépenses admissibles du client. Qu'on ne dépasse
15 pas le taux D du client au niveau du système par
16 mètre cube, de l'aide. Il faut ramener... Il faut
17 donner une aide financière qui amène un retour sur
18 investissement, juste et raisonnable pour le
19 client.

20 Donc, ça, c'est les paramètres généraux qui
21 encadrent la fameuse approche quand même au cas par
22 cas. Malgré cela, à l'interne, il y a quand même
23 tout un processus d'approbation qui existe, un
24 processus de gouvernance, pour gérer les aides
25 financières. Donc, dépendamment des montants

1 engagés puis la grosseur des investissements de
2 chacun des projets, donc, il y a tout un processus
3 de gouvernance interne, avec des paliers
4 d'approbation qui vient s'assurer que le montant
5 est, en effet, juste et raisonnable, qui est au
6 bénéfice de la clientèle, au bénéfice d'Énergir,
7 pour être capable d'aller chercher le client. Et
8 pour s'assurer que l'ensemble des clients en
9 bénéficient en bout de ligne.

10 Q. **[127]** Ça va. Je vous remercie beaucoup. C'est tout.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Thibault-Bédard. Maître Gertler, vous
13 prévoyez combien de temps à peu près?

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Oh! Cinq minutes dix minutes.

16 (11 h 54)

17 LE PRÉSIDENT :

18 Allons-y avec maître Gertler. Est-ce que, Maître
19 Neuman, vous aviez des questions? Bon. O.K. Oui.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Q. **[128]** Bonjour, Monsieur le Président. Si c'est le
22 panel 6, on est au bon... à la bonne place. Bon,
23 alors comme j'avais dit déjà, Messieurs, vous êtes
24 moins nombreux, là. C'est quelques questions par
25 rapport au programme de flexibilité tarifaire pour

1 le mazout et la biénergie. Et juste aux fins
2 d'intendance, je vais être... je vais faire
3 référence à la pièce B-0042, qui se trouve à être
4 le GM-1, Document 1, qui... c'est le document
5 principal sur le sujet, une demande de prolongation
6 du programme de flexibilité tarifaire qui tient sur
7 quatre pages. Et également au B-0167, qui se trouve
8 à être le GM-T, Document 6, c'est-à-dire les
9 réponses aux demandes de renseignements du ROÉÉ.
10 Puis je vais référer plus particulièrement à la
11 question 4 dans ce document-là.

12 Alors si vous prenez justement le document
13 B-0042, puis je vous réfère au tableau qui se
14 trouve à la page 3. C'est le... je ne sais pas si
15 le tableau a un numéro ou un nom, mais en tout cas
16 c'est le... c'est immanquable. Alors c'est juste...
17 on a fait un examen, si vous voulez juste regarder
18 avec moi puis me confirmer que je lis correctement
19 le tableau. D'abord, je comprends - puis là, je
20 suis à la colonne numéro 1, si je suis à la bonne
21 place - que le programme a épargné, si on veut...
22 vous, vous dites « préservé », mais moi je pense
23 que c'est « épargné » l'utilisation de mazout. Est-
24 ce que c'est... je comprends bien? C'est ça que je
25 dois comprendre? C'est du mazout qu'on n'utilise

1 pas, là, c'est ça qui est à la colonne 1? En raison
2 du programme, c'est ça?

3 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

4 R. C'est les volumes de gaz industriel conservés à
5 cause du programme flexibilité tarifaire mazout.

6 Q. **[129]** C'est l'équivalent de... O.K. Conservés à
7 vous, je veux dire quand vous dites « conservés »,
8 comme vente, c'est ça?

9 R. Exact, oui.

10 Q. **[130]** O.K. C'est un autre... normalement quand on
11 dit « conservation », pour des environmentalistes
12 c'est de dire : pas brûlé. Mais vous, c'est... dans
13 le sens que vous avez réussi à les vendre puis à
14 les faire brûler. C'est un autre point de vue.

15 R. On a réussi à conserver le gaz naturel chez ces
16 clients-là, au lieu qu'ils aillent au mazout.

17 Q. **[131]** O.K. Bon. Alors je pense qu'on se comprend.
18 Alors est-ce que je lis bien à ce moment-là que
19 depuis deux mille sept (2007), dans la colonne 1 il
20 n'y aucun gaz, aucun mazout qui est remplacé par ou
21 qui n'est pas... qu'on évite de brûler parce qu'on
22 utilise du gaz, c'est ça?

23 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

24 R. En fait, la façon que le programme est structuré
25 puis c'est bien, je pense, expliqué dans la preuve,

1 c'est en fonction effectivement de la position
2 concurrentielle.

3 Q. **[132]** Oui.

4 R. Et depuis... depuis deux mille sept (2007) la
5 position concurrentielle du gaz par rapport au
6 mazout est favorable. Donc, c'est pour cette
7 raison-là qu'on n'a pas versé d'aide financière
8 depuis... depuis ce temps-là. C'est redevenu
9 beaucoup plus serré aux alentours de deux mille
10 quinze-deux mille seize (2015-2016), où on était
11 sur le bord, effectivement, de pouvoir donner ce
12 type d'aide financière-là. Mais... voilà.

13 (11 h 59)

14 Q. **[133]** O.K. Puis si je vais à la colonne 2. Excusez-
15 moi. Oui. O.K. 3, si vous voulez, là. Merci.

16 Deuxième colonne de données, si l'on veut, après
17 les années. Merci. On voit que, à partir de deux
18 mille sept (2007), le programme n'a pas... n'a
19 permis que de conserver des volumes très modestes
20 allant jusqu'en deux mille seize (2016), c'est ça?
21 C'est très modeste par rapport aux années
22 précédentes, vous êtes d'accord avec moi, entre
23 deux...

24 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

25 R. Inférieur aux années précédentes, en effet.

1 Q. **[134]** Et pour les... et là on parle des deux
2 colonnes 2 et 3. Merci, Monsieur... Maître Sigouin-
3 Plasse. Pour deux mille dix-sept (2017) et les
4 engagements pour deux mille dix-huit (2018) et pour
5 les prévisions pour deux mille dix-neuf (2019), il
6 n'y a pas de... il n'y a aucun résultat du
7 programme?

8 R. Donc, en effet, il n'y a aucune aide financière qui
9 a été versée dans...

10 Q. **[135]** Oui, c'est ça.

11 R. ... l'historique et il n'y a rien qui est prévu
12 pour l'année deux mille dix-neuf (2019) non plus.

13 Q. **[136]** Et par ailleurs, et je pense que vous venez
14 de le dire, mais... puis je ne sais pas si on a
15 besoin d'y aller, Monsieur le Président, mais quand
16 j'ai référé au B-0167 et réponses aux demandes de
17 renseignements, à la question 4, j'ai référé
18 simplement à la réponse qui est à l'effet que...
19 suivante, c'est... la question, c'était :

20 Veuillez expliquer pourquoi le
21 maintien du programme n'a aucun coût
22 d'associé. Ne devrait-il pas y avoir
23 du temps de travail au service des
24 ventes ou en administration et des
25 coûts fixes associés au programme ?

1 Puis vous répondez :

2 Comme aucun participant n'est prévu au
3 cours de la période, aucun temps de
4 travail n'est prévu au service des
5 ventes ou de l'administration du
6 programme. Au-delà du temps de travail
7 ainsi que des rabais consentis, aucun
8 coût fixe n'est associé au maintien du
9 programme.

10 Alors, pour ça... c'est pour cette raison-là que
11 vous n'attribuez aucun coût, vous ne reconnaissez
12 aucun coût pour le programme Flexibilité tarifaire,
13 c'est ça?

14 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

15 R. En fait, Monsieur le Président, je pense, ça vaut
16 la peine ici, là, de peut-être préciser certains
17 points, certains éléments importants par rapport à
18 ce programme-là.

19 Q. **[137]** Le programme de flexibilité tarifaire, c'est
20 un programme où on est capable chez Énergir de
21 circonscrire, en fait, les clients qui pourraient
22 s'en prévaloir. C'est des clients qui ont un backup
23 énergétique vers le mazout ou vers la biénergie. Et
24 très très généralement, ces clients-là, c'est des
25 clients compte majeur, des commissions scolaires,

1 des écoles et donc ils sont représentés par
2 vraiment la force de vente interne d'Énergir, donc
3 ils ont un représentant attitré.

4 À chaque année, nos représentants vont
5 avoir des discussions annuelles avec leurs clients,
6 avec leur portefeuille de clients et c'est à ce
7 moment-là qu'ils sont en mesure justement de
8 prendre le pouls puis savoir s'il y avait un
9 opportunité ou il y a un risque, en fait, qu'un
10 client puisse partir. Puis là, il y aura une
11 opportunité de donner une aide financière via le
12 programme de flexibilité tarifaire.

13 Que le programme existe ou que le programme
14 n'existe pas, vous comprendrez que les discussions
15 entre nos représentants et ces clients-là vont
16 avoir lieu. Donc, c'est pour ça qu'on dit qu'il n'y
17 a pas de coûts marginaux liés directement au
18 programme.

19 Actuellement, on ne prévoit pas, c'est
20 vrai, donner de rabais tarifaire ni au niveau du
21 mazout, ni au niveau de la biénergie. Ceci étant
22 dit, il y a encore beaucoup de redistributeurs
23 d'électricité locaux qui offrent le tarif
24 biénergie. Que ce soit à Coaticook, que ce soit à
25 Joliette, que ce soit dans le coin de Sherbrooke

1 via Hydro Sherbrooke et il y a encore des
2 possibilités que justement que certains clients,
3 qu'il y ait un risque qu'on perde des clients.

4 Et donc, nous, on veut se garder
5 l'opportunité parce que si ça arrive, on veut être
6 capable de rapidement réagir puis d'être en mesure
7 de leur donner une aide financière. Une aide
8 financière qui va être plus faible que les revenus
9 qui vont être préservés et qui vont être donc au
10 bénéfice de l'ensemble de la clientèle.

11 Donc, on ne voit pas ici l'avantage de, je
12 pourrais dire, précipitamment abolir le programme
13 alors qu'en fait il n'y a pas vraiment de coûts
14 administratifs ou des coûts très minimes, mais qui
15 peut avoir des avantages importants s'il y a des
16 changements au niveau du marché qu'on n'a pas
17 prévus, qui sont peu probables, mais qui sont
18 possible ou s'il y a certains clients qui
19 voudraient partir vers la biénergie et qu'on
20 voudrait les retenir et, encore une fois, au
21 bénéfice de la clientèle existante.

22 (12 h 04)

23 Si par contre on abolit ce programme-là et
24 que là on a des risques de perdre des clients vers
25 la biénergie, il faut redéposer et passer à travers

1 l'ensemble du processus réglementaire, bien là il
2 va y avoir des coûts pour la clientèle. Et la
3 fenêtre d'opportunité qu'on a pour retenir ces
4 clients-là n'est pas grande parce qu'ils ont déjà,
5 encore une fois, un backup énergétique.

6 Donc, d'où... c'est pour ça qu'on demande,
7 bien qu'on ne prévoit pas, vous avez raison, dans
8 le cadre du tarifaire, d'aide financière qu'on
9 demande de préserver ça, justement pour nous
10 permettre de réagir si jamais il y a un changement
11 dans le marché.

12 Q. [138] Alors, juste pour finir, pour comprendre,
13 moi, j'avais... si je comprends bien votre
14 préoccupation, et c'est surtout vers la biénergie
15 là, de conserver le contact avec les gens en
16 biénergie parce...

17 R. Mais, en fait, on s'attend, puis on a répondu, je
18 crois, à des questions en DDR à ce niveau-là, on
19 s'attend à ce que notre position concurrentielle
20 demeure favorable par rapport au mazout. Donc,
21 c'est probable que ce soit le cas, c'est pas
22 impossible que ça change. Donc, si on a le
23 programme, bien sûr, on est capable de réagir.

24 Au niveau de la biénergie, effectivement,
25 actuellement, comme il y a encore des

1 redistributeurs locaux qui offrent ce tarif-là,
2 effectivement on peut toujours être à risque de
3 perdre des revenus au bénéfice de la clientèle vers
4 la biénergie.

5 Q. **[139]** Je vous pose la question dans un contexte où
6 le mazout est, je pense, en vertu de la Politique
7 énergétique et autres, est appelé à disparaître. Et
8 quand il est présent, il est dans votre... il est
9 surtout en dehors de la franchise de Gaz Métro, si
10 je comprends bien.

11 R. Bien, à travers... c'est intéressant la question
12 que vous posez et justement, Monsieur le Président,
13 lorsqu'on a tenu les rencontres, la rencontre de
14 travail sur le CASEP, on a fait, je pense, une
15 analyse assez exhaustive, et je crois que vous
16 étiez présent, où on a démontré qu'on a fait
17 beaucoup de conversions mazout encore sur réseau
18 dans les dernières années puis on prévoit en faire
19 encore beaucoup.

20 On ne cache pas que c'est sûr qu'il y a un
21 effritement à un moment donné du potentiel. Plus on
22 en convertit, moins il en reste. Mais, il n'en
23 demeure pas moins qu'on en fait encore beaucoup à
24 chacune des années. Et là en plus, on parle ici
25 d'un programme qui nous maintient, c'est un

1 maintien des volumes pour pas qu'il y ait des
2 clients qui pourraient retourner si jamais la
3 position concurrentielle devient moins favorable.

4 Q. [140] Merci. Je n'ai pas d'autres questions,
5 Monsieur le Président, pour le panel.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Gertler. Alors, nous allons prendre
8 la pause lunch pour revenir à treize heures quinze
9 (13 h 15). Ça convient à tout le monde treize
10 heures quinze (13 h 15). Je regarde monsieur le
11 sténographe. Oui. Ça va. Treize heures quinze
12 (13 h 15). Merci.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Monsieur le Président, juste pour... Je comprends
15 qu'on poursuit avec le contre-interrogatoire du
16 panel en question?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui. Oui. Oui. Oui. Effectivement.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Parfait. Merci.

21 SUSPENSION

22 (13 h 30)

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, bonjour. Nous poursuivons avec le panel

1 numéro 6 et nous en étions aux questions de la
2 Régie, de maître Cardinal. Maître Neuman, nous
3 avons pris pour acquis que vous n'aviez pas de
4 questions. C'était bien ça. Alors, Maître Cardinal.

5 Me CATHERINE ROUSSEAU :

6 Bonjour.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour.

9 Me CATHERINE ROUSSEAU :

10 Catherine Rousseau pour l'Union des Municipalités
11 du Québec. Tout à l'heure j'avais précisé
12 qu'effectivement il y avait des questions qui
13 avaient été initialement prévues pour le panel 5
14 mais qui, selon ma conversation avec maître Locas,
15 étaient peut-être plus appropriées pour le panel 6.
16 Donc, je n'ai pas d'objection à ce que la Régie
17 procède en premier, simplement préciser que j'avais
18 trois petites questions à poser.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Allez-y donc, tant qu'à être debout.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CATHERINE ROUSSEAU :

22 Q. **[141]** Alors, j'enchaîne tout de suite. Évidemment,
23 nous, le volet qui nous intéresse, c'était la
24 question des « cross bore ». Alors, la pièce à
25 laquelle je peux vous référer, c'est la B-0069,

1 c'est à la page 6. Pour vous, Maître Sigouin-
2 Plasse, la GM-Q, document 1. Alors, c'est le
3 tableau 1, évidemment, là, où on retrouve une
4 précision. En fait au point 3 vous avez
5 « Croisements d'égout », les investissements qui
6 sont prévus, on parle de cent mille dollars
7 (100 000 \$) annuellement. Je vous salue également,
8 les membres du panel, excusez-moi.

9 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

10 R. C'est réciproque.

11 Q. **[142]** Très bien. Alors, ma première question est,
12 selon Énergir, est-ce que la question des
13 croisements d'égouts présente un risque quelconque
14 pour la sécurité publique?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Vous avez entendu le soupir. Je vous mettais en
17 garde, je ne peux pas dire... Je doute, je doute
18 que les témoins soient les bons témoins pour
19 répondre à cette question-là, d'abord. Puis j'ai vu
20 aussi un clin d'oeil des témoins en question, qui
21 me laissent entendre qu'ils sont d'accord avec moi
22 à ce sujet-là. Ensuite de ça, je ne suis pas
23 convaincu... puis je pense qu'il y a eu des débats
24 déjà dans le passé concernant la compétence de la
25 Régie, jusqu'où la Régie doit aller quant à savoir

1 est-ce que vous devez gérer des questions de
2 sécurité de réseau. Il y a des instances qui
3 existent ailleurs. Puis ces débats-là, je les ai
4 eus, je pense, avec un de vos collègues qui vous...
5 à l'époque, ce n'était pas vous.

6 Me CATHERINE ROUSSEAU :

7 Non.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Mais, bref, je m'étais objecté à ce genre de
10 questions là en disant, effectivement, il y a des
11 investissements qui sont... qui sont déployés par
12 Énergir à cet égard-là. Maintenant, pour discuter
13 de la suffisance des investissements, de la
14 sécurité du réseau, je ne pense pas que c'est le
15 bon forum puis la bonne instance pour faire ça.

16 Me CATHERINE ROUSSEAU :

17 En fait, ma question ne vise pas à relancer un
18 débat. J'ai été informée, là, que c'est un sujet
19 qui avait déjà été discuté par le passé.

20 Évidemment, l'objectif n'est pas de relancer le
21 débat de la sécurité mais ça se limite strictement,
22 est-ce que c'est une question qui a déjà été
23 évaluée? Je pense que la réponse qui peut être
24 fournie peut-être assez simple, sans qu'on se lance
25 dans un débat sur le sujet. Donc, écoutez, c'est à

1 vous de voir si, effectivement, là, la question est
2 pertinente. Ça m'apparaît assez simple comme
3 réponse à obtenir mais...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Mais j'ai compris qu'ils n'étaient pas habilités ou
6 la compétence pour répondre sur ce volet-là en
7 particulier et que ça avait été discuté, si je me
8 rappelle bien, dans le dossier 3987. C'est ce
9 que...

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Ah! Vous identifiez le bon dossier.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Si je me rappelle bien.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Vous avez une meilleure mémoire que moi monsieur le
16 Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Il me semble que ça avait été discuté, on avait eu
19 une belle présentation sur ce que c'était mais
20 c'est loin.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Oui, ça fait quelques dossiers tarifaires mais je
23 vous... je prends votre parole, je la... 3987, ça a
24 du bon sens.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous ne devriez pas, vous avez vu, ma mémoire des
3 noms, hein.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Mais peut-être que, la mémoire numérique, c'est à
6 un autre niveau, là.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, j'aurais tendance à dire qu'on pourrait
9 passer aux sujets plus proches de la tarifaire.

10 Me CATHERINE ROUSSEAU :

11 Aucun problème. Il n'y a aucun problème.

12 Q. **[143]** Alors, la question suivante, c'est est-ce que
13 Énergir a procédé à un recensement des conduites de
14 son réseau qui passent à travers des égouts ou à
15 l'identification des secteurs où cette
16 problématique-là se trouve sur son réseau? Est-ce
17 que c'est un exercice auquel Énergir s'est livrée?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Bien, c'est ça, la... non, mais... non, bien, en
20 fait, je pense... je peux laisser répondre le
21 témoin, qu'est-ce qu'il voulait dire par son
22 hochement de tête, là, mais j'ai comme l'impression
23 de connaître sa réponse.

24 Q. **[144]** Allez-y, Monsieur.

25 (13 h 35)

1 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

2 R. Pour être... je peux donner une réponse
3 réglementaire, une réponse qu'on avait déjà donnée,
4 c'est-à-dire qu'on vous a fourni les
5 investissements qu'on avait faits dans le passé,
6 les statistiques au niveau des travaux correctifs,
7 au niveau des croisements d'égout. Je peux vous
8 fournir effectivement, Monsieur le Président,
9 c'était dans le R-3837, donc c'était dans le
10 dossier tarifaire deux mille treize (2013), la
11 Régie avait dit que le plan proactif de prévention
12 et de correction des croisements d'égouts, qu'elle
13 considérait que ça relève de la gestion interne de
14 Gaz Métro, qui doit respecter la réglementation
15 concernée, notamment celle de la Régie du bâtiment
16 et peut vous rassurer sur, bien sûr, s'il y a un
17 risque, si l'ingénierie pense qu'il y a un risque
18 et doit allouer des coûts à cette question-là, elle
19 va le faire. Actuellement, l'ingénierie considère
20 que... et l'entreprise, que les sommes de cent
21 mille dollars (100 000 \$) qui sont incluses au plan
22 pluriannuel sont suffisantes. C'est ce que je peux
23 répondre à votre question.

24 Me CATHERIE ROUSSEAU :

25 Q. [145] Merci de la réponse. La question visait

1 simplement à savoir : est-ce que le recensement...
2 autrement dit, est-ce qu'Énergir est capable de
3 dire où est-ce que ces « problématiques »-là, puis
4 je le mets entre guillemets, là, c'est... disons,
5 on peut le mettre... on peut enlever le mot
6 « problématique », la réalité des « cross bore »,
7 est-ce qu'on est capable de l'identifier sur les
8 réseaux, oui ou non? C'est juste ça la question et
9 non pas le détail nécessairement de
10 l'investissement et de la suffisance de
11 l'investissement.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Bien alors vous n'avez pas les bons témoins. Je
14 pense qu'il n'y a pas... on n'a pas les bons
15 témoins pour parler de la configuration du réseau.
16 Avec respect pour mes confrères qui sont
17 économistes et... économistes, disons pour le fins
18 de la discussion, ce sont deux économistes. Alors
19 il aurait... il aurait fallu... si... puis là, je
20 mets « si » entre guillemets, si c'était pertinent
21 aux fins du dossier qu'on ait dans les boîte des
22 témoins un ingénieur, c'est la difficulté avec un
23 dossier où on tente d'avoir les témoins les plus
24 pertinents aux fins de la discussion qui se tient
25 devant vous. On n'avait pas annoncé de témoins pour

1 la planification pluriannuelle des investissements,
2 on n'avait donc pas jugé opportun de requérir la
3 présence de tels ingénieurs. Il est... on est mardi
4 après-midi, là s'il faut prendre un engagement là-
5 dessus j'ai de la difficulté à admettre la
6 pertinence d'une telle demande à ce stade-ci. Et je
7 vous précède peut-être, si vous demandez un
8 engagement je vous dirais que c'est pas pertinent
9 aux fins du dossier.

10 Me CATHERINE ROUSSEAU :

11 J'entends mon confrère, effectivement c'était la
12 suggestion que j'allais faire. On est bien
13 conscient, là, ce sujet-là malheureusement nous...
14 en fait, la mention dans la lettre qu'on a fait
15 parvenir à la Régie nous a échappée. Mea culpa de
16 ma part. Par contre, il y a quand même une
17 recommandation qui est faite dans le mémoire de
18 l'UMQ, je pense que... Puis l'idée, là, c'est pas
19 de faire faire des recherches très approfondies. On
20 est conscient que la durée de l'audience est quand
21 même réduite. Par contre, c'est sûr que cette
22 réponse-là, dans la mesure où elle peut facilement
23 être... être répondue dans le cadre d'un engagement
24 d'ici demain, et je ne sais pas les vérifications
25 qui seraient requises, Maître Sigouin-Plasse, pour

1 répondre à cette question-là. Mais dans la mesure
2 où la recommandation de l'UMQ sur ce sujet-là
3 touche... en fait est liée clairement à la demande
4 d'engagement, ça m'apparaît à mon sens pertinent.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Et l'information qui serait requise, ce serait
7 d'identifier le...

8 Me CATHERINE ROUSSEAU :

9 Bien est-ce que... est-ce que le... est-ce
10 qu'Énergir a procédé au recensement? Autrement dit,
11 est-ce qu'elle est mesure d'identifier où se
12 trouvent ces... les fameux « cross bore » sur son
13 réseau. Si elle n'a pas procédé au recensement,
14 bien écoutez, la réponse sera « non ». Alors c'est
15 juste ça, la question c'est... Ça m'apparaît assez
16 simple, là, mais je ne connais pas l'ampleur des
17 vérifications qui doivent être faites pour en
18 arriver à une réponse.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Mais ultimement, l'objectif poursuivi par ma
21 consoeur et sa cliente c'est quoi exactement? Puis
22 là, ça me ramène au niveau de la compétence de la
23 Régie. Donc, si tant est qu'on puisse - puis là,
24 c'est un gros « si » encore une fois - identifier
25 de telles... de telles zones ou de tels croisements

1 pour évaluer l'exactitude du budget demandé par
2 Énergir associé à cela, puis donc le niveau de
3 criticité d'une intervention supplémentaire qu'on
4 doit faire sur le réseau, c'est là que je me pose
5 la question : est-ce qu'on est devant le bon forum
6 pour déterminer si on doit requérir d'Énergir
7 d'intervenir de manière plus massive sur son réseau
8 de distribution pour éventuellement se pencher sur
9 cette problématique-là. Puis je vous soumetts bien
10 franchement, puis je ne prête pas d'intention, mais
11 ça demeure quand même un sujet qui revient de
12 manière récurrente à l'UMQ, c'est exactement le
13 genre de débat que nous avons eu dans le 3837,
14 c'est ça.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Hum.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Merci, Monsieur Goyette. Et là, on revient sous une
19 autre forme, on prend une autre avenue pour obtenir
20 le même type d'information pour répondre à une
21 même... à un même type de préoccupation de l'UMQ.
22 Je vous soumetts bien respectueusement que la Régie
23 a déjà tranché ça à une certaine époque.

24 (13 h 40)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, Maître Rousseau, effectivement est-ce qu'on ne
3 es trouve pas dans un... dans l'accessoire? Et en
4 plus, si on permet l'information, est-ce qu'on
5 n'est pas en train de susciter d'autres questions
6 qui seront peut-être posées par vous et quelle sera
7 l'utilité de tout ça? Alors, on se questionne ici à
8 savoir qu'est-ce qu'on va faire avec tout ça et
9 est-ce que c'est le bon forum et la pertinence.

10 Me CATHERINE ROUSSEAU :

11 Écoutez, à part de vous indiquer ce que je vous ai
12 mentionné...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me CATHERINE ROUSSEAU :

16 ... plus tôt, je n'ai pas de commentaires
17 additionnels. Si vous êtes d'accord avec mon
18 confrère, à l'effet que l'information n'est pas
19 requise, moi, je n'ai pas de problème. Je peux
20 passer à ma question suivante qui vise, en fait, à
21 savoir qu'est-ce qu'Énergir...

22 Parce que j'imagine que les membres du
23 panel qui sont assis ici ont lu le mémoire de
24 l'UMQ. Et ils y auront constaté qu'il n'y a ni une
25 recommandation à l'effet que l'UMQ suggère

1 d'utiliser finalement le restant de l'enveloppe qui
2 n'est pas dépensé réellement dans le budget de cent
3 mille dollars (100 000 \$) au niveau des
4 investissements, là. Je pense que je ne me trompe
5 pas si j'affirme que vous l'avez lu.

6 Alors, la proposition vise effectivement à
7 utiliser cet argent-là qui n'est pas dépensé par le
8 Distributeur pour effectivement faire un programme
9 de détection des endroits du réseau où
10 effectivement il y aurait des « cross bore ». Et ma
11 question vise à savoir : qu'est-ce que vous pensez
12 de cette proposition-là? Est-ce qu'elle vous
13 apparaît réaliste?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Désolé. Bien, c'est la difficulté de ne pas avoir
16 exactement les bons témoins. C'est que
17 malheureusement les témoins peuvent vous répondre
18 dans une perspective réglementaire ce que monsieur
19 Goyette a dit.

20 Me CATHERINE ROUSSEAU :

21 Hum, hum.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Alors, maintenant, quoi faire exactement avec une
24 enveloppe de cent mille dollars (100 000 \$) au
25 niveau de la supervision de ce qui se passe sur

1 notre réseau de distribution, là monsieur Goyette
2 peut avoir une idée puis dire... ou monsieur
3 Bellavance, je ne veux pas vous porter ombrage,
4 Monsieur Bellavance, répondre à cette question-là.

5 Mais, la personne qui gère le système
6 d'intégrité du réseau pour dire « un instant, il y
7 a peut-être d'autres utilisations propices à faire
8 de ce cent mille dollars là (100 000 \$). »Alors, je
9 ne pense pas qu'on ait les bons témoins.

10 C'est malheureux, là, la discussion est un
11 peu stérile parce que je ne pense pas qu'on puisse
12 répondre à la préoccupation de l'UMQ. Est-ce que ça
13 aurait dû faire l'objet d'une demande de
14 renseignements d'une manière spécifique? À ce
15 moment-là, on aurait eu la bonne personne pour
16 répondre à cette question-là? C'est un peu tard
17 maintenant aujourd'hui pour pouvoir répondre à une
18 question aussi précise.

19 L'opportunité ou est-ce qu'il est à propos
20 d'utiliser cette enveloppe-là de telle ou telle
21 façon?

22 LE PRÉSIDENT :

23 Effectivement, nous sommes un peu tard pour arriver
24 à cette conclusion-là. C'est ce que j'en pense. Il
25 n'y a pas eu de demande de renseignements. Le panel

1 approprié n'a pas été demandé suite à la
2 correspondance d'Énergir. Alors, on se retrouve un
3 petit peu dans un cul-de-sac.

4 Même si on y allait par engagement, il y
5 aura peut-être des sous-questions qui seront posées
6 par les collègues derrière vous, alors... Puis la
7 pertinence en plus par rapport à l'extrait de
8 décision qui vous a été cité dans le dossier R-
9 3837. Alors. Tout ça mis ensemble, je me pose la
10 question.

11 Me CATHERINE ROUSSEAU :

12 Bien, écoutez, si mon confrère me fait des
13 représentations à l'effet que, de toute façon, ils
14 ne seront pas en mesure de répondre à un
15 éventuel... pardon, une éventuelle demande
16 d'engagement considérant les délais.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bien, c'est ça.

19 Me CATHERINE ROUSSEAU :

20 Je vais m'en...

21 LE PRÉSIDENT :

22 C'est ce que j'ai compris.

23 Me CATHERINE ROUSSEAU :

24 C'est ça, exactement. Donc, je comprends...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Il y avait deux points, absence de témoin puis
3 d'engagement puis est-ce que le contenu va vous
4 satisfaire, je pense.

5 Me CATHERINE ROUSSEAU :

6 Oui. Bien, évidemment, on vit avec la...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Le délai. Pardon!

9 Me CATHERINE ROUSSEAU :

10 On vit, évidemment, avec la réponse qu'on nous
11 donne. Mais, je comprends très bien que, dans les
12 circonstances, ça va peut-être être un petit peu
13 serré.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Un petit peu compliqué, oui, effectivement.

16 Me CATHERINE ROUSSEAU :

17 Oui. C'est ça. Exactement. Alors, ça complète.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. Maître Cardinal.

20 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. **[146]** Merci. Bonjour aux Membres du panel. Je vais
22 vous référer à la pièce B-0045 qui est la cote
23 Énergie-GM-J Document 1, aux pages 2 et 3. Vers la
24 fin de la page, là, à compter de la ligne 25 :

25 Énergir propose de reconduire tel quel

1 le CASEP puisqu'il subsiste pour 2019
2 un contexte d'incertitude au niveau
3 des programmes de conversion
4 potentiels que TEQ pourrait
5 développer; et
6 Énergir propose de se pencher sur de
7 nouvelles modalités du programme CASEP
8 une fois que les orientations du Plan
9 directeur auront été adoptées.

10 La Régie note que le programme CASEP n'est pas
11 inclus au Plan directeur qui a été déposé par TEQ
12 dans le cadre du dossier R-4043. Et par contre,
13 qu'il y a d'autres programmes de conversion ont été
14 retenus.

15 Maintenant que les orientations du Plan
16 directeur sont connues, quelle est la position
17 d'Énergir à l'égard du CASEP?

18 (13 h 45)

19 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

20 R. Monsieur le Président, comme plusieurs d'entre
21 nous, je pense que vous avez pris connaissance du
22 plan directeur. Je pense que le plan directeur
23 contient beaucoup de bonnes informations et
24 certaines précisions. Mais toutefois, comme maître
25 Cardinal l'a fait mention, il n'y a pas notion de

1 CASEP à l'intérieur du plan directeur et il y a
2 très peu d'informations sur les différentes
3 modalités des programmes qui sont énoncés ou du
4 moins dans lesquels TEQ pourrait faire état de
5 certains programmes. Il y a beaucoup d'orientations
6 qui sont énoncées dans le plan directeur, peu de
7 programmes spécifiques avec encore peu de modalités
8 attachées à ces programmes-là.

9 Je pense que TEQ a fait valoir que beaucoup
10 de travail va falloir qu'il se fasse avec les
11 différentes parties prenantes pour faire soit des
12 tables de consultation ou des groupes de travail,
13 élaborer des... pour élaborer les meilleurs
14 programmes possibles pour atteindre les objectifs
15 gouvernementaux. Il n'y a pas de nouveautés quant à
16 certains programmes qui viseraient la conversion
17 mazout vers le gaz naturel. Donc, dans ce contexte-
18 là, pour l'instant, le CASEP a toujours sa
19 pertinence pour réaliser ces objectifs-là. Je pense
20 qu'il va falloir... Ça prend encore un petit peu de
21 temps pour clarifier encore les programmes, les
22 modalités qui vont émaner du plan directeur pour
23 être capable de se positionner sur cet enjeu-là.
24 D'où la pertinence encore actuelle de maintenir, de
25 reconduire le CASEP.

1 Q. **[147]** Ensuite pour ma prochaine question, je vais
2 déposer un extrait du rapport d'Econoler de deux
3 mille treize (2013) à l'égard des surcoûts des
4 différents appareils à gaz par rapport aux énergies
5 concurrentes. Ce rapport a été déposé dans le cadre
6 du dossier R-3838-2013. Et c'est un extrait. Donc
7 c'est les pages 70 à 72. Et ce serait la cote Régie
8 A-0051.

9
10 A-0051 : Extrait (pages 70 à 72) du rapport
11 d'Econoler 2013 - Analyse comparative
12 du coût des appareils au gaz naturel
13 et des énergies concurrentes

14
15 Donc, si je vous laisse prendre connaissance de la
16 pièce, là, en fait on constate qu'Econoler a
17 utilisé différentes sources de coûts dans son
18 modèle, dont notamment les distributeurs des
19 appareils et l'outil RSMeans et puis que les coûts
20 ont été validés non seulement par les PCGN, mais
21 aussi par des entrepreneurs électriques et des
22 ingénieurs-conseils. Est-ce que vous faites le même
23 constat que moi?

24 R. Juste un instant s'il vous plaît.

25 Q. **[148]** Oui.

1 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

2 R. Pardon, Monsieur le Président. Peut-être essayer de
3 nous... Il y a quand même trois pages...

4 Q. [149] Vous guider à travers.

5 R. ... quatre pages complètes. Essayer de nous guider
6 un peu pour accélérer le processus, ça irait mieux.

7 Q. [150] Oui. Si on parle, par exemple, pour les coûts
8 des appareils, ça serait le iv, la page qui... en
9 chiffres romains iv :

10 Pour les coûts d'appareils, plusieurs
11 distributeurs d'appareils électriques,
12 au gaz naturel, au mazout ou au
13 propane, ont été sollicités afin
14 qu'ils fournissent le coût moyen
15 facturé aux entrepreneurs pour une
16 variété de type d'appareils, de toutes
17 capacités.

18 Puis vers le bas de la page, on peut voir :

19 Une fois que tous les types de vente
20 ont été modélisés, les scénarios ont
21 été bâtis et les résultats, surcoût
22 moyen d'une option versus une autre,
23 validés auprès de différents
24 intervenants [...].

25 Et c'est là qu'on voit des partenaires certifiés

1 Gaz Métro, donc les PCGM, des entrepreneurs
2 électriques, des ingénieurs-conseils. Et les
3 informations validées auprès de ces intervenants
4 sont les coûts horaire, les travaux requis et le
5 coût total de certains types de vente.

6 (13 h 50)

7 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

8 R. Peut-être me rappeler le rapport date de quelle
9 année exactement, je ne vois pas la...

10 Q. **[151]** C'est deux mille treize (2013).

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Deux mille treize (2013) puis juste reformuler la
13 question en lien avec ce document-là parce que
14 je...

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Oui, il n'y a pas de problème.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 ... je vais peut-être faire une intervention, je ne
19 suis pas certain encore.

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Oui.

22 Q. **[152]** En fait, c'était pour souligner que la Régie
23 note qu'Econoler a utilisé différentes sources de
24 coûts dans son modèle, dont notamment les
25 distributeurs des appareils et l'outil RS Means et

1 les coûts ont été validés par les PCGN, mais
2 également par des entrepreneurs électriques et des
3 ingénieurs conseils.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 O.K. Écoutez, je vais laisser les témoins répondre
6 puis en fait, évidemment, il n'est pas d'usage à ce
7 que je fasse une objection quand la Régie ou le
8 procureur de la Régie pose une question, mais quand
9 même, je me permets le propos suivant. C'est-à-dire
10 que là, ce document-là, moi, je ne sais pas d'où il
11 vient, dans quel contexte il a été déposé dans le
12 dossier 3867, peut-être que je peux suspecter que
13 ça...

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 En fait, c'est 3837.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 3837, pardon.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Oui.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 3867 me hante.

22 Me AMÉLIE CARDINAL :

23 Oui, je comprends. Je comprends.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 C'est ça, vous comprenez? Vous et moi on se

1 comprend.

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Oui, ça me hante également.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Vous aussi ça vous hante? O.K. Bon, parfait. Puis
6 oui, puis c'était rattaché à quelle pièce du
7 dossier 3837?

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 B-0339.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 B-0339.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Oui.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Parce que vous savez, c'est ça, c'est que la
16 difficulté que j'ai avec ça, c'est que... bien
17 évidemment, l'auteur du rapport, en soi, est
18 Econoler. Ce ne sont pas des représentants
19 d'Econoler, je suspecte qu'à l'époque nous avons
20 soumis ça au soutien de quelque chose dans le 3837.
21 C'est que je ne veux pas, au point de vue de
22 l'administration de la preuve, je ne pense pas
23 qu'on puisse demander aux témoins d'Énergir
24 d'admettre la véracité ou la portée du rapport en
25 question, compte tenu que ce ne sont pas eux les...

1 l'auteur du rapport. Je ne veux pas faire un chichi
2 procédural, là...

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Je comprends.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 ... mais quand même, j'ai une certaine
7 préoccupation.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 En fait, c'est simplement des constats à la suite
10 de ce qu'on peut uniquement lire, là. Je ne leur
11 demande pas de venir commenter la véracité de ce
12 qui est dans le rapport. Donc...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Bon, bien ils peuvent constater l'écrit...

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Oui, c'est ça.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 ... ce qui est écrit là, demander « Est-ce que vous
19 lisez la même chose que moi? » Ils peuvent dire :
20 « Oui, je lis la même chose que vous. » O.K. Bon,
21 bien alors, si c'est l'exercice auquel on se prête,
22 allons-y.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Parfait.

25

1 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

2 Monsieur le Président, à notre lecture, je pense
3 qu'on a la compréhension que vous...

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Parfait.

6 Q. **[153]** Dans le cadre du présent dossier, maintenant,
7 il y a un sondage qui a été déposé par rapport au
8 surcoût des aérothermes au gaz naturel, versus ceux
9 des aérothermes électriques. Et à cet effet-là,
10 c'est la pièce B-0044 et la cote Énergir, c'est GMI
11 Document 3, l'annexe 1, à la page 10, si je veux
12 vous référer, là, pour être plus précise.

13 Donc, dans le cas du sondage qui est déposé
14 au présent dossier, on peut constater que ce sont
15 les PCGN qui ont été sondés pour mieux comprendre
16 l'écart de coûts entre la solution gaz, versus la
17 solution électrique. Puis dans la même page, on
18 constate aussi que les PCGN installent
19 majoritairement des aérothermes au gaz naturel,
20 donc cent pour cent (100 %) contre douze pour cent
21 (12 %) qui installent des appareils électriques. Y
22 aurait-il lieu de croire que les coûts révisés sur
23 la base d'un sondage qui est réalisé exclusivement
24 auprès des PCGN, qui installent majoritairement des
25 appareils au gaz naturel, pourraient risquer de

1 fausser les résultats par rapport à ceux qui ont
2 été obtenus par Econoler en deux mille treize
3 (2013) qui, lui, utilisait d'autres sources de
4 validation pour le coût des appareils électriques?

5 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

6 R. Donc, Monsieur le Président, je pense que dans le
7 présent dossier, là, le sondage fait état de
8 certains constats qui sont ensuite, aussi,
9 corroborés dans l'étude d'Econoler qui aussi
10 déposée à la même pièce. Je pense que les constats
11 se rapprochent, je pense qu'on est allé chercher au
12 niveau du sondage sur les états de faits terrains,
13 donc la réalité à laquelle les PCGN qui font
14 l'installation de multiples... des aérothermes dans
15 multiples sources énergétiques sont à même de
16 constater.

17 (13 h 55)

18 Je pense que pour... c'est les personnes
19 qui installent les deux types de sources
20 énergétiques au niveau des aérothermes sont sans
21 doute les mieux placées pour avoir une bonne idée
22 des coûts et qu'est-ce qui pourrait faire qu'il y
23 aurait ou non un surcoût au niveau de
24 l'installation. Donc, on est allé chercher le pouls
25 du terrain à cet effet-là.

1 Et aussi Econoler est venu supporter à
2 travers leurs rapports puis on... avec recherche,
3 on pourrait vous pointer dans les sections exactes,
4 là. Mais est venu corroborer un peu l'information
5 qu'on a retrouvée dans le sondage. Le sondage était
6 pour nous donner un angle pour trouver où est la
7 problématique. Parce qu'on a réalisé, comme on l'a
8 mentionné dans une pièce, qu'on avait une
9 diminution des ventes suite à la diminution de
10 l'aide financière pour l'aérotherme. Ça nous a
11 soulevé des questions, à l'interne, sur qu'est-ce
12 qu'il peut bien se passer? On est retourné valider
13 sur le terrain... parce qu'on se faisait dire
14 que... le pouls du terrain nous disait qu'il y
15 avait quand même des surcoûts malgré qu'on ne le
16 voyait pas dans les rapports précédents. Mais on a
17 voulu aller creuser ça un peu, aller tester au
18 niveau de ceux qui font l'installation. Ça nous a
19 pointé, comme je l'ai dit, dans une direction, qui
20 a été validée après ça par Econoler. Donc, d'où les
21 constats qu'on amène au niveau de la présente
22 preuve, là.

23 Q. **[154]** Pouvez-vous nous référer plus précisément aux
24 endroits dans la preuve où on peut constater
25 qu'Econoler a validé les résultats du sondage?

1 R. Donnez-moi un instant. Ça ne donne pas plus de
2 détails, je pense qu'il faudrait peut-être prendre
3 un engagement, mais on voit, à la section 1.1 du
4 rapport d'Econoler, à la page 1, où la
5 problématique... on dit qu'en ajout à cela,
6 deuxième paragraphe de la section 1.1 :

7 En ajout à cela, les informations des
8 intervenants du marché obtenues par
9 Énergir affirment que les puissances
10 d'appareils installés sont plus
11 grandes que les cas théoriques [...].

12 Je remonte, pardon, juste au-dessus, la fin du
13 paragraphe 1, pardon :

14 Selon les intervenants du marché, les
15 installations au gaz naturel sont plus
16 coûteuses principalement à cause...

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Q. **[155]** Juste un instant, juste m'assurer que tout le
19 monde suit et qu'on est à la bonne place. Donc,
20 vous êtes dans le rapport d'Econoler, qui est en
21 annexe de la pièce en question.

22 R. Tout à fait. Annexe... pardon, annexe 2 de la GM-I,
23 doc 3, la B-0044, page 1, section 1.1.

24 Q. **[156]** Parfait. Est-ce que, tout le monde, on y est?
25 Parfait.

1 R. Fin du premier paragraphe :

2 Selon les intervenants du marché, les
3 installations au gaz naturel sont plus
4 coûteuses principalement à cause du
5 coût de main d'œuvre requis, du coût
6 du conduit d'évacuation et du coût de
7 la tuyauterie à gaz naturel et du
8 filage électrique.

9 Et par après, donc le dernier paragraphe :

10 Pour être en mesure de mieux refléter
11 la réalité du marché, la méthode
12 d'évaluation des coûts d'installation
13 des aérothermes du modèle original a
14 dû être révisée.

15 Et, après ça, il faudrait peut-être passer à
16 travers la preuve, ça prendrait plus de temps pour
17 pointer où Econoler fait des ajustements, là.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. **[157]** En fait... Est-ce que ça va? Oui. O.K. En
20 fait, on comprend qu'Econoler a modifié des
21 paramètres de son modèle pour tenir compte du
22 sondage. Mais est-ce qu'Econoler a validé les
23 résultats du sondage?

24 R. Monsieur le Président, il faudrait peut-être
25 s'entendre sur la notion de validation. Je pense

1 qu'Econoler, c'est une firme d'ingénierie bien
2 reconnue. Donc, quand elle fait état d'une
3 situation ou de constats ou de données à
4 l'intérieur même de son rapport, je pense que c'est
5 avec leur chapeau d'ingénieurs, de professionnels
6 du domaine. Donc, je pense qu'ils ne font pas juste
7 s'appuyer sur des données du banc pour éclairer
8 quelque chose avec leurs noms dans un rapport.
9 Donc, si on entend par validation, est-ce
10 qu'Econoler accepte les constats du sondage ou
11 autres? Je pense qu'on peut faire état que oui.
12 Donc, juste par la firme comme telle.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Q. **[158]** On comprend bien.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Q. **[159]** Puis quels seraient les impacts pour le
17 Distributeur dans le cas où la Régie refusait de
18 prendre acte ou, encore, d'approuver les
19 modifications proposées à l'aide financière pour le
20 programme PRC pour les aérothermes en refusant de
21 prendre acte ou d'approuver les modifications
22 proposées à ladite aide financière?

23 (14 h 01)

24 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

25 R. Monsieur le Président, comme on l'a mentionné dans

1 les preuves précédentes, Énergir a constaté une
2 baisse des ventes liées aux aérothermes suite à la
3 diminution des aides financières qu'on a effectuée
4 précédemment, ce qui nous a amenés à l'exercice
5 qu'on a aujourd'hui dans la présente preuve. C'est
6 certain que si on est à abolir, par exemple, l'aide
7 financière pour les aérothermes, évidemment,
8 l'impact serait que beaucoup moins de ventes se
9 réaliseraient, des ventes qui sont, rappelons-le,
10 rentables pour l'ensemble de la clientèle et qui
11 sont au bénéfice de tous. Donc, je pense qu'on se
12 priverait d'un bénéfice à la clientèle futur si on
13 en venait à abolir l'aide financière.

14 Q. **[160]** Puis finalement, pourquoi Énergir n'a pas
15 retenu les services d'Éconoler pour procéder à la
16 révision des coûts des aérothermes dans le cadre du
17 sondage déposé au présent dossier, considérant
18 qu'elle avait retenu leurs services pour procéder à
19 cet examen en deux mille treize (2013)?

20 R. Je vais juste essayer de reformuler la question
21 pour être sûr que je comprends bien. Vous vous
22 demandez pourquoi c'est pas Éconoler qui a fait le
23 sondage.

24 Q. **[161]** Pour les aérothermes, oui.

25 R. En fin de compte, on est allés avec Éconoler ne

1 sont pas nécessairement les... dans ce contexte-là,
2 on a jugés qu'ils n'étaient pas nécessairement les
3 mieux placés pour réaliser le sondage comme tel. On
4 est allé avec une autre source pour réaliser un
5 sondage, qui devait nous amener à évaluer les
6 pistes à évaluer par Éconoler par la suite. Donc,
7 en fin de compte, on voulait multiplier les
8 sources, puis on est allé avec la firme de sondage
9 qu'on croyait la plus appropriée pour aller
10 consulter nos partenaires dans le cadre de la
11 présente preuve, donc.

12 Q. **[162]** Ça va compléter mes questions pour ce panel.
13 Par contre, si c'était possible, Monsieur le
14 Président, de demander aux témoins de rester pour
15 le Panel numéro 7 parce qu'il y a peut-être une
16 question qui peut chevaucher un peu les sujets
17 traités par le Panel 6, par le Panel 7, donc si ce
18 serait possible, si vous n'avez pas de contrainte
19 pour la suite.

20 LE PRÉSIDENT :

21 S'il n'y a pas de problème, Maître, ça
22 permettrait...

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Bien, je regardais les témoins parce qu'en termes
25 de contrainte, c'est plus eux qui sont en mesure

1 d'y répondre, mais je présume qu'on va se rendre
2 disponibles, Messieurs. Bon, voilà. O.K.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors et donc, on joint les deux panels ensemble.

7 Le panel d'efficacité énergétique, le Panel 7.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Allons-y.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Nous autres, nous n'avions pas de questions ici en

12 avant? Un instant. Et il y aura également une

13 question... madame Dallaire sera sur le panel?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Oui, oui.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Il y avait un complément de question sur

18 l'équilibrage qu'on a parlé ce matin.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Vous avez la bonne témoin, je pense.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. Je cherchais les lettres, mais je les mettais

23 à l'envers. C'est A, H, P, hein?

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Si vous le dites.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ce sera plus particulièrement...

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 À ce moment-là.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, oui. Oui, oui, oui. J'avais H, P en tête, mais
7 c'est pas ça.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 C'est pas la même chose, non.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est ça.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Non.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, alors vous pouvez procéder.

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 Bonjour, si vous permettez, pendant que les témoins
18 s'installent, donc les témoins du Panel 7, vous
19 n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des discussions
20 dans le présent dossier quant à savoir si certains
21 sujets étaient exclus ou pas depuis que la Régie a
22 cessé l'examen du PGEÉ. Bon, évidemment, on sait
23 que la Régie demeure saisie des suivis de décisions
24 antérieures relatives au PGEÉ. Ces suivis-là sont
25 contenus dans l'annexe D de la pièce GM-J, Document

1 3, la B-0258. Donc, j'aurais peut-être une petite
2 demande à faire à cet effet-là. Ça aiderait
3 beaucoup les témoins si, d'emblée, les procureurs
4 qui poseront des questions pouvaient indiquer à
5 quelle décision antérieure ils réfèrent. Ça
6 aiderait les témoins.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Très sage recommandation. Alors, je pense qu'ils
9 vous ont tous entendue, puis on le rappellera au
10 fur et à mesure.

11 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

12 Parfait. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci.

15 (14 h 06)

16

17 PREUVE D'ÉNERGIR (Panel 7) : Suivi de décisions
18 liées au PGEÉ et coûts évités (suite)

19

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je comprends qu'il n'y a pas de présentation et
22 nous passons à... L'ACIG n'avait pas de questions.

23

24 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-huitième
25 (28e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

1 VINCENT POULIOT, chef de service, marché du carbone
2 et efficacité énergétique, Énergir, ayant une place
3 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
4 (Québec);

5
6 BRUNO GOBEIL, conseiller senior en efficacité
7 énergétique, Énergir, ayant une place d'affaires au
8 1717, rue Du Havre, Montréal (Québec);

9
10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, déposent et disent :

12
13 CAROLINE DALLAIRE

14 MARC-ANTOINE BELLAVANCE

15 MARC-ANDRÉ GOYETTE

16
17 LESQUELS, SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE,
18 déposent et disent :

19
20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, maintenant, tout le monde est assermenté. On
22 voit la différence. La FCEI n'avait pas déclaré de
23 temps. Le GRAME n'avait pas de temps non plus, je
24 crois, hein! Pour maître Gertler. C'est à vous. Une
25 minute de questions? Oui. Merci.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
2 Bonjour, Monsieur le Président. Excusez-moi du
3 retard, Franklin Gertler pour le ROÉÉ. Les choses
4 déboulent vite puis on va vous appeler Lucky Luke à
5 l'avenir parce que vous tirez vite, là.

6 LE PRÉSIDENT :
7 J'ai rien fait, hein, c'est le cours naturel des
8 choses.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
10 O.K.

11 LE PRÉSIDENT :
12 Ne restez pas trop loin pour la suite, vous êtes le
13 prochain, d'après ce que j'ai compris, comme
14 premier intervenant.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Q. [163] O.K. Bon. Alors, mais nous sommes bien
17 contents de la présence du panel considéré comme
18 étant important. Alors, j'ai deux lignes de
19 questions pour le panel, une sur les coûts évités
20 puis l'autre, sur les suivis des décisions de la
21 Régie justement relativement au PGEÉ.

22 Alors, sur les coûts évités, je vais me
23 référer, puis j'ai des copies parce que c'est des
24 documents hors dossier, je vais me référer au
25 R-4008-2017, donc le dossier de GNR, c'est le Gaz

1 Métro-1, Document 1, et je réfère plus
2 particulièrement à la page 45. C'est le document
3 B-0022, si je ne me trompe pas. Et je vais référer
4 également, excusez-moi, en tout cas, je vais
5 commencer par distribuer celui-là puis on...

6 LA GREFFIÈRE :

7 Maître Gertler, ça va être coté C-ROEE-026.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 26. Merci beaucoup.

10

11 C-ROEE-0026 : Document GM-1, Document 1 du
12 dossier R-4008-2017

13

14 Et je vais me référer également dans le même
15 dossier au document B-0241 qui se trouve à être la
16 réponse à la DDR numéro 4 de la Régie et en Gaz
17 Métro, c'est le Gaz Métro, GM-T Document 15, si je
18 ne me trompe pas. Ça, c'est dans le dossier ici,
19 évidemment. Non, c'est tout.

20 (14 h 13)

21 Alors, ce n'est pas vrai, je vais référer
22 également au C-ROEE-0024 à la page 10, finalement
23 qui est notre mémoire. Bon. Alors, si je me réfère
24 d'abord à la réponse à la question 11.2 qui se
25 trouve dans la DDR numéro 4 à laquelle je viens de

1 référer, c'est-à-dire dans le B-0241, GM-T,
2 Document 15, à la page 30, la question était :
3 Veillez évaluer l'impact sur les
4 prévisions des coûts évités 2019 à
5 2023 de la prise en compte des
6 injections de GNR au réseau d'Énergir.

7 Puis la réponse c'est :

8 L'impact sur les prévisions des coûts
9 évités 2019 à 2023 est jugé marginal
10 et n'affecterait pas les conclusions
11 associées aux résultats des tests de
12 rentabilité des programmes du PGEÉ.

13 Et je me suis trompé tout à l'heure. C'est le
14 C-ROEE-0024, c'est le complément de preuve
15 évidemment du ROEE. Et dans la preuve, le
16 complément de preuve, nous indiquons, puis
17 j'imagine, vous avez pris connaissance de notre
18 preuve à cet égard?

19 M. VINCENT POULIOT :

20 R. Oui.

21 Q. **[164]** Le complément de preuve. C'est ça. Nous
22 indiquons, puis là c'est à la page 10, que le GNR
23 aurait un effet d'accroissement du coût évité de
24 fourniture de plus de seize pour cent (16 %), soit
25 plus de deux cents (2 ¢) de plus que le coût évité

1 des fournitures traditionnelles en deux mille vingt
2 (2020). Ça, c'est en utilisant un coût de la
3 molécule de zéro point cinquante-trois dollars
4 (0,53) ou cinquante-trois sous (0,53 ¢), et montant
5 qui provient du document que vous avez produit
6 justement auquel j'ai référé dans Gaz Métro-1,
7 Document 1, à la page 45 dans le 4008. Vous suivez
8 jusque-là?

9 R. Oui, tout à fait.

10 Q. **[165]** O.K. Merci. Selon vous, là, parce que c'est
11 l'hypothèse que vous avez retenue, est-ce que c'est
12 possible que le coût du GNR en deux mille vingt
13 (2020) soit de manière significative moins que...
14 sous la barre des cinquante-trois sous (0,53 ¢)?

15 Mme CAROLINE DALLAIRE :

16 R. En fait, je pourrais vous dire qu'on évalue que le
17 gaz naturel renouvelable devrait être autour de
18 trois à quatre fois plus cher que le gaz naturel
19 régulier. C'est nos projections pour le futur.

20 Q. **[166]** Et dans ce contexte-là, est-ce qu'un
21 accroissement du coût évité de deux cents (0,02 ¢)
22 dû au GNR traiterai ça, ou vous considérez que ce
23 serait marginal dans le coût évité?

24 M. VINCENT POULIOT :

25 R. En fait je pense qu'il faut prendre la question

1 dans un cadre un petit peu plus large, Monsieur le
2 Président, il faut regarder la proportion de gaz
3 naturel renouvelable qui va être présente dans le
4 réseau. On a monsieur Huet, hier, qui était sur un
5 panel visant le plan d'approvisionnement qui vous a
6 donné un aperçu, la quantité de GNR qui allait être
7 présente dans le réseau. On parlait, si ma mémoire
8 est bonne, d'environ zéro point deux pour cent
9 (0,2 %) pour l'année deux mille dix-neuf (2019) et
10 graduellement, là, alentour de trois pour cent
11 (3 %) d'ici deux mille vingt-trois (2023). Ce qui
12 est en ligne, je pense, avec le décret qui a été
13 émis le vingt-deux (22) août dernier par le
14 gouvernement où on vise cinq pour cent (5 %) de la
15 présence du GNR dans le réseau de distribution
16 d'ici deux mille vingt-cinq (2025). Donc, on est
17 sur cette même ligne-là.

18 (14 h 18)

19 Les réponses auxquelles on a fait référence
20 dans le cadre des présentes audiences, faisaient
21 état de l'analyse des coûts évités qui a été
22 réalisée bien avant cet élément-là. Ceci étant dit,
23 c'est normal, à ce moment-là que les coûts évités
24 du gaz naturel renouvelable n'aient pas été
25 étudiés, élaborés, dans le cadre de l'analyse qui a

1 été réalisée à l'automne et à l'hiver. L'automne
2 deux mille dix-sept (2017), l'hiver deux mille dix-
3 huit (2018) là, dans le présent contexte, en
4 préparation à être déposés. Ceci étant dit, comme
5 on l'a dit, dans le cadre des présentes demandes de
6 renseignement, Énergir n'est certainement pas
7 contre à considérer le coût évité du gaz naturel
8 renouvelable à l'intérieur des coûts évités.

9 Ceci étant dit, au moment où on se parle,
10 on s'entend que la quantité de gaz naturel
11 renouvelable va demeurer marginale. Donc, même si
12 le prix est trois à quatre fois plus élevé, à
13 terme, n'empêche que ce coût additionnel-là va être
14 dilué dans un grand volume de gaz naturel non
15 renouvelable. Ça fait qu'à ce compte-là, ce qu'on
16 prétend, aujourd'hui, c'est que oui, je pense que
17 ça va être important puis intéressant de
18 l'analyser, au cours des prochaines années. Ceci
19 étant dit, les informations disponibles
20 présentement ne nous permettent pas de faire des
21 hypothèses très élaborées. D'autant plus que
22 plusieurs questions, qui méritent encore, Monsieur
23 le Président, d'être discutées à savoir est-ce que
24 les coûts évités doivent être associés uniquement à
25 ceux et celles qui vont éventuellement le consommer

1 ou bien, ils doivent être socialisés dans
2 l'ensemble du réseau. Donc, ça nous apparaît des
3 questions très importantes qui doivent être
4 élaborées et débattues, pour ensuite pouvoir
5 déterminer de quelle façon on intègre ces éléments-
6 là dans les coûts évités.

7 Puis, si je résume rapidement ma réponse,
8 on n'est pas contre l'intégration des coûts évités.
9 On est tout à fait d'accord avec votre proposition.
10 Ceci étant dit, c'est qu'on trouve, pour l'instant,
11 que c'est prématuré. Si la Régie le juge à propos,
12 on établira une étude plus élaborée, dans les
13 prochaines années, de façon à l'intégrer à
14 l'intérieur de nos coûts évités.

15 En attendant, ce qu'il faut se rassurer,
16 c'est que les coûts évités sont plus faibles qu'ils
17 pourraient l'être, en considérant le gaz naturel
18 renouvelable. Ceci étant dit, l'effet des
19 bénéfices, dans les tests de rentabilité, se trouve
20 à être plus petit qu'il pourrait l'être. Donc, les
21 résultats sont conservateurs, dans la situation
22 actuelle.

23 Q. [167] O.K. Merci. O.K. Merci. Juste pour... c'est
24 une réponse assez complète, puis nous sommes
25 heureux d'entendre que vous êtes ouvert à

1 l'inclusion de ces éléments-là. Mais juste pour
2 qu'on comprenne votre réponse, vous parlez d'une
3 marginale, mais moi, je vous ai posé la question de
4 deux cents (0,02 \$). Est-ce que cette différence de
5 deux cents (0,02 \$) commencerait à être quelque
6 chose de plus que marginal? Qu'est-ce qui est
7 suggéré par la preuve? Complément de preuve
8 finalement du ROEE?

9 R. Je n'ai malheureusement pas été capable de
10 déterminer, de façon très précise, la façon dont le
11 deux sous (0,02 \$) avait été déterminé.

12 Q. **[168]** Hum, hum.

13 R. Donc, c'est sûr que les coûts évités de chauffage
14 sont autour de trente sous (0,30 ¢) par mètre cube.
15 Prenons l'hypothèse que votre deux sous (0,02 ¢)
16 est bon, mais à ce moment-là on aurait un effet de
17 deux trentième (2/30). Ceci étant dit, avec tout
18 respect, en prenant pour acquis que les coûts
19 évités, la quantité de gaz naturel renouvelable, au
20 début, dans les premières années, va être de
21 l'ordre de zéro virgule deux pour cent (0,2 %) de
22 la totalité des livraisons d'Énergir à ses clients,
23 je pense que l'effet devait être, théoriquement,
24 inférieur à deux trentième (2/30) sur le coût
25 évité.

1 Q. [169] O.K. Juste pour finir avec ce sujet-là, c'est
2 parce que j'essaie de comprendre parce qu'avant-
3 hier, madame Brochu a parlé de l'engouement,
4 finalement de, je pense que je peux dire ça ainsi
5 là, d'Énergir pour le GNR, puis elle m'a parlé
6 d'une courbe. Elle a parlé... Bien, à terme, on
7 aimerait ça être à cent pour cent (100 %)
8 renouvelable. Je comprends que ce n'est pas pour
9 demain matin. Mais là, on parle de coûts évités
10 pour fins d'évaluer la rentabilité des mesures
11 d'efficacité. Est-ce qu'on n'est pas dans une
12 perspective qui devrait aller au-delà de deux,
13 trois ans, avec qu'est-ce que vous allez avoir, au
14 tout début, de l'intégration de GNR?

15 (14 h 23)

16 R. Si les résultats démontrent que les quantités ne
17 sont pas de zéro point deux pour cent (0,02 %), que
18 c'est beaucoup plus que ça, que l'engouement énoncé
19 s'avère tout à fait présent et même plus. Ça fait
20 qu'en deux mille vingt-cinq (2025), on ne distribue
21 pas cinq pour cent (5 %) de gaz naturel
22 renouvelable, mais vingt-cinq pour cent (25 %), on
23 sera tous très heureux. Et d'ici ce temps-là, on
24 aura les informations, les données nécessaires pour
25 pouvoir faire une intégration dans les coûts évités

1 qui seront basés plus sur des données réelles que
2 des hypothèses qui sont actuellement présentes.

3 Q. [170] O.K. Merci. Maintenant, pour l'autre ligne de
4 questions, Monsieur le Président, c'est justement
5 la fameuse question des suivis des décisions de la
6 Régie relativement au PGEÉ et pas mal de...
7 quelques forêts d'abattues pour discuter de cette
8 question-là entre nous, mais je suis heureux qu'on
9 soit ici. Alors, à ces fins-là, puis là, je vais
10 essayer de ne pas me tromper, mais je vais me
11 référer justement au complément de rapport
12 d'analyse du ROEE, qui est le C-ROEE-0024, puis je
13 vais surtout être à la page 7, et je vais également
14 me référer à la décision D-2017-094. Et c'est pour
15 ça que j'ai des copies, des extraits du moins. Et
16 alors, c'est dans le dossier R-3987-2016, phase 2.
17 Et j'ai des extraits à distribuer. Et ça va être
18 coté, Madame la Greffière, C-ROEE-0027, c'est ça?
19 Ou 0027, je ne le sais pas, là.

20

21 C-ROEE-0027 : Décision D-2017-094

22

23 Alors, je n'ai pas tout à fait saisi qu'est-ce que
24 ma consœur a dit, mais j'espère qu'avec cette
25 référence-là, on rencontre les exigences... de très

1 précis, puis évidemment, je peux préciser, aux fins
2 des notes, que c'est la demande d'approbation du
3 plan d'approvisionnement et du tarif de Gaz Métro à
4 compter du premier (1er) octobre deux mille dix-
5 sept (2017) puis c'est la décision sur le fond.

6 Alors, si je prends d'abord le complément
7 de preuve du ROEÉ, puis là, comme j'ai mentionné,
8 je vous demanderai de vous diriger vers la page 7.
9 C'est le tableau, Monsieur le Président, qui
10 présente les pourcentages, tableau 1, pourcentages
11 de croissance des gains unitaires pour trois ans
12 des programmes PE208, PE218 et PE219. Et par
13 ailleurs, si je me réfère aux extraits de la
14 décision D-2017-094, je vous réfère d'abord au
15 paragraphe 344, parce que c'est là que la Régie a
16 demandé une hausse de participation et l'économie
17 prévue pour les programmes qui doit atteindre
18 trente pour cent (30 %). Alors, je vous réfère au
19 paragraphe 350, où il est indiqué que le ROEÉ
20 appuie l'augmentation des aides financières
21 unitaires telle que proposée par Gaz Métro dans la
22 mesure où celles-ci s'accompagnent d'une hausse
23 progressive des objectifs du PGEÉ au niveau des
24 participants et... puis là c'est moi qui mets
25 l'emphase, et des gains unitaires de trente pour

1 cent (30 %) au cours des trois prochaines années.
2 (14 h 29)

3 Q. [171] Alors, là, je vous demanderais d'aller voir
4 maintenant au paragraphe 350, la page suivante.
5 Excusez-moi, je l'ai déjà lu. C'est ça, j'avais
6 sauté, excusez-moi, par-dessus, 344, qui est :

7 Gaz Métro estime, selon une approche
8 conservatrice, que les modifications
9 proposées aux aides financières des
10 programmes PE208, PE218 et PE219,
11 généreront une hausse de participation
12 de 30 % d'ici cinq ans.

13 C'est sur la participation et non pas sur les gains
14 unitaires.

15 Ensuite, là, on arrive à qu'est-ce que la
16 Régie a dit là-dessus aux paragraphes 374 et 375.
17 374 :

18 La Régie est d'avis que l'application
19 de ces modifications devrait avoir un
20 impact sur la participation, ainsi que
21 sur les économies prévues. Compte tenu
22 du délai typique pour implanter des
23 projets dans le cadre de ces
24 programmes, la Régie considère qu'il
25 est raisonnable d'étaler cet impact

1 sur trois ans, tel que suggéré par le
2 ROÉÉ.

3 Parce que je pense que c'était cinq ans qui était
4 dans la preuve de Gaz Métro à ce moment-là. Puis
5 là, on voit le dispositif, 375, paragraphe 375 :

6 Conséquemment, la Régie demande à Gaz
7 Métro, dans le prochain dossier
8 tarifaire, de mettre à jour le PGEÉ
9 afin d'étaler la hausse de
10 participation et des économies prévues
11 des programmes PE208, PE218 et PE219
12 sur les années

13 Puis là, on donne les années.

14 Alors, si je me réfère au tableau numéro 1,
15 Monsieur le Président, qui est à la page 7 de notre
16 complément de preuve, j'aimerais savoir - puis là,
17 je vous demanderais de regarder, on va prendre le
18 tableau d'abord, c'est le premier bloc d'à peu près
19 quatre rangées en haut. C'est le PE208, qui est :
20 « Encouragement à l'implantation pour le CII » et
21 on voit, Messieurs, Dames, si on regarde à peu près
22 la sixième ligne, c'est marqué : « Gain unitaire ».
23 Puis là on voit : « Pourcentage de croissance en
24 trois ans ». C'est moins quatre pour cent (-4 %).
25 Alors, devant la demande de la Régie d'augmenter de

1 trente pour cent (30 %), j'aimerais juste vous
2 entendre là-dessus, pourquoi on est rendu avec un
3 moins quatre pour cent (-4%).

4 M. VINCENT POULIOT :

5 R. Monsieur le Président, je vais vous référer à une
6 demande de renseignements que nous avons produite
7 en ce sens-là qui résume, je pense, de façon très
8 claire la position d'Énergir. C'est la demande de
9 renseignements numéro 4 de la Régie, donc le
10 document B-0241, à la question numéro 8, il y a...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. **[172]** Laissez-nous le temps juste de s'y rendre.

13 R. Oui, oui, certainement, certainement.

14 Q. **[173]** B-0241?

15 R. Exact. C'est la demande de renseignements numéro 4
16 de la Régie à la page 22, question numéro 8. Et...
17 est-ce que ça va, oui? Parfait. Donc, en fait,
18 j'utilise cette question-là parce que le préambule
19 résume très très bien le contexte dans lequel la
20 décision a été rendue et les paragraphes pertinents
21 ont été repris, là, par la Régie dans la façon dont
22 la question a été formulée, surtout à partir de la
23 référence 2i), où il y a des extraits de la
24 décision qui est présentée.

25 (14 h 33)

1 Dans ce contexte-là, Énergir a parfaitement
2 répondu dans son dossier tarifaire deux mille dix-
3 neuf (2019) à la demande de la Régie qui émanait de
4 la décision D-2017-094, en ce sens que, tel qu'on
5 l'a démontré dans le tableau qui se trouve à la
6 réponse à la page 23 du même document, qu'il y
7 avait effectivement une croissance moyenne de
8 trente et un pour cent (31 %) des participants pour
9 les trois programmes et même de cinquante pour cent
10 (50 %) des économies prévues sur la période
11 conformément à la décision.

12 Donc, Énergir n'a... la décision de la
13 Régie, si vous la reprenez du début jusqu'à la fin,
14 dans aucun cas, la Régie dans sa décision, fait
15 mention qu'elle s'attend à ce que le volume moyen
16 par participant soit en croissance de trente pour
17 cent (30 %).

18 Elle a réitéré le fait que l'augmentation
19 des aides financières devrait avoir un effet sur la
20 participation. Soit, c'est ce qui a été reflété. La
21 Régie souhaitait qu'on ramène cet exercice-là sur
22 une base de trois ans au lieu de cinq ans, c'est ce
23 qui a été fait.

24 Évidemment, le nombre de participants à la
25 hausse a eu un effet sur les économies anticipées à

1 la hausse qui ont été aussi en croissance, et même
2 très au-delà de trente pour cent (30 %) dans ce
3 contexte-là.

4 Donc, jamais la Régie a parlé d'une
5 augmentation du volume moyen par participant. Très
6 bien parce qu'on mentionnait au paragraphe 346 de
7 cette décision-là que la hausse des aides
8 financières peut avoir un effet autant chez les
9 grands participants, donc chez les participants qui
10 génèrent de grands projets d'économie d'énergie que
11 pour les plus petits. Donc, il n'y a pas un effet
12 de... il n'y a pas un lien de cause à effet direct
13 entre une augmentation des aides financières et les
14 économies générées par projet.

15 Donc, dans ce contexte-là, on va avoir,
16 oui, c'est vrai, des plus grands projets qui vont
17 se voir rentabiliser parce que les aides
18 financières sont plus élevées, mais aussi des plus
19 petits projets qui ne passaient la rampe de la
20 rentabilité du point de vue du client. Donc, la
21 période de retour sur investissement était trop
22 longue. Donc, le rehaussement des aides financières
23 de vingt-cinq sous (25 ¢) à trente sous (30 ¢) le
24 mètre cube a permis de réduire la période de retour
25 sur investissement pour ces petits projets-là

1 aussi.

2 Ce qui fait que c'est tout à fait logique
3 que la Régie, dans cette décision-là, n'ait pas
4 rendu une décision qui visait à une croissance du
5 volume moyen par participant en termes d'économie
6 qui est proportionnelle à la hausse de la
7 participation parce que ça a un effet sur les
8 grands et sur les plus petits clients. Voilà!

9 (14 h 37)

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Q. **[174]** Alors, si je comprends bien, puis évidemment
12 je ne veux pas argumenter avec le témoin. Déjà, il
13 vous donne son interprétation juridique de qu'est-
14 ce que vous avez décidé. On ne le dira pas au
15 Barreau, mais on verra. Dans notre témoignage, je
16 vais demander à mon avocat de donner son
17 interprétation, monsieur Finet, et après, bien, on
18 va plaider là-dessus.

19 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Je m'excuse, mais le témoin a simplement confirmé
21 quelle était sa compréhension de la décision. Je ne
22 pense pas qu'il y a eu d'interprétation ici.

23 LE PRÉSIDENT :

24 On n'a pas interprété de texte de loi ou quoi que
25 ce soit, Maître.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 En tout cas! Mettons si, moi, j'avais posé cette
3 question-là de qu'est-ce que vous comprenez, bien,
4 on aurait objecté que c'est une interprétation.
5 Mais de toutes les manières, ce n'était pas ça mon
6 propos.

7 Q. [175] Ma question était à savoir, vous, vous pensez
8 ou votre témoignage, c'est que la Régie, parce que,
9 finalement, c'est ici qu'on discute de ça
10 maintenant, que c'est satisfaisant d'augmenter,
11 comme on l'a permis les subventions et les dépenses
12 à ce niveau-là sans avoir une augmentation des
13 gains unitaires. C'est ça finalement que, ça,
14 c'était conforme à la décision puis vous êtes
15 satisfaits de ça.

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 Je m'excuse, mais on va dans le même sens. Ici, on
18 se plaint d'une part que le témoin, que le témoin
19 donne une interprétation juridique à une décision,
20 puis on continue dans le même sens avec une ligne
21 de questions. Donc...

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Non, mais, Monsieur le Président...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Il me semble que la réponse a été claire aussi.

1 J'écoute votre question, puis il a donné sa
2 position par rapport au texte qu'il a lu.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Mais, moi, justement, je ne veux pas nécessairement
5 juste son opinion sur le texte. Je veux demander
6 aussi, parce qu'il gère, c'est un gestionnaire dans
7 ce domaine-là, c'est le témoin. Alors, je lui pose
8 la question. Il dit, oui, mais ça nous permet
9 d'aller habiliter des plus petits projets. Alors,
10 j'essaie juste de comprendre, parce qu'il en a été
11 question quand même dans la décision. Si c'était
12 l'ordonnance ou non, on va le plaider, j'imagine.
13 Mais il y avait quand même la question à savoir si
14 on devait augmenter les gains unitaires. Alors, je
15 lui demande si, à part qu'est-ce qu'il a fait, je
16 lui demande son point de vue sur l'à-propos de
17 donner une augmentation de cet ordre-là dans les
18 montants alloués sans... en augmentant seulement le
19 nombre de participants et non pas les gains
20 unitaires.

21 LE PRÉSIDENT :

22 J'ai cru comprendre la réponse qu'il répondait à
23 cette question-là. Mais vous pouvez répondre à
24 nouveau si vous voulez. Mais j'ai entendu la
25 réponse. Est-ce que vous auriez répondu la même

1 chose? Vous pouvez répondre en plus amples...

2 M. VINCENT POULIOT :

3 R. Ma réponse ne serait pas différente, Monsieur le
4 Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 C'est ce que j'avais saisi. C'est pour ça que je
7 voulais vous aider. C'est habile hein!

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 O.K. Bon. Je n'ai pas d'autres questions pour le
10 panel, Monsieur le Président. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Maître Neuman? Pas de questions. Je n'avais
13 pas de questions non plus pour l'UMQ. Maître
14 Rousseau, je ne vous vois pas. Vous n'avez pas de
15 questions?

16 Me CATHERINE ROUSSEAU :

17 Non.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. Maître Cardinal.

20 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Oui, j'ai des questions.

22 Q. **[176]** Bonjour. Bonjour aux membres du panel. Je
23 vais vous référer à la pièce B-0160 qui sont en
24 fait les réponses d'Énergir à la DDR 1 de la Régie,
25 à la page 55 et particulièrement à la réponse 20.2.

1 On peut lire que :

2 Énergir a déposé à la Régie plusieurs
3 études portant sur les coûts évités du
4 gaz naturel dans le cadre de la mise à
5 jour de son PGEÉ, mais n'a jamais
6 produit d'étude spécifique portant sur
7 les coûts marginaux de livrer un mètre
8 cube de gaz naturel additionnel. Le
9 coût évité correspond aux coûts
10 d'opportunité de ne pas consommer un
11 mètre cube de gaz naturel tel que
12 défini dans la récente étude.

13 (14 h 42)

14 Considérant que dans le dossier R-3867 en
15 phase 3 la Régie, Énergir puis les intervenants ont
16 examiné attentivement les coûts marginaux pour
17 livrer du gaz naturel, comment on pourrait comparer
18 les coûts évités, d'une part de ne pas livrer un
19 mètre cube (1 m3) de gaz additionnel, et d'autre
20 part de livrer un mètre cube (1 m3) de gaz
21 additionnel?

22 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

23 R. Monsieur le Président, juste peut-être, là, une
24 petite mise en contexte. Dans le cadre du dossier
25 effectivement 3B, le R-3867, la phase 3B et 3A, il

1 n'y a pas eu d'analyse au niveau du coût de la
2 fourniture, il n'y a pas eu d'analyse au niveau des
3 coûts marginaux, de transport, il n'y a pas eu
4 d'analyse au niveau des coûts marginaux
5 d'équilibrage. Tout ça, en fait, a été transféré
6 dans la phase 2 du 3867 et... et voilà. Donc, non,
7 ça n'a pas été étudié, ces aspects-là qui... alors
8 que le coût évité s'intéresse, bien sûr, aux
9 questions de fournitures, transport et équilibrage.

10 Q. [177] Maintenant, dans le cas où un client reçoit
11 une aide financière qui vient du PRC, du CASEP et
12 du PGEÉ, croyez-vous que les aides financières PRC
13 et CASEP créent un effet de distorsion lorsque
14 vient le temps d'évaluer le taux d'opportunité des
15 programmes du PGEÉ?

16 M. VINCENT POULIOT :

17 R. Très honnêtement, la réponse est « non » dans le
18 sens que pour m'expliquer, Monsieur le Président,
19 puis je pense qu'à plusieurs reprises on a eu des
20 DDR à ce sujet-là, où on a souvent tenté, il faut
21 croire peut-être de façon malhabile, de bien
22 expliquer comment les aides financières sont
23 appliquées.

24 On essaie de ne jamais mélanger les aides
25 financières de l'efficacité énergétique et au

1 niveau des aides commerciales, je parle entre
2 autres au niveau du PRC. Donc, pour nous, c'est
3 vraiment deux éléments distincts. La première vise
4 à aller chercher un client. Et la deuxième vise à
5 utiliser un appareil ou une technologie à haute
6 efficacité énergétique. Et les taux d'opportunisme,
7 les sondages qui sont effectués sont uniquement sur
8 la deuxième portion, donc c'est-à-dire on pose la
9 question au client : auriez-vous fait
10 l'installation de cette mesure à haute efficacité-
11 là, n'eut été du programme d'aide financière, n'eut
12 été des actions d'Énergir? Et lorsque la réponse
13 est : oui, je l'aurais fait quand même, à ce
14 moment-là le participant est qualifié
15 d'opportuniste, dans le cas contraire il ne l'est
16 pas. Donc, c'est vraiment sur cette portion-là.

17 Ça fait que le fait que le client a reçu
18 une aide financière préalable pour devenir client,
19 bien normalement c'est pas pris en considération à
20 l'intérieur de ça. N'eut été, je vous dirais, puis
21 le bémol que je fais c'est au niveau des programmes
22 dans le marché résidentiel au niveau de la nouvelle
23 construction où, avec raison, il y a une certaine
24 forme de confusion pas au niveau des clients, mais
25 au niveau des constructeurs qui, eux, se sont fait

1 présenter des aides financières souvent amalgamées.
2 Et clairement, ça a amené une... je dirais une
3 influence qu'on juge... une surévaluation du taux
4 d'opportunité au niveau des programmes visant le
5 marché résidentiel au niveau de la nouvelle
6 construction. Ce qui amenait, entre autres, des
7 taux d'opportunité au-delà de soixante-sept pour
8 cent (67 %) dans certains programmes.

9 Donc, exception faite de cet exemple-là, la
10 réponse est : non. Ceci étant dit, on est en train
11 de mettre en place des éléments pour bien
12 distinguer l'offre commerciale faite au niveau de
13 la nouvelle construction résidentielle, pour éviter
14 justement qu'il y ait une influence de part et
15 d'autre de ces aides financières-là. Donc, on est
16 conscient de la problématique et on est en train de
17 l'adresser de façon très spécifique.

18 Q. **[178]** Est-ce qu'Énergir compte faire part de ses
19 réflexions dans un prochain dossier?

20 R. Nous avons beaucoup de réflexions, je vais vous
21 demander de préciser sur quelle thématique.

22 Q. **[179]** De cette réflexion par rapport... par rapport
23 à cette problématique.

24 R. Dans le marché résidentiel, vous faites référence?

25 Q. **[180]** Bien oui, marché résidentiel entre autres, et

1 les autres marchés également.

2 (14 h 47)

3 R. Bien en fait je peux vous dire, très honnêtement,
4 on a rencontré toute la force de vente dans le
5 marché résidentiel pour leur expliquer la
6 problématique, deuxièmement, comprendre qu'est-ce
7 qui était fait sur le terrain, quels outils
8 commerciaux ils avaient en mains pour bien
9 distinguer les aides financières d'efficacité
10 énergétique des autres formes d'aide financière. On
11 a fait des modifications à nos formulaires, aux
12 contrats également, de façon à ce que lorsque le
13 contracteur signe l'entente s'engageant à mettre le
14 gaz naturel dans ses bâtiments et d'y intégrer des
15 mesures d'efficacité énergétique, il est
16 parfaitement conscient qu'il reçoit des aides
17 financières spécifiques pour des mesures à haute
18 efficacité énergétique.

19 Donc, je vous dirais que le travail, on n'a
20 pas attendu, là, la présente audience, là, dès le
21 printemps dernier, quand on a reçu les demandes de
22 renseignements, et même avant ça, on a pris, je
23 dirais, le taureau par les cornes puis on a mis en
24 place les mesures nécessaires pour qu'à une
25 prochaine lecture, le taux d'opportunisme, dans les

1 programmes du marché résidentiel, on ait éliminé,
2 autant que faire se peut, cette confusion-là, qui,
3 de l'aveu même des représentants, était présente.
4 Pas chez tout le monde, mais il y avait une
5 certaine confusion qui était présente dans le
6 marché. Donc, je vous dis d'emblée que cette
7 mesure-là est déjà en place, là.

8 Q. **[181]** Puis selon vous, est-ce qu'il serait
9 pertinent de déterminer un taux d'opportunité qui
10 serait lié à l'aide du programme PRC?

11 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

12 R. Monsieur le Président, je pense que c'est une
13 question qui pourrait mériter réflexion, là, mais à
14 priori, je crois que l'ensemble des critères du
15 programme comme tel, donc, sont suffisants pour
16 s'assurer que les aides financières soient données
17 de façon efficiente et efficace et sont au bénéfice
18 de l'ensemble de la clientèle, là. Donc, je pense
19 que si on se fie juste aux critères et on continue
20 comme on le fait présentement de respecter
21 l'ensemble des critères du programme, ça devrait
22 être suffisant pour les besoins du programme, là.

23 Q. **[182]** Énergir demande à la Régie de prendre acte et
24 de se déclarer satisfaite des suivis du PGEÉ liés
25 aux décisions antérieures à l'exception de celui

1 qui est lié à la décision D-2014-077, qui est le
2 paragraphe 433.

3 Dans sa lettre du six (6) juillet deux
4 mille dix-huit (2018), qui est la pièce B-0207, à
5 la page 2, Énergir précise que... En fait, quand il
6 parle du suivi de la décision D-2014-077, que ce
7 suivi ne consiste pas en un suivi ponctuel exigé
8 par la Régie, mais plutôt à une demande relative à
9 la présentation de la preuve d'Énergir auquel cette
10 dernière demandait à la Régie de mettre fin.

11 Pourriez-vous préciser quel est le cadre
12 réglementaire envisagé par Énergir pour le
13 traitement du suivi de la décision D-2014-077?

14 M. VINCENT POULIOT :

15 R. En fait, ce qui était mentionné, c'était que
16 lorsqu'il y a eu les discussions à savoir qu'est-ce
17 qui est maintenu dans le présent dossier et qu'est-
18 ce qui est reporté à plus tard dans le dossier de
19 Transition énergétique Québec, on a essayé de
20 circonscrire le mieux possible. Et la façon dont la
21 preuve a été montée, on faisait référence à
22 l'annexe D de la preuve d'Énergir concernant
23 l'efficacité énergétique en passant en revue le
24 contenu de l'annexe D puis on a fait bien attention
25 de s'assurer que tout était contenu là-dedans.

1 Il y avait le suivi auquel vous faites
2 référence qui n'était pas un suivi d'une demande
3 récente de la Régie dans le cadre d'une décision
4 des années antérieures, mais était une modification
5 que nous on proposait de façon à alléger le fardeau
6 réglementaire en lien avec le dossier du PGEÉ et on
7 profitait de l'occasion du présent dossier pour
8 soumettre à la Régie certaines recommandations à
9 cet égard.

10 Donc, c'est dans ce contexte-là où on se
11 disait : « Bien ce n'est pas vraiment un suivi
12 récent où la Régie nous a demandé de déposer des
13 pièces, des explications additionnelles, c'est
14 plutôt un suivi antérieur qui date de deux mille
15 treize (2013), si ma mémoire est bonne, qu'on a
16 produit de façon récurrente et qu'on a tout
17 simplement regroupé à l'intérieur de l'annexe D tel
18 que présenté à notre dossier.

19 (14 h 53)

20 Donc, l'idée n'étant pas d'exclure quoi que
21 ce soit ou c'était simplement de dire que, écoutez,
22 cet élément-là, normalement, il aurait dû faire
23 partie de la preuve, n'eut été le fait qu'on
24 proposait à la Régie d'arrêter de le faire pour les
25 raisons qu'on a invoquées. Donc, c'est tout

1 simplement... la réponse que je peux vous donner
2 c'est celle-là, c'est pas plus compliqué que ça.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Q. **[183]** En fait, ce suivi-là portait sur les montants
5 engagés dans l'année financière et ceux avant
6 l'année financière. Est-ce qu'Énergir entend
7 déposer ces informations-là au dossier 4043?

8 R. Je vais vous demander de m'aider un petit peu,
9 Maître Cardinal, 4043 étant le dossier?

10 Q. **[184]** Le dossier de Transition énergétique Québec,
11 là.

12 R. O.K.

13 Q. **[185]** Sur le... le Plan directeur, je m'excuse.

14 R. Merci de la précision. En fait, je... à ma
15 connaissance, nous avons déjà produit ce suivi-là
16 dans une demande de renseignements. Donc, à ce
17 compte-là, l'information est déjà disponible au
18 dossier puisque l'ensemble des réponses aux
19 demandes de renseignements ont été versées dans le
20 dossier de TEQ. Donc, à moins que vous nous
21 demandiez de la reproduire à nouveau, c'est déjà
22 présent au dossier 4043 auquel vous faites
23 référence.

24 Q. **[186]** Parfait, je vous remercie. Finalement, ma
25 dernière question va... je m'excuse. Ma dernière

1 question va s'adresser particulièrement à madame
2 Dallaire, qui était au panel 4. Donc, on élargit le
3 sujet. Écoutez, on en profite, vous êtes là. Donc,
4 ça va porter sur l'établissement des facteurs A, H
5 et P. Je vais vous référer premièrement à la pièce
6 B-0119 et la cote Énergir c'est le GM-Q, Document
7 4, où on peut voir les calculs des prix
8 d'équilibrage du budget pour l'année deux mille
9 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019). Et
10 j'attire votre attention à la ligne 8 de la colonne
11 7 à la pointe, soit le P, qui est établi à quarante
12 mille neuf cent soixante-dix (40 970). Je vous
13 réfère également à la pièce B-0218, à l'annexe 6, à
14 la page 6. La cote c'est... la cote Énergir, GM-H,
15 Document 1 à la page 6, à la ligne 83, où on peut
16 voir que les résultats de la régression évaluent la
17 pointe pour l'année deux mille dix-huit-deux mille
18 dix-neuf (2018-2019) à trente-cinq mille sept cent
19 quatre-vingt-quatre (35 784). Toujours à la même
20 pièce, mais à la...

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. Je m'excuse.

23 Q. **[187]** Oui.

24 R. Je suis perdue dans... dans les références.

25 Q. **[188]** Pas de problème.

1 R. Pourriez-vous rappeler la dernière cote que vous
2 avez donnée c'est?

3 Q. **[189]** Oui, la dernière cote c'est B-0218 et la cote
4 Énergir c'est GM-H, Document 1. On parle de
5 l'annexe 6 à la page 6.

6 R. Oui, ça va. Merci.

7 Q. **[190]** Donc, c'est le tableau 2. Ça s'intitule :
8 « Tableau 2 - suite ». Et à la ligne 83, c'est là
9 qu'on peut voir les résultats de la régression qui
10 évaluent la pointe pour deux mille dix-huit-deux
11 mille dix-neuf (2018-2019) à trente-cinq mille sept
12 cent quatre-vingt-quatre (35 784). Si on garde le
13 même document, mais cette fois-ci à la page 4 de
14 l'annexe 6. On peut lire que :

15 [...] l'évaluation de la demande
16 continue pour les cinq journées
17 historiquement les plus froides depuis
18 30 ans en fonction des paramètres de
19 la journée de pointe. La journée du 15
20 janvier 2004 est identifiée comme la
21 journée de pointe historique des 30
22 dernières années, avec un volume
23 projeté de 35 784 10(3)m(3) pour
24 l'année 2018-2019.

25 (14 h 55)

1 À première vue, la pointe établie aux calculs des
2 prix d'équilibrage pour l'année deux mille dix-
3 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), soit quarante
4 mille neuf cent soixante-dix (40 970), apparaît
5 élevée par rapport à celle qui est établie pour
6 l'année deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf
7 (2018-2019), soit trente-cinq mille sept cent
8 quatre-vingt-quatre (35 784), et c'est ce qui
9 correspond à la journée de pointe historique des
10 trente (30) dernières années.

11 Pouvez-vous expliquer s'il est probant
12 d'atteindre une pointe de 40 970 10(3)m(3),
13 considérant la pointe évaluée à la méthode de la
14 demande de la journée de pointe tenant compte d'un
15 historique des trente (30) dernières années?

16 Mme CAROLINE DALLAIRE :

17 R. Alors, dans un des cas, la première référence que
18 vous me donnez, c'est pour l'établissement du
19 tarif. Dans l'autre cas, lorsqu'on parle de GM-H,
20 doc 1, je m'excuse, là j'ai seulement les cotes
21 Énergir, donc la B-0218, merci. Ici, c'est
22 l'établissement de la pointe au plan
23 d'approvisionnement gazier. Deux exercices
24 différents.

25 Dans le cas du plan d'approvisionnement

1 gazier, on vient faire les régressions, on calcule
2 la pointe historique pour savoir quels outils
3 contracter pour répondre à la pointe à l'hiver le
4 plus froid, et c'est une pointe coïncidente.

5 Dans le cas de l'établissement du tarif,
6 c'est qu'une fois qu'on a les coûts
7 d'approvisionnement, on a notre tarte de coûts,
8 comme on aime l'imaginer, et là c'est comme on
9 répartit cette tarte-là entre les clients? Et, pour
10 ce faire, la méthode qui est retenue, c'est de
11 venir prendre la pointe non coïncidente de chacun
12 des clients. Et c'est normal que, pour certaines
13 années... là je n'ai pas fait l'exercice pour voir
14 si, à chaque année, c'est le cas, mais le... la
15 pointe non coïncidente va toujours être plus élevée
16 que la pointe coïncidente, là. Ça, c'est normal. Et
17 la pointe calculée dans la pièce tarifaire, à la
18 B-0119, c'est vraiment pour diviser la tarte de
19 coûts. Donc, c'est vraiment deux exercices
20 différents, là, il ne faut pas chercher à obtenir
21 les deux mêmes pointes.

22 Q. [191] Parfait. Donc, ça conclut mes questions.

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Nous avons une question.

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 Me LOUISE ROZON :

3 Q. [192] Une question générale. C'est sûr qu'on a
4 parlé tantôt de la décision D-2018-080, là, qui est
5 sortie récemment, dont on n'a pas eu la chance d'en
6 prendre connaissance en détail, mais il y a quand
7 même plusieurs éléments qui ont été déterminés dans
8 cette décision-là en ce qui a trait au plan de
9 développement, là. Vous avez dit tantôt, bon, que
10 les... il y a quand même un certain nombre de coûts
11 qui n'ont pas fait l'objet d'un examen, de coûts
12 marginaux.

13 J'aimerais ça peut-être que vous nous
14 expliquiez un peu plus ce qu'il reste à faire comme
15 travail et quel est le lien avec les coûts évités?
16 Est-ce que, les coûts évités, c'est un élément qui
17 vous est utile dans le travail qui doit être fait
18 pour juger de la rentabilité des projets
19 commerciaux?

20 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

21 R. Oui, bonjour. C'est une question intéressante. En
22 fait, le lien entre... juste peut-être débiter avec
23 ça, entre le coût évité et le coût marginal de
24 livrer une unité de plus, disons, en franchise,
25 c'est un lien qui a été fait dans une question qui

1 a été posée par la Régie. La question, je pense,
2 20.2. Mais ce n'est pas une question avec... à
3 laquelle, nous, on avait... on n'a jamais voulu
4 faire de lien entre le coût évité puis le coût
5 marginal, par exemple, de distribution lorsqu'on
6 veut évaluer si une vente est rentable ou non.

7 Dans le cadre de la phase 3A et B, en fait,
8 on cherchait à voir comment... quelle est la
9 meilleure méthode pour évaluer la rentabilité d'une
10 vente. Donc, lorsqu'on est confronté à autoriser un
11 projet d'investissement d'extension de réseau,
12 comment on fait pour s'assurer que c'est bénéfique
13 pour l'ensemble de la clientèle, que ça induit des
14 baisses tarifaires?

15 Nous, on a toujours dit, en fait, qu'à
16 moins d'un cas vraiment très, très exceptionnel, il
17 n'y a pas vraiment de coûts marginaux
18 supplémentaires au niveau de la fourniture, au
19 niveau du transport. C'est un peu « blendé » dans
20 notre plan d'approvisionnement puis, en plus, c'est
21 un « pass-on ». Donc, on ne fait pas de rendement,
22 nous, bien sûr, là-dessus.

23 (15 h 03)

24 Et donc, la décision qui a été prise, puis
25 ça apparaît au D-2018-080. Ça a été justement de se

1 concentrer sur les coûts de distribution, donc tous
2 les coûts marginaux de distribution de connecter un
3 nouveau client. Et la Régie, dans sa décision, elle
4 a quand même demandé qu'on regarde dans le cadre de
5 la Phase 2 s'il ne pourrait pas y avoir, lors
6 d'investissements, des coûts marginaux à considérer
7 au niveau de la fourniture du transport et de
8 l'équilibrage.

9 Donc, ça va se faire dans le cadre de la
10 Phase 2. Et, là, à ma connaissance, la Phase 2 est
11 un peu retardé puisqu'il va y avoir tout un... je
12 pense, une étude d'un expert qui a été demandé par
13 la Régie. Mais c'est un peu ça l'historique que je
14 vous dirais. Donc, vraiment, la Phase 3 s'est
15 penchée sur la question des coûts marginaux de
16 distribution, ceux, dans le fond, sur lesquels
17 Énergir fait un bénéfice net, un rendement.

18 Q. **[193]** Donc, le coût évité qui a été évalué par
19 l'expert, je crois, Dunsky, ne vous sera pas
20 nécessairement d'une utilité dans cet exercice que
21 vous allez faire?

22 R. On ne s'en est pas servi dans le cadre de la Phase
23 3A. Là, il faudrait peut-être voir si ça serait
24 d'une utilité pour... Excusez, pour la Phase 3B. Je
25 me suis trompé. La Phase 3B. Il faudrait voir pour

1 la Phase 2 s'il y aurait quelque chose à retirer
2 des données au niveau des coûts évités de
3 fourniture puis de transport. Mais pour être
4 honnête, il va falloir se consulter entre collègues
5 puis voir s'il y a quelque chose à soustraire de ça.

6 Q. [194] Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, nous n'avons pas d'autres questions ici non
9 plus. Est-ce que vous avez une précision, Maître?

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 En fait c'est terminé pour le panel 7. On peut donc
12 libérer les témoins, Monsieur le Président. Mais je
13 venais faire un compte rendu des engagements, parce
14 que, là, évidemment, ça clôt la preuve d'Énergir en
15 chef.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Alors on peut libérer le panel 7?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 On peut libérer, oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Mais il y avait un bout de 6 aussi. Alors je vais
22 libérer 6 et 7.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Oui. 6 et 7. C'est un panel conjoint.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors merci de votre disponibilité. Merci. Alors on
3 vous écoute pour les engagements.

4 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Oui. Bien, un compte rendu d'où nous en sommes au
7 niveau des engagements à ce stade-ci à l'ouverture
8 de la preuve des intervenants. Alors, l'engagement
9 numéro 1 a été répondu verbalement par les témoins
10 à l'audience d'hier, le panel 2. L'engagement 2
11 sera déposé à la Régie au plus tard en fin de
12 journée demain. C'est un engagement souscrit
13 suivant des questions posées par la Régie, donc
14 sera déposé demain d'ici la fin de la journée, au
15 plus tard, donc le vingt-neuf (29).

16 Engagement 3, le dépôt sera fait sous peu
17 dans les prochaines minutes. Engagement 4
18 également. Engagements 5, 6, 7 et 8, tout ça sera
19 déposé demain au courant de la journée, à la fin de
20 la journée au plus tard. O.K. Et sauf erreur de ma
21 part, il s'agit d'engagements souscrits suivant des
22 questions posées par la Régie... FCEI. FCEI, c'est
23 vrai, oui, on a eu des échanges sur les
24 engagements. Bien, écoutez, à tout événement, le
25 plus tôt qu'on peut faire, c'est ce que je

1 comprends, l'information qu'on m'a communiquée,
2 c'est demain en fin de journée. Ça vous va?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Ce qui, je comprends bien, clôt la preuve.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Oui. Bien, évidemment, sous réserve de ce qui sera
7 déposé dans ces engagements-là, mais la preuve
8 testimoniale est close. Voilà!

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors on avait parlé...

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Mais sous réserve d'une contre-preuve.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Évidemment. Nous avons parlé de la possibilité de
15 commencer. Mais je crois, Maître Gertler, vous
16 aviez annoncé trente (30) minutes dans le document
17 que j'ai ici. Et on se rapproche de trois heures
18 quinze (3 h 15). Alors, peut-être ça serait plus
19 sage de bien vous entendre demain et de prendre le
20 temps de poser des questions. À moins que vous me
21 dites non, on veut procéder immédiatement.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Merci, Monsieur le Président. C'est notre
24 préférence également rendu à cette heure-ci, parce
25 qu'on n'a pas encore non plus fait la reproduction

1 de notre présentation. On a hésité à le faire parce
2 qu'on ne savait pas s'il y avait des modifications
3 qui viendraient avec la preuve, surtout des
4 derniers panels.

5 Juste pour être clair, parce que, moi,
6 c'est un peu l'air du temps, j'ai dans le dossier
7 4054, j'ai une argumentation à déposer demain midi
8 également, plan d'argumentation qui est
9 d'envergure. Alors, je ne tiens pas à passer en
10 premier.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Non, on prendrait l'ordre.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 ROEÉ a déjà déposé son plan d'argumentation. Je
15 demanderais peut-être le pied du rôle même demain,
16 comme dans l'ancien temps.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Exact.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Je vais voir avec mes ... Merci beaucoup.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Alors nous reprendrons demain, à moins qu'il
23 y ait des représentations ou commentaires
24 additionnels. Tout va bien. Alors nous vous
25 remercions tout le monde pour cette seconde

1 journée, qui a bien procédé aussi, c'est grâce à
2 tout le monde et pas seulement à la formation. Et
3 merci également... J'avais oublié de présenter hier
4 au début tout le monde. Nous avons ajouté deux
5 personnes aujourd'hui : Carolina Sepulveda et
6 Marie-Claire Dinh. Les deux dernières au fond qui
7 sont également spécialistes à la Régie. Alors, le
8 fait que j'ai oublié tout le monde hier permet de
9 mettre de l'accent à chaque jour sur les nouveaux
10 participants. Donc merci. Une bonne fin de journée.
11 On se revoit demain matin neuf heures (9 h).

12 AJOURNEMENT

13

14

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7